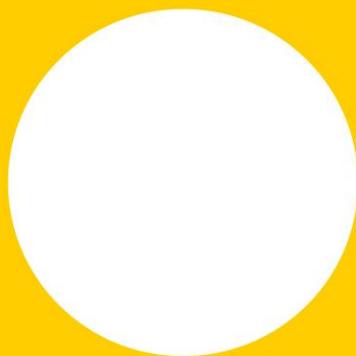


**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance SA

2017





SOMMAIRE

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	5
2. CHIFFRES CLES	6
2.1. Bilan 2017	6
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2017	7
3. RAPPORT DE GESTION	8
3.1. Rapport d'activité	8
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	64
4.1. Composition du Conseil d'administration	64
4.2. Mandats	66
4.3. Rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA	67
4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	70
4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital	70
4.6. Modalités d'exercice de la direction générale	70
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	70
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	73
6.1. Structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance	73
6.2. Organigramme fonctionnel	74
6.3. Organigramme du réseau	75
7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	76
8. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES	77
9. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES	177
10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	193
10.1. Rapport sur les comptes consolidés	193
10.2. Rapport sur les comptes sociaux	198
10.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées	203
10.4. Rapport d'examen sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux publiés dans le rapport de gestion 2017 de Bpifrance SA	212
ANNEXES	217



1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



Dans un contexte de forte croissance de l'activité de Bpifrance sur la plupart de ses métiers, 2017 a été une année d'importants changements pour le groupe, tant au niveau de son organisation qu'en termes de positionnement de son offre.

Comme annoncé, la banque a activement soutenu la reprise de l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (7,2 Md€ en 2017, +5,8% par rapport à 2016), tout en la ciblant prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique, industrie du futur) encore trop peu couverts par le marché. Bpifrance a également œuvré, via ses dispositifs de garantie (8,9 Md€ de crédits bancaires garantis en 2017, +6%) au développement de l'offre privée de crédit sur les segments les plus risqués (ex. création, TPE).

Malgré une contrainte budgétaire de plus en plus forte, Bpifrance a par ailleurs réussi à maintenir le volume de ses aides à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) à hauteur de 1,3 Md€, soit plus de 5,000 dossiers financés dans des secteurs clés pour la croissance de demain.

Face au rebond de la conjoncture, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres, en direct comme en indirect, afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements correspondants ont atteint 4 Md€ en 2017, dont 1 Md€ auprès de fonds partenaires et 1,9 Md€ d'investissement exceptionnel dans PSA.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, au niveau du digital. Le continuum de financement à l'international pour les PME et ETI s'est notamment enrichi en 2017 de la gamme de produits de Bpifrance Assurance Export (assurance-crédit, assurance change, assurance prospection, garantie de préfinancement, etc.), nouvelle ligne métier dont l'activité a atteint 20 Md€. Le groupe a par ailleurs changé d'échelle au niveau de ses activités d'accompagnement via notamment le lancement, à côté de ses propres accélérateurs start-up, PME et ETI, de dispositifs d'accélération opérés pour le compte de partenaires régionaux (3 accélérateurs lancés en 2017) et sectoriels (2 accélérateurs lancés en 2017), ou encore la montée en puissance de son offre de conseil aux entreprises. Au total, 7.500 entreprises ont ainsi été accompagnées par Bpifrance en 2017 (+36% par rapport à 2016).

Partageant une conviction toujours plus forte qu'entreprendre, c'est changer le monde et servir l'avenir, les équipes de Bpifrance poursuivront en 2018 leur engagement et leur mobilisation au service des entrepreneurs, de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de
Bpifrance SA

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2017

- Pôle Investissement

En millions d'euros	2016	2017
Engagements autorisés	3 448	4 099
Fonds de fonds	1 269	818
Fonds Propres PME	246	226
Innovation	305	403
Mid & Large Cap (yc. Projets industriels)	1 628	2 652
Souscriptions	2 360	4 251
Fonds de fonds	729	1 049
Fonds Propres PME	139	143
Innovation	191	255
Mid & Large Cap (yc. Projets industriels)	1 301	2 804
Distributions	2 015	2 053
Fonds de fonds	213	323
Fonds Propres PME	68	105
Innovation	67	89
Mid & Large Cap (yc. Projets industriels)	1 668	1 536
Plus-ou-moins values réalisées*	770	724
Fonds de fonds	28	68
Fonds Propres PME	15	14
Innovation	47	52
Mid & Large Cap (yc. Projets industriels)	680	591
Actifs sous gestion**	25 078	27 526
Fonds de fonds	7 743	7 883
Fonds Propres PME	1 417	1 576
Innovation	1 635	2 242
Mid & Large Cap (yc. Projets industriels)	14 283	15 825

* Pour les participations directes des métiers Mid & Large Cap et Innovation, les plus-ou-moins values réalisées s'entendent par rapport à la valeur nette

** Pour les participations directes des métiers Mid & Large Cap et Innovation, les valeurs indiquées correspondent à la valeur nette à la clôture de chaque exercice

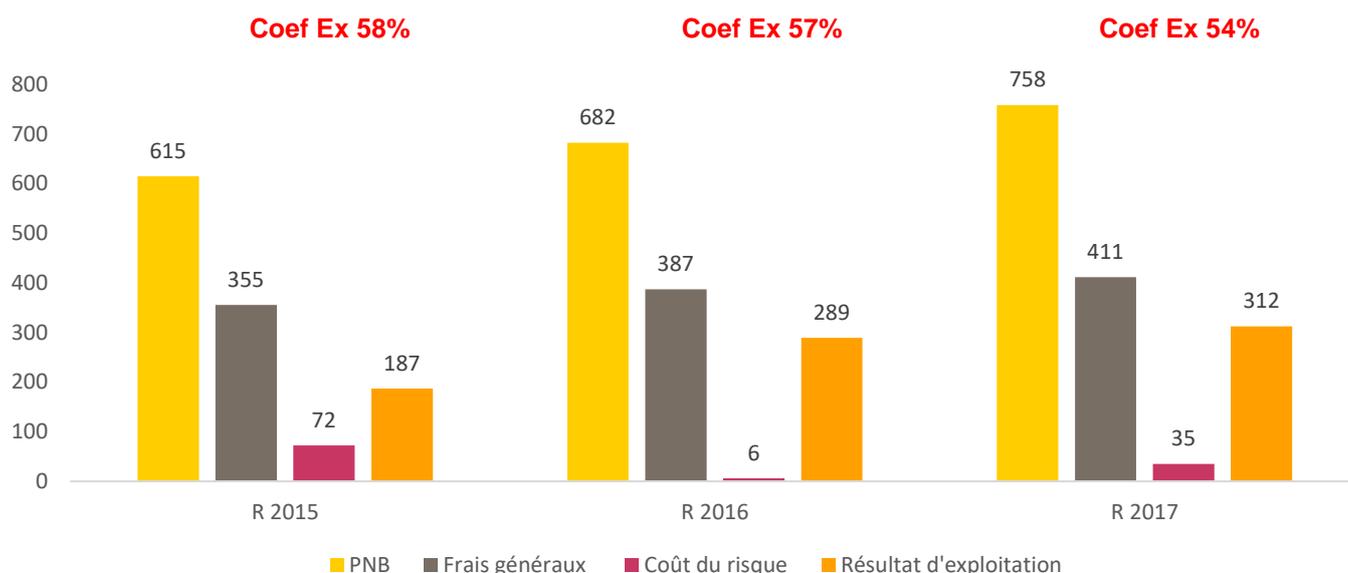


- Pôle Financement

(En millions €)	2015	2016	évolution 2016	2017	évolution 2017
ACTIVITE					
Aides Innovation (AI, ISI, FIS, PSPC, FSN, CMI, FNI, PIAVE)	1 002	937	-6,47%	931	-0,64%
Montant des risques garantis (hors fonds internes)	3 492	3 557	1,85%	3 695	3,88%
Montant des risques garantis Bpifrance Régions	245	238	-2,73%	301	26,42%
Cofinancement de l'investissement	6 438	7 111	10,45%	7 480	5,19%
Mobilisation de Créances	3 668	3 567	-2,74%	3 620	1,48%
Préfinancement du CICE	3 551	4 287	20,71%	4 982	16,23%
EFFECTIFS⁽¹⁾	1 803	1 879		1 940	
Résultat net part du groupe	119	184	+54,6%	182	-1%
ROE ⁽²⁾	3,69%	5,38%		5,07%	

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

(2) Résultat / capitaux propres dont résultat – capital non libéré – distribution de dividendes au titre de l'année



2.2. Capital et actionariat au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le capital de Bpifrance SA s'élève à 20 981 406 140 €.

Il est détenu à parité par la Caisse des dépôts et par l'EPIC Bpifrance, chacun à raison de 50 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance SA.

L'EPIC Bpifrance est un établissement public industriel et commercial immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants

3.1.1.1. Les faits marquants de l'année 2017

Certains des faits marquants de l'année 2017 sont listés ci-après :

Janvier

- Bpifrance Assurance Export, nouvelle agence française de crédit export pour le compte et sous le contrôle de l'Etat
- **Innovation** : Doctolib annonce une levée de fonds de 26 millions d'euros et l'entrée de Bpifrance dans son capital

Février

- L'Agence France Entrepreneur et Bpifrance signent un accord de partenariat renforçant l'action nationale de soutien à l'entrepreneuriat
- Dans le cadre du Programme Européen de Soutien au secteur de la Création (CCS), Bpifrance et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont signé ce jour le contrat de garantie permettant la mise sur le marché par Bpifrance du premier Prêt aux Industries Créatives pour les PME du secteur.

Mars

- Bpifrance et AfricInvest annoncent le lancement du Fonds Franco-Africain, premier fonds de capital investissement « cross border » dédié au développement des PME africaines et françaises.
- La Région Hauts-de-France et Bpifrance lancent le Prêt «CROISSANCE TPE» pour favoriser la croissance des TPE de la Région
- La Région Pays de la Loire et Bpifrance s'associent pour créer Pays de la Loire Accélérateur, une école des entrepreneurs dédiée à l'accélération de la croissance des PME
- A l'occasion de la cérémonie de clôture de la première promotion de l'Accélérateur PME, Bpifrance rend public le bilan pour les 60 entreprises qui ont suivi les 24 mois de cursus, et dont un tiers sont devenues des ETI.

Avril

- Le Fonds French Tech Accélération, financé par le Programme d'investissements d'avenir et géré par Bpifrance réalise son 9ème investissement avec the Refiners, accélérateur de start-ups françaises et européennes dans la Silicon Valley
- Investissements d'Avenir : La société Actility, leader des réseaux Internet des Objets, réalise une levée de fonds de 75 millions de dollars auprès notamment de Creadev, Bosch, Inmarsat, et de ses actionnaires historiques
- Albioma accueille Bpifrance à son capital pour accélérer sa stratégie de transition énergétique
- La région Guadeloupe et Bpifrance renforcent leur partenariat en faveur du développement économique du territoire



Mai

- La Direction générale de l'armement et Bpifrance annoncent leur volonté commune de créer un fonds d'investissement dédié aux entreprises stratégiques de la Défense
- Bpifrance accompagne les 5 startups lauréates du Challenge Digital Africa 2017 en learning expedition en Afrique du sud et en Côte d'Ivoire

Juin

- A l'occasion de son deuxième anniversaire, le Hub Bpifrance dresse un bilan positif de son offre de connexion entre Corporates et startups françaises et lance la version « test » de sa plateforme digitale auprès d'une communauté d'entrepreneurs
- Investissements d'Avenir : La société Safety Line, spécialisée en logiciels de big data et d'économie d'énergie pour l'aéronautique, réalise une levée de fonds de 3 millions d'euros auprès du Fonds Ecotechnologies, de Safran et du Groupe ADP
- Bpifrance rachète à l'APE la totalité de sa participation dans Peugeot SA

Juillet

- Bpifrance et KfW unissent leurs efforts dans le cadre de la coopération franco-allemande, pour renforcer le marché du capital investissement
- Bpifrance annonce la création du fonds France Investissement Énergie Environnement (FIEE), doté de 100 millions d'euros, et renforce ainsi son offre dédiée à la filière Transition énergétique et écologique (TEE)

Août

- Investissements d'avenir : Vulog réalise une levée de fonds de 17,5 millions d'euros pour accélérer son développement international

Septembre

- Le GIFAS, en partenariat avec Bpifrance, lance la première promotion de son programme d'accompagnement Ambition PME-ETI en présence de Bruno Le Maire
- Edmond de Rothschild Investment Partners et Bpifrance acquièrent le réseau de distribution bio « La vie saine »
- French Tech Tour America et China 2017 : 33 startups – 2 semaines d'immersion – 2 continents – 8 destinations

Octobre

- Pass Flash TPE Bretagne. Un nouvel outil dédié aux TPE de 1 à 9 salariés
- E-commerce : Bpifrance embarque aux côtés de GlobeSailor, leader européen de la location de bateaux de plaisance sur internet
- La Région Nouvelle-Aquitaine lance, en partenariat avec Bpifrance un programme régional d'accompagnement pour PME et ETI à fort potentiel de développement, intitulé « Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs »

Novembre

- Mubadala, CDC International Capital et Bpifrance signent un accord de partenariat d'investissement en France d'une taille cible d'un milliard d'euros

Décembre

- Bpifrance étend son modèle d'accompagnement de startups au secteur de la santé en lançant l'accélérateur HealthTech et dévoile la première promotion de 7 startups

3.1.1.2. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Bpifrance SA (ou du groupe Bpifrance) n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.1.2. Les missions et les métiers

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Bpifrance SA est une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Financement, Bpifrance Régions (pôle Financement), Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement (pôle Investissement) et Bpifrance Assurance Export (pôle Assurance Export).

Sont présentés ci-après les missions et les métiers de ces trois pôles puis les modes d'intervention desdits métiers.

3.1.2.1. Pôle Financement

a) Missions et métiers du pôle Financement

i) Missions du pôle Financement

Bpifrance SA est une compagnie financière, détenant une participation d'environ 89 % dans Bpifrance Financement. C'est au travers de Bpifrance Financement (et dans une moindre mesure Bpifrance Régions) que le groupe Bpifrance œuvre au service du financement des entreprises.

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance Financement et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne¹.

Bpifrance Financement est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales (notamment les régions) et Union européenne.

¹ Liste publiée par la Banque Centrale Européenne conformément à l'article 49, paragraphe 1, du règlement (UE) n°468/2014 de la Banque Centrale Européenne (BCE/2014/17).



Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI, quels que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS² et les entreprises publiques locales³ exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers.

Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée.

Bpifrance Financement est soumise aux réglementations des aides d'Etat (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

ii) Métiers du pôle Financement

Les trois métiers principaux du pôle Financement de Bpifrance sont le financement des investissements et du cycle d'exploitation, la garantie et le soutien de l'innovation, dans un focus international croissant.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Le plan stratégique 2017-2020 réaffirme le rôle de banque de place de Bpifrance : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et des Conseils Régionaux, Bpifrance Financement intervient en soutien des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, notamment dans l'Energie-Environnement
- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts Sans Garantie (Croissance, Industrie, Export, Tourisme, Transmission, Innovation, TPE), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, industrie du futur, revitalisation...

Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.
- depuis 2013, Bpifrance préfinance le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la Garantie de Bpifrance est un outil crucial pour inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création,
- au titre de l'innovation,

² Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social

³ SEM, SPL, SPLA

- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60% et peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000€.

Le soutien à l'Innovation

La mission Innovation du pôle Financement de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entraînement d'une banque commerciale. Bpifrance apporte une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions. Depuis 2014, Bpifrance a également développé une offre d'accompagnement sur toutes les phases de croissance des entreprises.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en deux grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables et prêts à taux zéro) et les prêts (Prêts d'Amorçage, Prêts Innovation), opérés par le réseau Bpifrance déployé dans toutes les Régions,
- le financement des projets collaboratifs (FUI, PSPC, FSN, PIAVE, CMI) opérés par la Direction de l'expertise et des programmes de Bpifrance à Paris, sous forme de subventions et d'avances récupérables.

Grâce aux moyens en provenance de l'Etat (Programme 192 et PIA) et de ses partenaires (Notamment INPI, Régions et FEI), Bpifrance a pleinement mobilisé en 2017 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de 1,26 Md€. Compte tenu de l'engagement des entreprises qui portent ces projets, ce sont plus de 4 Md€ qui ont été investis directement dans les projets d'innovation par plus de 6,000 entreprises (en légère diminution par rapport à 2016).

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés de plus d'un milliard d'euros. Les objectifs initiaux ont été partiellement remplis en raison des baisses budgétaires importantes subies sur le P192 en fin d'année : 92% du budget initial en matière d'aides individuelles (459 M€) ; les projets collaboratifs sont à 109% de l'objectif (472 M€), en croissance de 10% par rapport à 2016. Le volume des prêts se stabilise à 327 M€, en recul de 8% par rapport à 2016.

Sur le plan qualitatif, le nombre d'entreprises de moins de cinq ans accompagnées a progressé de +138% entre 2012 et 2017 (3,625 entreprises de moins de cinq ans financées en 2017). Le nombre de Bourses French Tech est de 619 (hors Bourses Emergence, plus 97 bourses), stable par rapport à 2016 en dépit d'une diminution de 5 à 3 M€ de la baisse de la contribution de l'INPI.

De même, 69% des montants accordés aux entreprises dans le cadre des programmes collaboratifs sont accordés à des PME (moins de 250 salariés). La recherche publique ne représente que 23% des montants attribués. Enfin, le secteur des technologies de l'information au sens large est largement en tête avec près de 60% des aides accordées (tous programmes confondus), suivi par les domaines des Ecotechnologies, de la santé et de l'Industrie.

Les efforts des années précédentes ont été poursuivis pour accompagner les start-ups, PME et entreprises en général par des opérations de mises en contact, de conseils et de diagnostics adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise : Pitch & Win pour apprendre à présenter son projet notamment devant des investisseurs en français et en anglais, Pass French Tech (cf. plus bas – nouveaux produits d'aides à



l'innovation). Au total, 87 entreprises ont bénéficié de ces services d'accompagnement à fin 2017 (Diagnostic Design, Diagnostic Big data, Diagnostic Europe et Diagnostic Croissance, etc.).

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Financement

Bpifrance Financement exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives avérées et concrètes de mise sur le marché ;
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires ;
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ces savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanine et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation. Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles se retrouvent les Conseils Régionaux. Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres ;
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises ;
- les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie) ;
- les incubateurs et les pépinières, publics ou privés ;
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers ;
- les experts comptables ;
- les fédérations et les syndicats professionnels ;
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise ;
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME ;
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

3.1.2.2. Pôle Investissement

a) Les missions et les métiers du pôle Investissement

i) Missions du pôle Investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de

valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;
- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.
- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :
 - la transmission générationnelle d'une PME ;
 - la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
 - le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.
- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :



- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

• Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

ii) Les métiers du pôle Investissement

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de cinq métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3⁴ et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI-II, FFFI-III, et FFI-IV).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le fonds national d'amorçage (FNA), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales.

⁴Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

- **Fonds Propres PME**, ce métier est en charge de la gestion des fonds suivants :
 - Pôle France Investissement Régions (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4) ;
 - Pôle Filières (Croissance Rail, Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Fonds d'Investissement pour l'Energie et l'Environnement. Lancement du fonds DEFINVEST dédié aux industries stratégiques de défense.
 - Pôle Industries Créatives (Fonds Savoir-Faire Excellence, Patrimoine et Création 2, Patrimoine et Création 3 et Mode et Finance 2) ;
 - Pôle France Investissement Tourisme (FIT).
- **Innovation**, les équipes de l'innovation sont en charge de la gestion des activités Large Venture et Patient Autonome et de la gestion des fonds notamment souscrits par Bpifrance de manière directe ou indirecte tels que les fonds Bioam et Innobio et des fonds levés dans le cadre du programme PIA (Fonds Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies, Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, Fonds Ville de Demain, Fonds French Tech Accélération, Fonds Ambition Amorçage Angels (F3A) et Fonds Accélération Biotech Santé (FABS) et le Fonds PSIM (Programme de Soutien à l'Innovation Majeure).
- **Mid & Large Cap** est le quatrième métier du pôle Investissement constitué lors de la création de Bpifrance ; ses portefeuilles sont souscrits par Bpifrance Participations et des tiers. Les équipes de ce métier investissent et suivent des participations dans des :
 - Grandes entreprises stratégiques pour l'économie française, avec un portefeuille total de 10,7 Md€ ;
 - ETI via le Fonds ETI 2020, un fonds long terme (99 ans) doté de 3 Md€ et l'entité Bpifrance Participations avec un portefeuille de 1,1 Md€, en investissant des montants supérieurs à 15M€ jusqu'à plusieurs centaines de millions ;
 - PME et ETI à fort potentiel via les Fonds MidCap, dotés de 1 Md€, intervenant en fonds propres, quasi-fonds propres et dette privée, en investissant des montants compris entre 5 et 15 M€ ;
 - Equipementiers automobiles de rangs 1 et 2 via le FAA (Fonds Avenir Automobile), doté de 625 M€, en investissant des montants compris entre 1 et 50 M€ ;
 - Projets industriels, via le fonds SPI (Société de Projets Industriels), doté de 840 M€, en prenant des participations minoritaires dans des sociétés de projets créées en partenariat avec des industriels, pour des montants compris entre 10 et 160 M€.

Mid & Large Cap intègre désormais les fonds propres Projets Industriels, activité créée en 2014. Les équipes de cette activité assurent la gestion (investissement puis suivi) d'un portefeuille de participations stratégiques dans des sociétés de projets industriels créées en partenariat avec des investisseurs corporate afin de promouvoir le développement des filières industrielles d'avenir (transition énergétique, biotechnologies, etc.).

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement aux travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille



entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;

- c) Le métier Innovation a réalisé en 2016 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs corporate, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain (transition énergétique, économie circulaire, etc.).

3.1.2.3. Pôle Assurance Export

Depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat (jusqu'alors opérée par Coface).

La garantie est accordée directement par l'Etat témoignant ainsi du soutien de l'Etat français aux exportateurs. Ces garanties sont destinées à encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

En outre, l'offre de Bpifrance Assurance Export est composée d'un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à faciliter l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers, à protéger des fluctuations des devises.

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques en stricte conformité avec les règles internationales de l'OMC, de l'Union Européenne et de l'OCDE.

Pour assurer cette mission Bpifrance Assurance Export est organisée en quatre Directions :

1. Direction Relations internationales, Développement de l'Offre et Notation
2. Direction Assurance Export Grands Comptes
3. Direction Assurance Export ETI-PME
4. Direction Gestion des Risques

3.1.3. L'activité par pôle et chiffres clés

3.1.3.1. Pôle Financement

L'activité du pôle Financement de Bpifrance SA en 2017 est présentée ci-après autour des trois métiers de ce pôle avec par ailleurs un éclairage sur l'activité à l'international.

Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en M€)	2016	2017
Aides individuelles	506	459
. Subvention	125	105
dont partenaires	52%	49%
. Avances Remboursables	146	137
dont partenaires	23%	12%
. Prêts à taux zéro	217	205
dont partenaires	6%	6%
. Prêts à taux zéro+	18	12
dont partenaires	51%	52%
Prêts de développement	352	327
. Prêts participatifs d'amorçage	113	108
. Préfinancement du CIR	1	
. Prêts pour l'innovation	238	219
Financement des programmes d'Investissements d'avenir	431	472
. PSPC	85	121
. FIS	3	0
. FSN	83	122
. CMI	13	50
. FUI	70	70
. PIAVE	144	96
. Individuels	33	13

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité :**

L'activité de l'année 2017 en financement de l'innovation se caractérise par une stabilisation voire une légère baisse des montants d'aides en raison de la baisse des dotations du P192 en provenance du budget de l'État et de la contribution de l'INPI pour la Bourse French Tech (-2 M€ en 2017), ainsi que d'un léger tassement des dotations en provenance des Régions.

Néanmoins, au total près de 1,26 Md€ ont en effet été accordés en 2017 (en baisse de 2% par rapport à 2016). L'activité concernant les aides individuelles a été marquée une baisse en provenance des partenaires (principalement des Régions et de l'INPI), lesquels représentent toujours près de la moitié de nos aides directes en subventions. A noter la baisse d'une contribution de l'INPI à la Bourse French Tech de 2 M€. Une grande majorité des aides vont aux entreprises jeunes (moins de 5 ans) et aux petites entreprises de moins de 50 salariés.

L'activité de financement des projets collaboratifs est en nette croissance après la baisse en 2016. Cette activité requiert d'importants efforts pour les équipes chargées de l'instruction et de la gestion (Plus de 3 Md€ en gestion fin 2017). Les processus de sélection, de décision et de suivi sont maintenant matures et les efforts de rationalisation ont permis de diviser par deux les délais initiaux de décision.



Les prêts sans garantie dédiés à l'amorçage (PA et PAI) et à la mise sur le marché (PI) ont connu une stabilisation après la forte hausse de 2016 grâce notamment aux fonds de garantie financés en partie par le Fonds Européen d'Investissement (FEI). 327 M€ de prêts (en engagements) ont ainsi pu être accordés en 2017 à 1313 entreprises.

Activité garantie

- Chiffres clés (en M€ pour les montants)

ACTIVITÉ (Hors ligne globale)	2016	2017	Evolution en %
Montant des risques (Hors fonds internes)	3 557	3 695	3,9%
Création	1 381	1 542	11,7%
Transmission	734	798	8,7%
Développement	758	696	-8,1%
Innovation	76	83	8,8%
International	120	131	9,0%
Trésorerie ⁽¹⁾	488	445	-8,8%
Répartition par type d'interventions garanties	3 557	3 695	3,9%
Crédits bancaires	3187	3357	5,3%
Fonds propres	152	211	38,6%
Court terme	218	127	-41,7%
Nombre de concours garantis	71 893	74 522	3,7%
Montant net des risques couverts	5 229	5 103	-2,4%
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	14 972	15 678	4,7%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

● Répartition des risques garantis par finalité hors fonds internes (en pourcentage) :

Répartition des risques garantis par finalité (hors fonds internes) (1)	2016	2017
Création	38,82%	41,73%
Transmission	20,65%	21,61%
Développement	21,30%	18,85%
Innovation	2,14%	2,24%
International	3,38%	3,55%
Trésorerie	13,71%	12,02%
Total	100%	100%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

● Répartition des concours garantis par finalité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par finalités	2016	2017
Création	26,41%	30,21%
Transmission	14,04%	15,65%
Développement	43,87%	38,44%
Innovation	4,05%	4,42%
International	2,31%	2,57%
Trésorerie	9,32%	8,71%
Total	100%	100%

● Répartition des concours par secteur d'activité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2016	2017
Industrie	23,34%	22,36%
Construction	6,33%	7,77%
Commerce - transport	27,06%	26,09%
Services aux entreprises	12,77%	11,64%
Services à la personne	19,17%	20,46%
Tourisme	11,33%	11,68%
Total	100%	100%

● Commentaires sur l'évolution de l'activité :

La progression de l'activité en 2017 résulte principalement des finalités Création et Transmission, tandis que les finalités Développement et Trésorerie sont en recul :



- La capacité de décision donnée aux banques via les Contrats de Garantie⁵ a notamment contribué à soutenir la forte croissance des projets de création relevée par l'INSEE.
- Les opérations de transmission d'entreprises, plus risquées par nature, ont été d'avantage garanties dans un contexte économique porteur, tandis que la finalité Développement est en retrait dans un environnement de taux bas.
- La finalité Trésorerie est également en baisse sensible dans cette conjoncture favorable aux entreprises.

Cette progression se retrouve en nombre de concours garantis, elle traduit une utilisation plus marquée des Contrats de Garantie par les banques, le déploiement de l'évolution de ce dispositif initié fin 2015 étant pleinement opérationnel depuis le début 2017.

Dans ce contexte, la finalité Création demeure celle pour laquelle les banques viennent prioritairement rechercher la garantie.

La répartition des concours garantis par secteur d'activité reste sensiblement identique.

● **Chiffres clés de Bpifrance Régions :**

Activité (en M€ pour les montants)	2016	2017	Evolution en %
Montant des concours garantis	941	1195	27,1%
Création	237	361	52,6%
Transmission	387	486	25,6%
Développement	213	252	18,1%
Trésorerie	104	96	-7,3%
Répartitions par type d'interventions garanties	941	1195	27,1%
Crédits bancaires	941	1195	27,1%
Fonds propres	0	0	
Court Terme	0	0	
Nombre de concours garantis	2481	3120	25,8%
Montant net des risques couverts	238	301	26,4%
Encours total de risque au 31 décembre	787	873	10,9%

⁵ Les Contrats de Garantie sont des dispositifs permettant aux banques d'engager immédiatement la garantie de Bpifrance Financement sous certaines conditions pour les crédits octroyés aux PME jusque 200 000 euros.

● Répartition des concours garantis par secteur d'activité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2016	2017
Industrie	24,71%	21,11%
Construction	8,83%	8,96%
Commerce - transport	20,09%	21,30%
Services aux entreprises	16,26%	13,91%
Services à la personne	18,62%	19,84%
Tourisme	11,49%	14,88%
Total	100%	100%

Activité Financement

● Répartition par nature de concours

(en M€)	2016	2017	évolution en (%)
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle ^{(1) (2)}	7 111	7 480	5,2%
Encours au 31 décembre ^{(1) (2)}	27 463	30 004	9,3%
Cofinancement Moyen et Long Terme	4 337	4 610	6,3%
Prêt à Long et Moyen Terme	3 214	3 531	9,9%
Crédit-Bail	1 123	1 079	-3,9%
Prêts sans garantie ⁽²⁾	2 774	2 870	3,4%
Dont Prêt de croissance	948	999	5,3%
Dont Prêt Export	729	614	-15,8%
Court Terme ⁽³⁾			
Mobilisation de Créances	3567	3 620	1,5%
Préfinancement du CICE	4287	4 982	16,2%

(1) Hors Financement Court Terme

(2) Dont Prêts sans garantie Innovation 2016 : 352 M€ – 2017 : 327 M€

(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée



- Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité	2016	2017
Industrie	23,56%	24,97%
Construction	4,04%	4,06%
Commerce - transport	25,72%	22,76%
Services aux entreprises	12,71%	11,48%
Services à la personne	29,12%	31,35%
Tourisme	4,85%	5,38%
Total	100%	100%

- Commentaires sur l'évolution de l'activité

Financements moyen-long terme

Les financements moyen long terme de Bpifrance progressent de 5,2 % au total en 2017. Les crédits d'investissement moyen long terme « classiques » atteignent un nouveau record en 2017 à 4,6 Md€, en hausse de +6.3%. Cette augmentation notable des financements moyen long terme a été pour l'essentiel portée par le cofinancement des énergies renouvelables, en hausse de 32% (1,150 M€ en 2017 contre 871 M€ en 2016).

Les Prêts Sans Garantie progressent eux aussi en 2017 : +3,4%. Leur montant s'établit en 2016 à 2,9 Md€. Cette typologie de prêts répond au financement de l'immatériel sur des durées longues et bénéficie d'une période d'amortissement différée. Dans le détail les Prêts Sans Garantie la dynamique se retrouve parmi ceux orientés sur la croissance et l'Innovation.

Financement du court terme

Le total des engagements à court terme octroyés en 2017 par Bpifrance Financement dépasse 8,6 Md€ (+9,5%).

La mobilisation des créances commerciales (3,4 Md€) progresse et souligne le besoin de trésorerie des entreprises, lié notamment à la reprise de l'activité.

Poursuivant son succès depuis 2013, le préfinancement du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), dont le total des engagements représente 4,9 Md€ à fin décembre 2017 (+16%), a permis d'injecter plus de 1,5 Md€ supplémentaires dans la trésorerie des entreprises.

Focus International

Le financement de l'export

Conformément à son plan stratégique, Bpifrance a poursuivi en 2017 la promotion de la mondialisation des entreprises, PME et ETI en particulier. Ainsi, il a poursuivi l'extension et la distribution de sa gamme de produits réservés à l'export.

Après une année 2016 exceptionnelle, les réalisations des prêts sans garantie pour l'export représentent 614 M€ en 2017 ce qui ancre ce produit dans les outils « clé » de l'offre internationale de Bpifrance. En complément de cette offre de prêts sans garanties, la gamme est désormais large, avec Avance + Export pour la mobilisation des créances à l'export, et le Crédit Export pour l'investissement moyen long terme. Pour 2017, Avance+ Export a mobilisé 120M€ d'engagements. Quant au Crédit Export, dont le cycle est

intrinsèquement long, il s'est illustré par un très grand nombre d'accords 104 offres pour 1,8 Md€ de projets cumulés et 11 opérations se sont débouclées en 2017 pour 186 M€.

A noter également, la contribution de l'activité garantie à l'objectif de financement de l'internationalisation des entreprises. La Garantie Projet International a été délivrée sur 129 opérations représentant 32 M€ (+33%) et la garantie Fonds International sur le CT et le MT a atteint 100 M€ (+3,5%).

L'Europe, au centre de la stratégie de Bpifrance

En 2017, le pôle Europe de Bpifrance a organisé son action autour de quatre objectifs : influencer sur les politiques communautaires par une démarche active d'explication auprès des institutions européennes, développer l'activité de projets européens au bénéfice des entreprises et du retour financier vers l'Europe avec notamment le suivi du Plan d'investissement Juncker (Bpifrance est signataire de trois plateformes : accompagnement avec EIAH, titrisation avec ENSI et EIF-NPI Equity Platform), animer le partenariat avec le Groupe BEI et développer des coopérations avec nos homologues européens. Bpifrance a été particulièrement actif sur des sujets clés tels que le projet de Conseil européen de l'innovation, les entreprises en difficulté et le prochain cadre financier pluriannuel 2020-2027. Deux accords ont été signés avec le Groupe BEI : l'un sur la garantie des prêts aux industries créatives, l'autre sur les prêts innovation et amorçage investissement. Deux protocoles de coopération importants ont aussi été signés ; avec les allemands de KfW pour co-investir dans des fonds d'investissement actifs en France et en Allemagne, avec les grecs pour accompagner le Ministère de l'économie et des finances dans la création d'une banque de développement. Enfin, de nouveaux outils ont été créés pour rendre l'Europe plus accessible aux entreprises françaises, notamment un module de *e-learning* sur la bonne utilisation d'Horizon 2020 publié sur www.bpifrance-universite.fr.

Enfin, la plateforme Internet de mise en relation des entreprises, EuroQuity, est impliquée dans trois projets européens : Access4smes pour la mise en avant des sociétés *Seal of Excellence* auprès d'investisseurs européens, Buildinterest pour les entreprises du bâtiment durable et ESIL pour la promotion et la professionnalisation des *business angels* au niveau européen. EuroQuity organise notamment des *e-pitch* pour les meilleures *startups* et des *web conferences* thématiques

Bpifrance développe des partenariats stratégiques dans le reste du monde

En Afrique : dans la continuité de son plan Afrique, Bpifrance poursuit ses actions de soutien au développement des entreprises françaises, notamment par la création d'un grand réseau d'affaires sur le continent.

Créé en 2016, le fonds d'investissement pour l'Afrique Averroès Finance III a poursuivi ses investissements dans deux nouveaux fonds africains : MPEF IV pour la croissance de belles PME au Maghreb et Partech Africa.

Partech Africa est le premier investissement par Bpifrance dans un fonds de capital-risque africain. Il montre le fort intérêt de Bpifrance pour le développement des *startups* innovantes en Afrique. Bpifrance accompagne les *startups* françaises sur le continent, notamment grâce au Digital Challenge Africa, co-organisé pour la 2^e année avec l'Agence Française de Développement ; cinq *startups* françaises à fort potentiel et ayant des projets de développement sur le continent ont été récompensées. Bpifrance, au travers d'EuroQuity, est aussi partenaire d'AfricArena, une conférence organisée par la FrenchTech Cape Town pour explorer les tendances de demain et découvrir les meilleures *start-ups* et innovations africaines.

Deux nouveaux partenariats ont été signés cette année : avec la Société Générale et sa Direction Afrique pour renforcer afin de renforcer la coopération entre les deux établissements, notamment par la mise à disposition des clients de Société Générale de la plateforme de *e-learning* www.bpifrance-universite.fr et l'organisation de missions conjointes d'immersion en Afrique pour les entreprises clientes françaises ; mais également, avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), pour partager nos meilleures pratiques et favoriser les partenariats entre les entreprises ivoiriennes et françaises.



Le partenariat avec la banque panafricaine AttijariWafa s'est renforcé, notamment au travers de la communauté AttijariWafa Business Link créée par la banque sur la plateforme EuroQuity pour animer ses clients et leur ouvrir la porte à de nombreux partenariats en France et en Europe.

Enfin, deux nouveaux contrats d'expertise ont été signés pour créer ou développer des fonds de garantie pour les PME en Algérie et en Libye.

Membre du Conseil d'Administration, du Comité des risques et d'audit et du Comité d'investissement de Proparco, Bpifrance a poursuivi en 2017 ses actions de coopération avec ce partenaire majeur à l'international.

Dans le reste du monde, priorité est donnée au renforcement de l'attractivité de la France vis-à-vis des investisseurs étrangers.

A ce titre, un accord de partenariat a été signé en novembre 2017 entre Bpifrance et le fonds souverain émirati Mubadala pour investir conjointement 500 M€ dans les entreprises innovantes françaises, en direct ou via des fonds d'investissement.

3.1.3.2. Pôle Investissement

L'activité du pôle Investissement de Bpifrance est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité du pôle Investissement en 2017 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2017 et de leur évolution au cours de cet exercice, pris par métiers.

I. Analyse synthétique - Principales grandeurs

Métier Mid & Large Cap

L'activité du pôle Mid & Large Cap regroupe depuis 2015 les fonds France Investissement Croissance (FIC), Avenir Automobile, ETI 2020 ainsi que les participations directes de Bpifrance dans des ETI et des grandes entreprises. Depuis cette année, le pôle Mid & Large Cap intègre l'activité dédiée aux fonds propres projets industriels

Sur ce périmètre, le pôle a réalisé 40 investissements en 2017 (dont 23 ~~47~~ nouveaux investissements) soit un montant total de 2 567 M€ (dont 2 183~~5~~ M€ pour les nouveaux investissements) en progression forte de +133% par rapport à 2016.

Sur le segment des grandes entreprises, Mid & Large Cap a racheté pour 1 875 M€ la totalité des parts de l'Etat dans Peugeot SA afin d'accompagner le groupe dans sa croissance et sa transformation stratégique.

Bpifrance est également entré au capital d'Idemia, leader mondial de la sécurité numérique dans les domaines de la biométrie et de l'identité né du rapprochement des activités Sécurité et Identité de Safran (Morpho) et celles d'Oberthur Technologies.

Mid & Large Cap a poursuivi sa stratégie de renforcement du tissu d'ETI en accompagnant leur développement en France et à l'international. Ainsi, 24 M€ ont été investis dans Paris Inn Group pour lancer une nouvelle marque d'hôtel à l'international, mais également 14 M€ dans le groupe d'établissements d'enseignement supérieur AD Education pour accompagner son développement européen et 20 M€ dans la société de restauration collective Dupont Restauration. Les équipes ont par ailleurs réinvesti dans le secteur des énergies renouvelables, dans Eren à hauteur de 50 M€ et dans Neoen pour 15 M€.

Parallèlement, la division Mid & Large Cap a su réaliser un montant de cessions et de plus-values très significatif afin de dégager les ressources financières nécessaires à l'accompagnement de nouveaux projets de développement : 1 535 M€ de cessions pour 590 M€ de plus-values principalement générées par la cession de participations détenues dans des grandes entreprises (Eiffage pour 427 M€ et Schneider

pour 568 M€ notamment) mais également par la cession de participations détenues dans des ETI. C'est le cas de Quadran, dans une logique de consolidation avec Direct Energie afin de contribuer à l'émergence d'un champion français de dimension mondiale, pour 49 M€ dont 24 M€ de plus-values et d'Ipackchem Group, cédé pour 25 M€ dont près de 19 M€ de plus-values. Ont également fait l'objet de cessions totales : MediPôle Partenaires, Cylande, CE BTP, Domidep, Nexeya Invest, SAF et Delfingen.

b) Métier Fonds propres PME

Bpifrance prend des participations minoritaires dans des PME et petites ETI à l'occasion d'opérations de transmission ou pour leur donner les moyens de leur croissance.

L'activité du métier Fonds Propres PME (FPPME) s'est maintenue à un niveau élevé avec 94 investissements (dont 72 nouvelles opérations) pour 143 M€ investis. Le portefeuille des Fonds propres PME comprend, à fin 2017, 488 entreprises dont 87 ETI ; 65 croissances externes ont été réalisées par ces entreprises en 2017 et près de 217 missions d'accompagnement ont été réalisées.

Les fonds France Investissement Régions, un dynamisme au plus proche des territoires

Avec 62 opérations pour 91 M€ investis, France Investissement Régions a démontré un fort dynamisme au service des PME et ETI régionales et un effet d'entraînement marqué des fonds de place : sur les fonds « actions », le taux de co-investissement atteint 91 % avec 65 acteurs différents sur les fonds régionaux et nationaux. Parmi ces opérations, 47 correspondent à des investissements dans de nouvelles entreprises (soit 78.5 M€).

2 opérations de capital investissement sur 3 constituent une première ouverture de capital – preuve de l'effet « confiance » des fonds Bpifrance. Les nouveaux investissements sont répartis de façon équilibrée entre capital développement et capital transmission.

Grâce à des équipes présentes dans les territoires et actives dans leurs écosystèmes, 81% des montants ont été investis hors Ile-de-France, chiffre significatif dans un marché du capital investissement français.

Les fonds Filières, au cœur d'enjeux stratégiques pour les industries du Nucléaire, du Ferroviaire, de la Transition Environnementale et Énergétique, du Bois et de l'Ameublement.

Les fonds « Filières industrielles » sont au nombre de quatre : Croissance Rail, destiné aux entreprises du secteur ferroviaire, le Fonds de Développement des Entreprises Nucléaires (FDEN) destiné aux entreprises de l'énergie nucléaire civile, et les Fonds Bois 1 et 2, destinés aux entreprises du bois et de l'ameublement. Certains de ces fonds sont notamment souscrits par Bpifrance et les acteurs industriels majeurs de ces filières.

Les fonds Filières ont réalisé 5 investissements en 2017. L'activité s'est également portée sur le lancement du Fonds d'Investissement pour l'Énergie et l'Environnement (100 M€), la nouvelle dynamique impulsée au fonds ferroviaire (prolongation de la durée de vie et de la période d'investissement), la préparation d'un nouveau fonds opérant dans la Défense (DEFINVEST), le suivi du portefeuille (build-up, sorties, etc...).

Les Fonds dédiés aux Industries Créatives et au Tourisme, un enjeu d'attractivité française

Via ses fonds dédiés aux Industries Créatives et au Tourisme, Bpifrance intervient de manière volontariste en faveur de ces secteurs en mutation, clés pour la croissance, l'emploi et le rayonnement international de la France.

Les fonds dédiés aux Industries Créatives ont réalisé en 2017 7 opérations pour un montant de 18,9 M€. Une année exceptionnelle poussée par le lancement de P&C3 avec des opérations plus structurantes, conformes au plan stratégique. Les équipes ont par ailleurs réalisé différentes actions susceptibles de fédérer l'ensemble des entreprises représentatives de la French Touch.

Le Fonds France Investissement Tourisme, lancé en novembre 2015, dans le cadre des initiatives prises en la matière par le Groupe Caisse des Dépôts, est doté depuis février 2017 de 100 M€ (auparavant 50 M€). Ce fonds prend des tickets minoritaires entre 0,5 M€ et 5 M€ dans des entreprises de la filière tourisme et des loisirs. Il a pour mission d'accompagner la consolidation et l'investissement des acteurs du tourisme



et de financer les jeunes pousses afin de favoriser le tourisme de demain. L'année 2017 a été particulièrement active pour le FIT avec 20 investissements réalisés pour 26.8 M€.

Principaux investissements FPPME en 2017

Pôle FIR :

- GPS : Numéro 2 mondial des services de location d'emballages industriels (en métal) destinés au transport de caoutchouc naturel et synthétique - CA : 44,7 M€ - Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.
- SEGEX : Le Groupe SEGEX est un acteur majeur des travaux neufs et de l'entretien des espaces publics extérieurs et des infrastructures - CA : 200 M€ - Région Ile de France.
- PIEX : Distribution de produits pharmaceutiques à destination de l'Afrique subsaharienne – CA : 79 608 K€ - Région Ile de France.
- RECIF TECHNOLOGIE : Le Groupe conçoit, assemble et commercialise des automates installés sur les chaînes de production de semi-conducteurs – CA : 6,5 M€ - Région Occitanie.
- DEMATHIEU & BARD : Groupe de BTP présent dans la construction d'infrastructures, de bâtiments et dans le développement de projets immobiliers – CA : 1 125 M€ - Région Ile de France

Pôle Filières :

- INTERIOR RAIL (groupe FINAERO) : Conception/fabrication d'éléments d'intérieurs ferroviaires (tablettes, planchers, cloisons) en panneaux composites - CA : 23 754 K€ - Région Pays de Loire.
- ATRIX GROUP : Ingénierie nucléaire du démantèlement et des travaux neufs- CA : 8 431 K€ - Région Auvergne Rhône Alpes.
- ALCADIA : société de service et de conseil en ingénierie pour l'industrie - CA : 9,4 M€ - Région Auvergne Rhône Alpes
- TECHNIQUE SOLAIRE : Développement, construction et exploitation de centrales de production d'électricité issue des énergies renouvelables – Production : 18,4 M€.

Pôle Industries Créatives :

- MERIGUET : Groupe spécialisé dans les métiers de l'artisanat décoratif haut-de-gamme– CA : 155 M€ - Région Ile de France.
- FINSBURY : Distribution de souliers et accessoires pour hommes- CA : 20 M€ - Région Ile de France
- LE PONCLET : Commerce de détail de viandes et beurre en magasin spécialisé – CA : 0,6 M€ - Région Bretagne

Pôle France Investissement Tourisme :

- GRAPE HOSPITALITY : Portefeuille de 85 hôtels soient 9125 chambres sous enseignes Accor repartis à 65% en France et le solde en Europe – CA : 215 M€ - Région Luxembourg
- MY TRAVEL MATE : Outil de conciergerie digitale pour les hôtels : CA : 1 459 K€ - Région Ile de France.
- PARIS INN GROUPE : Chaîne hôtelière - CA : 6.8 M€ - Régions Ile de France.

Cessions FPPME

82 cessions ont été opérées en 2017 pour un montant de 105 M€ (dont 59 cessions totales pour un montant de 83 M€). Les principales cessions sont :

- MR CARTONNAGE : spécialisée dans la fabrication d'emballages en carton principalement pour le secteur des parfums et cosmétiques de luxe
- TEXELIS PARTICIPATIONS : spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de chaînes cinématiques de haute performance, destinées à des véhicules lourds d'usage intensif

- GROUPE GC : Collecte et traitement de déchets médicalisés
- DEMATHIEU & BARD : Groupe de BTP présent dans la construction d'infrastructures, de bâtiments et dans le développement de projets immobiliers
- LA BELLE MONTAGNE : Le Groupe gère des domaines skiabiles, exploite des remontées mécaniques, des résidences hôtelières, des restaurants et des installations d'activités de loisirs
- NEOVIVO : Le Groupe gère des domaines skiabiles, exploite des remontées mécaniques, des résidences hôtelières, des restaurants et des installations d'activités de loisirs
- FINANCIERE SAF : spécialisé dans le transport aérien non régulier par hélicoptère
- BIO LOGIC : conçoit et commercialise des appareils électroniques de mesure destinés aux laboratoires et à l'industrie
- GOLDEN EYES : CRM à destination des enseignes de distribution / intelligence marketing

c) Métier Innovation

Le métier Innovation de Bpifrance Investissement est composé d'investisseurs avisés et patients qui accompagnent dans la durée les entreprises pour répondre aux besoins non satisfaits par le marché. Bpifrance co-investit avec les acteurs de la place en sélectionnant et en accompagnant les entreprises les plus porteuses de croissance et en favorisant les consolidations.

L'activité d'investissement direct en innovation s'est exercée au travers de 10 fonds d'investissement actifs dont 1 levé en 2017 :

- InnoBio (2009 – 173 M€) dans les sciences de la vie en capital-risque et en partenariat avec les principaux laboratoires pharmaceutiques opérant en France ;
- Ecotechnologies (2012 – 150 M€) en capital-risque dans les écotechnologies en partenariat avec l'ADEME et financé en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir ;
- Fonds Ambition Numérique (2011 – 300 M€) dédié aux PME innovantes du domaine numérique, en capital-risque et capital développement et financé en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir ;
- Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares (2013 – 50 M€), premier fonds d'amorçage dédié aux biothérapies innovantes et aux maladies rares afin de soutenir l'émergence de biothérapies et permettre l'accès à de nouveaux traitements pour les patients atteints de maladies rares ; financé en partie par l'AFM et par le Programme d'Investissements d'Avenir ;
- Ville de Demain (2015 – 50 M€), dédié aux PME innovantes intervenant sur les thématiques urbaines, en capital-risque et financé en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir ;
- French Tech Accélération (2015 – 200 M€ dont 80 M€ alloués aux investissements directs opérés par la Direction Innovation), dédié aux structures d'accélération et de la croissance de start-up innovantes et financé en intégralité par le Programme d'Investissement d'Avenir.
- Fonds Ambition Amorçage Angels (2016 – 50 M€) pour co-investir en amorçage dans le domaine du Numérique avec des Business Angels, financé en intégralité par le Programme d'Investissement d'Avenir
- Fonds Accélération Biotech Santé (2016 - 200 M€) qui investit dans les sociétés issues des projets du PIA (SATT, IRT, IHU) dans le domaine de la santé, financé en intégralité par le Programme d'Investissement d'Avenir.
- Fonds PSIM (Programme de soutien à l'innovation majeure) (2017 - 150 M€) investit en phase 3 du Concours Mondial d'Innovation sur les huit thématiques sélectionnées par la Commission Innovation 2030 présidée par Anne Lauvergeon.

Lancée en 2013, la poche Large Venture dont la mission est d'accompagner les entreprises emblématiques de l'innovation française en forte accélération, est en très forte croissance et a investi, à fin 2017, près de 500 M€. Sa dotation a été portée à 1Mrds€ en 2017.

Plusieurs entreprises sont investies à la fois par Large Venture et par un autre fonds de Bpifrance (FSN et Innobio notamment). L'équipe Large Venture a investi en 2017 122 M€, en croissance de 41% vs 2016,



avec 5 nouvelles participations et 13 réinvestissements. Large Venture a réalisé 2 nouvelles cessions totales dans VEXIM et VITechnology et deux cessions partielles (NICOX et Tinubu Square) pour un total de 41 M€. A titre d'exemple, Large Venture a investi 20 M€ dans la société Doctolib, 16 M€ dans Younited credit et 14 M€ dans iAdvize.

Pour les fonds Sciences de la vie (Innobio, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Direct innovation), l'exercice 2017 a été très actif avec 3 investissements dans de nouvelles entreprises et 19 réinvestissements. Un nouvel investissement a été porté par Bpifrance Participations, dans la société Aelis Pharma. 12 refinancements ont été mis en œuvre en 2017 par le fonds InnoBio pour un montant total de 38 M€. Ce fonds a par ailleurs réalisé des cessions partielles dans quatre entreprises (POXEL, DBV Technologies, Alizé Pharma) pour une plus-value de cession de 23 M€. Le fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares a, quant à lui, réalisé un nouvel investissement, dans Dynacure en co-investissement avec le fonds FABS et a réalisé une cession partielle dans la société Adverum pour une plus-value de cession de 2 M€. Il a également réinvesti dans trois sociétés : Sparing Vision avec le fonds FABS, GMP-Orphan et Step Pharma.

Le fonds Ecotechnologies, géré par Bpifrance pour le compte du PIA, a investi 20 M€ en 2017 dans la cadre de deux investissements nouveaux (APIX et Safety Line) et 6 réinvestissements. Le plus gros réinvestissement a eu lieu dans la société Actility, pour un montant de 10 M€. Le fonds Ville de Demain créé en octobre 2015 a réalisé en 2017 deux investissements dans Stanley Robotics (Service de voituriers autonomes) et Ector (Stationnement de courte et moyenne durée) pour 2,5 M€.

Le fonds Ambition Numérique, géré lui aussi par Bpifrance pour le compte du PIA, a réalisé 4 nouveaux investissements (Intercloud, Vekia, Minuit Une, Pitchy) et a réinvesti dans 14 entreprises de son portefeuille, pour un montant total de plus de 28M€. Plusieurs réinvestissements viennent consolider des startups à très fort potentiel, comme Mano Mano et iadvize qui réalisent **des tours C** parmi les plus gros réalisés en 2017 avec respectivement 60M€ et 32M€ levés, mais également Sigfox, Launchmetrics, Easyrecrue ou Synthesio. L'année 2017 marque l'arrivée à maturité du portefeuille avec les premières cessions : la cession de Wallix (cybersécurité) qui est cotée sur Euronext et la cession de Teads (adtech) qui a été rachetée par Altice. De plus, Balyo (robotique industrielle) a été introduite avec succès sur Euronext en juin 2017.

Ainsi, au terme de 6 années d'activité, le fonds Ambition Numérique a investi dans 39 sociétés pour un montant total de 177 M€. Les entreprises qu'il accompagne ont créé plus de 900 emplois en 2017, et totalisent plus de 4 500 salariés à fin 2017.

Toujours dans le domaine du numérique, le fonds F3A (Ambition Amorçage Angels) créé en 2016 et doté de 50 M€ investit en phase d'amorçage en co-investissement avec des Business Angels. Pour un montant total de 5M€, il a investi en 2017 dans 8 startups technologiques très prometteuses notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la réalité virtuelle et de la cybersécurité (Cardiologs, Qopius, Seald, Gabsee). Il a notamment accompagné Cardiologs et Captain Contrat en réinvestissant aux côtés de nouveaux investisseurs de premier plan dans le cadre de leur premier tour en Série A.

Le Fonds French Tech Accélération de 200 M€, destiné aux financements en fonds propres des structures d'accélération et géré pour le compte du PIA, a réalisé deux nouveaux investissements directs, portant les participations directes à 13.7 M€. Par ailleurs, 2 nouveaux investissements réalisés en Fonds de Fonds.

Le fonds PSIM créé en juin 2017 comme la troisième phase du Concours Mondial d'Innovation a investi 12 M€ dans quatre entreprises (Wandercraft, Bioserenity, SNIPS et Halio DX) toutes quatre lauréates des phases 1 et 2 du concours.

Enfin le portefeuille « Patient Autonome » créée en Novembre 2017 est composé fin 2017 d'une entreprise (Willo).

Au-delà, Bpifrance a encore mis cette année l'accent sur l'accompagnement des sociétés en portefeuille : en effet, 55 entreprises (vs 19 en 2016) ont fait l'objet d'investissements complémentaires, dans un souci d'accompagnement dans la durée des sociétés innovantes, à chaque étape opérationnelle clé.

Le métier Innovation par ailleurs a réalisé en 2017 5 cessions totales et 9 cessions partielles pour 88,6 M€ versus 4 cessions totales et 3 cessions partielles pour 66,6 M€ en 2016 et 7 cessions partielles pour 55,2 M€ en 2015.

Par ailleurs, l'activité d'investissement de Bpifrance dans l'innovation est pour partie assurée par l'équipe Fonds de fonds (cf. ci-après), souscripteur de la grande majorité des fonds d'amorçage et de capital-risque français.

d) Métier Fonds de fonds

Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans près de 368 fonds privés nationaux ou régionaux et 19 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée.

Bpifrance accompagne les gérants de fonds innovation et capital développement répondant aux attentes des investisseurs privés en souscrivant le plus souvent lors d'un 1^{er} closing de taille significative. Ainsi, il s'agit de contribuer progressivement à la consolidation du marché en sélectionnant les équipes performantes, et d'encourager l'augmentation des fonds sous gestion. De façon limitée, Bpifrance accompagne également quelques nouvelles équipes dans la mesure où elles présentent une stratégie d'investissement fortement différenciante, un track record démontré et une capacité à lever un fonds d'une taille substantielle.

Après des exercices en croissance de 2013 à 2016, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2017 avec un niveau historique de 1 039 M€ de souscriptions, dans 57 véhicules différents. Ces souscriptions se sont réparties entre 926 M€ de souscriptions dans 42 nouveaux fonds et 113 M€ de souscriptions complémentaires dans 15 fonds existants.

Le ticket de souscription moyen pour les souscriptions au sein de nouveaux véhicules (hors souscriptions complémentaires) ressort à 22 M€ et illustre ainsi l'objectif de renforcement de la taille des fonds souscrits.

Les souscriptions pour compte propre ont représenté près de 59 % des souscriptions de l'année, à près de 610 M€, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 41 %, à près de 429 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte du Programme d'Investissements d'Avenir.

Le capital-innovation (capital amorçage, capital-risque et capital croissance) a représenté environ 60% des montants souscrits en 2017 (soit près de 653 M€ dans 32 fonds) alors que le capital développement a contribué à environ 40% des souscriptions pour 386 M€ dans 25 véhicules.

Bpifrance a par exemple souscrit dans Med 2, fonds de capital croissance ciblant les PME dans le secteur de la santé, qui a fait une très belle levée en 2017 (315 M€ atteints, dont 25 M€ apportés par Bpifrance). Bpifrance a également investi dans Blackfin Tech (lancement d'une nouvelle ligne-métier chez Blackfin Capital Partners), fonds de capital-risque dédié aux fintech qui a atteint une taille de plus de 100 M€ (dont 30 M€ apportés par Bpifrance en 2017, sur fonds propres et via le FFMC2). Bpifrance a également souscrit dans GO CAPITAL AMORCAGE 2, fonds d'amorçage interrégional dédié au Grand Ouest, qui a atteint une taille de plus de 50 M€ (dont 20 M€ apportés par le FNA).

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 60 M€ ont été souscrits, dont 52,5 M€ dans 5 nouveaux fonds.

L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre depuis 2 ans.

En Afrique les souscriptions en fonds de fonds ont représenté 5 M€ dans 1 fonds de capital-risque.



I. Analyse détaillée

i) Actifs sous gestion

Le tableau figurant sur la page suivante présente les actifs gérés par métier au 31 décembre 2017. Pour les fonds gérés, il s'agit de la taille du fonds, éventuellement « détournée » de la taille des fonds détenus par ce fonds et gérés par Bpifrance Investissement. Par exemple, la taille du FAA est diminuée de sa participation dans le FMEA rang 2. Pour les participations directement détenues par Bpifrance Participations, il s'agit de la valeur nette des participations encore en portefeuille.

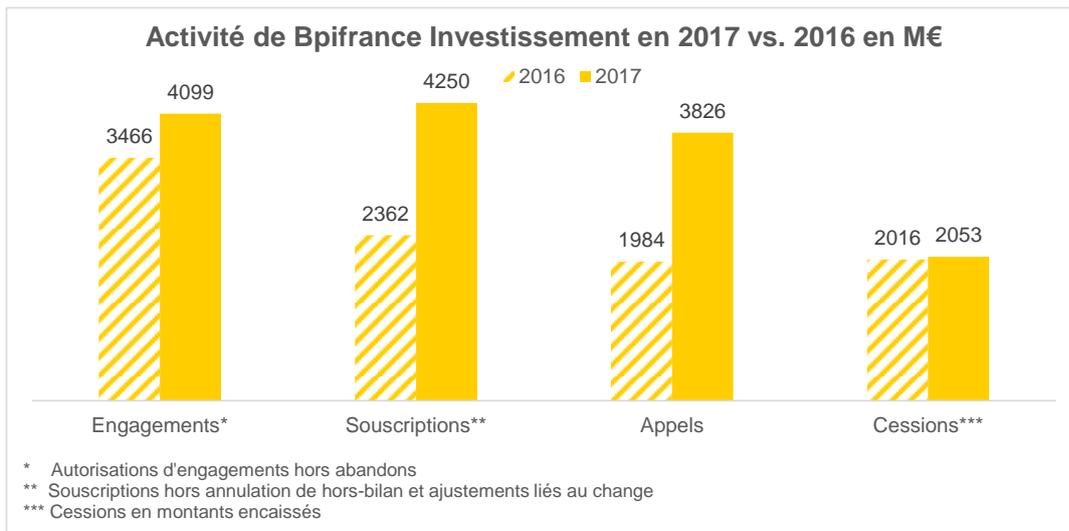
Actifs gérés (en M€)	A fin décembre 2017					A fin décembre 2016				
	Total	Mid & Large Cap*	Fonds de fonds	Fonds Propres PME	Innovation	Total	Mid & Large Cap*	Fonds de fonds	Fonds Propres PME	Innovation
FPMEI	900,7		900,7			900,7		900,7		
FPCR 2000	95,0		95,0			95,0		95,0		
FFT3	150,0		150,0			150,0		150,0		
FCIR	70,0		70,0			70,0		70,0		
FFI A	330,0		330,0			330,0		330,0		
FFI B	224,0		224,0			224,0		224,0		
FFI II	632,0		632,0			632,0		632,0		
FFI3+	120,6		120,6			120,6		120,6		
FFI III	1 450,0		1 450,0			1 450,0		1 450,0		
FFI 4	1 520,0		1 520,0			1 520,0		1 520,0		
French Tech Accélération	200,0		120,0		80,0	200,0		120,0		80,0
FPCR	91,5		91,5			91,5		91,5		
FNA	579,8		579,8			579,8		579,8		
FFR	74,7		74,7			74,7		74,7		
FABS	200,0	40,0	60,0		100,0	200,0	40,0	60,0		100,0
FFQP	49,7		49,7			49,7		49,7		
FF Edtech	10,0		10,0			10,0		10,0		
FFMC2	650,0		650,0			650,0		650,0		
Fonds de fonds privés	232,1		232,1			241,1		241,1		
FF Digital	139,3		139,3							
Averroes Finance 1	6,1		6,1			6,1		6,1		
Averroes Finance 2	30,0		30,0			30,0		30,0		
Averroes Finance 3	75,0		75,0			75,0		75,0		
Fonds internationaux affiliés	30,3		30,3			30,3		30,3		
Sicav	77,0		77,0			68,1		68,1		
FEI	120,7		120,7			120,7		120,7		
Proparco	44,2		44,2			44,2		44,2		
FIC 1	180,1	180,1				180,1	180,1			
FIC 2	180,0		180,0			180,0		180,0		
FIC 3	160,0		160,0			160,0		160,0		
FIC 4	150,0		150,0			150,0		150,0		
FIC 5	195,0		195,0			195,0		195,0		
FIC Dette Privée	140,0	140,0				-		-		
FONDS STRATEGIQUE BOIS	20,0			20,0		20,0			20,0	
PATRIMOINE ET CREATION						40,2			40,2	
PATRIMOINE ET CREATION 2	45,0			45,0		45,0			45,0	
PATRIMOINE ET CREATION 3	60,0			60,0		-		-		
MODE ET FINANCE	-			-		10,5			10,5	
FSFE	20,0			20,0		20,0			20,0	
CDC Entreprises Elan PME	35,6			35,6		35,6			35,6	
BOIS 2	27,0			27,0		27,0			27,0	
Mode et Finance 2	18,0			18,0		18,0			18,0	
CROISSANCE RAIL	40,0			40,0		40,0			40,0	
FDEN	133,0			133,0		133,0			133,0	
FIE	100,0			100,0		-		-		
FIR 1	380,0			380,0		300,0			300,0	
FIR 2	130,0			130,0		130,0			130,0	
AEM	60,0			60,0		60,0			60,0	
FIR 3	60,0			60,0		80,0			80,0	
FIR 4	160,0			160,0		220,0			220,0	
AED C4	139,6			139,6		139,6			139,6	
AEI	3,0			3,0		3,0			3,0	
AT	6,0			6,0		6,0			6,0	
AE 1	38,9			38,9		38,9			38,9	
FIT	100,0			100,0		50,0			50,0	
FCPR bioam	44,2				44,2	44,2				44,2
Bioam 1 Bis Compartiment 1	7,0				7,0	7,0				7,0
Bioam 1 Bis Compartiment 2	5,0				5,0	5,0				5,0
Imobio	173,0				173,0	173,0				173,0
Fonds Ecotechnologies	150,0				150,0	150,0				150,0
Ambition Numérique	300,0				300,0	300,0				300,0
Maladies rares	50,0				50,0	50,0				50,0
PSIM	150,0				150,0	-		-		
Large Venture	1 000,0				1 000,0	600,0				600,0
Direct Innovation	33,0				33,0	25,3				25,3
Patent Autonome	50,0				50,0	-		-		
Ville de demain	50,0				50,0	50,0				50,0
Ambition Amorçage Angels	50,0				50,0	50,0				50,0
SPI	700,0	700,0				700,0	700,0			
BEI SPI	100,0	100,0				100,0	100,0			
FAA	575,0	575,0				575,0	575,0			
FAA rang 2	50,0	50,0				50,0	50,0			
ETI 2020	3 000,0	3 000,0				3 000,0	3 000,0			
Poche fonds GE	730,8	730,8				731,9	731,9			
Participations directes GE	8 915,6	8 915,6				7 382,5	7 382,5			
Participations directes ETI	708,0	708,0				839,0	839,0			
	27 925,8	15 824,8	7 882,6	1 576,1	2 242,3	25 076,2	14 263,8	7 743,4	1 416,8	1 634,5



Les actifs sous gestion ont augmenté entre 2016 et 2017 de 2,4 Md € dont :

- Métier Fonds de fonds : la prise en gestion du Fonds de fonds Digital qui a été créé avec une taille de 139 M€ ;
- Métier Mid & Large Cap : la variation du portefeuille direct de GE et d'ETI est liée aux flux cessions, d'investissements et aux provisions ;
- Métier Innovation, l'activité Large Venture a été augmentée à 1Md€ (+400 M€), l'activité Patient Autonome a été lancée en 2017 avec une ambition d'investir 50 M€ et les équipes métiers ont pris en gestion le fonds PSIM d'une taille de 150 M€ ;
- Métier Fonds Propres PME : prise en gestion des fonds FI2E et Patrimoine et Création 3 d'une taille respective de 100 M€ et 60 M€ et augmentation de la taille du fonds France Investissement Tourisme de 50 M€.

ii) Evolution du portefeuille sous gestion



Les données présentées au titre de l'année 2016 ont pu être modifiées à la marge suite à des informations reçues en 2017 concernant des opérations de l'année 2016. Les indicateurs impactés sont les autorisations d'engagements, les souscriptions et les cessions en valeur brute et en valeur encaissée.

Au cours de l'année 2017, Bpifrance Investissement a autorisé 4 099 M€ d'investissements répartis comme suit :

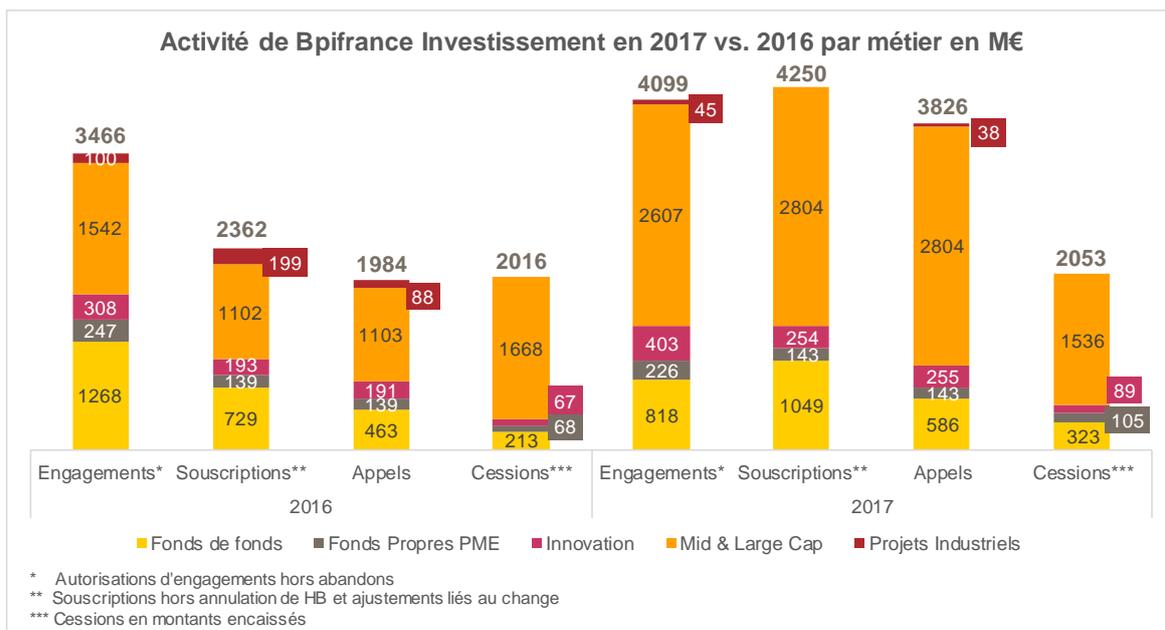
- 818 M€ pour les fonds de fonds ;
- 2 652 M€ pour le métier Mid & Large Cap se répartissant entre 545 M€ pour les fonds gérés (dont 45 M€ sur les projets industriels) et 2 107 M€ pour les participations directes ;
- 403 M€ pour le métier Innovation se répartissant entre 174 M€ pour les fonds gérés et 229 M€ pour les participations directes ;
- 226 M€ pour les fonds Direct PME dont 139 M€ pour l'équipe métier France Investissement Régions, 22 M€ pour l'équipe métier Industries Créatives, 23 M€ pour l'équipe métier Filières et 41 M€ pour l'équipe métier Tourisme et Loisirs.

Les souscriptions, au titre de l'année 2017, ressortent à 4 250 M€ et se détaillent comme suit :

- 1 049 M€ pour les fonds de fonds (y compris les annulations) ;
- 2 804 M€ de souscriptions pour le métier Mid & Large Cap dont 388 M€ via les fonds gérés et 2 416 M€ directement souscrits ;
- 255 M€ ont été décaissés par les équipes de la direction de l'Innovation dont 123 M€ via les fonds gérés et 132 M€ directement souscrits par Bpifrance Participations ;
- 143 M€ ont été décaissés par les fonds de la direction des Fonds Propres PME (dont 91 M€ par l'équipe métier France Investissement Régions, 19 M€ pour l'équipe métier Industries Créatives, près de 7 M€ par l'équipe Filière et 27 M€ par l'équipe Tourisme et Loisirs.

Au cours de l'année 2017, Bpifrance investissement a réalisé des cessions pour 2 053 M€ qui se répartissent entre :

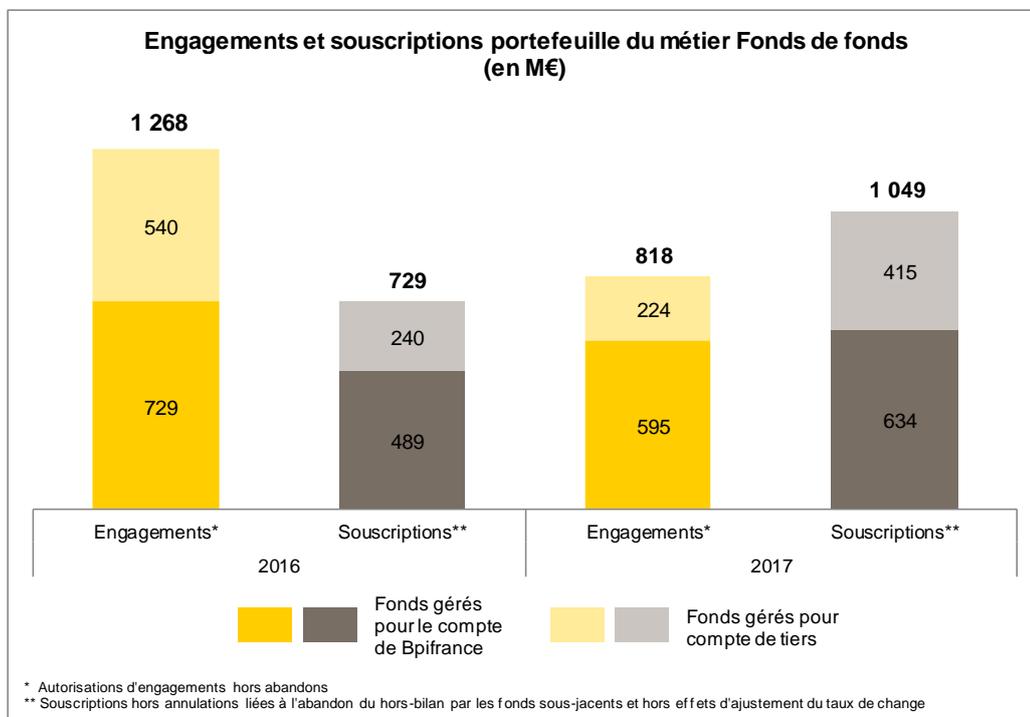
- 323 M€ de distributions encaissées par le métier Fonds de fonds dont près de 68 M€ de plus-values nettes ;
- 1 536 M€ encaissés par le métier Mid & Large Cap, qui se répartissent entre 230 M€ pour les fonds directs gérés et 1 306 M€ pour les participations directes (ETI et GE) ;
- 89 M€ encaissés par le métier Innovation, qui se répartissent entre 46 M€ pour les fonds gérés (dont près de 33 M€ de plus-value) et 43 M€ pour les participations directes ;
- 105 M€ encaissés par la direction des Fonds Propres PME dont 14 M€ de plus-values nettes, se répartissant entre 91 M€ sur France Investissement Régions dont près de 20 M€ de plus-values nettes, 12 M€ sur Industries Créatives dont 6 M€ de moins-values nettes et 2 M€ sur Filières dont 0,3 M€ de plus-values nettes



iii) Evolution par métier

a) Métier Fonds de fonds

Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2017

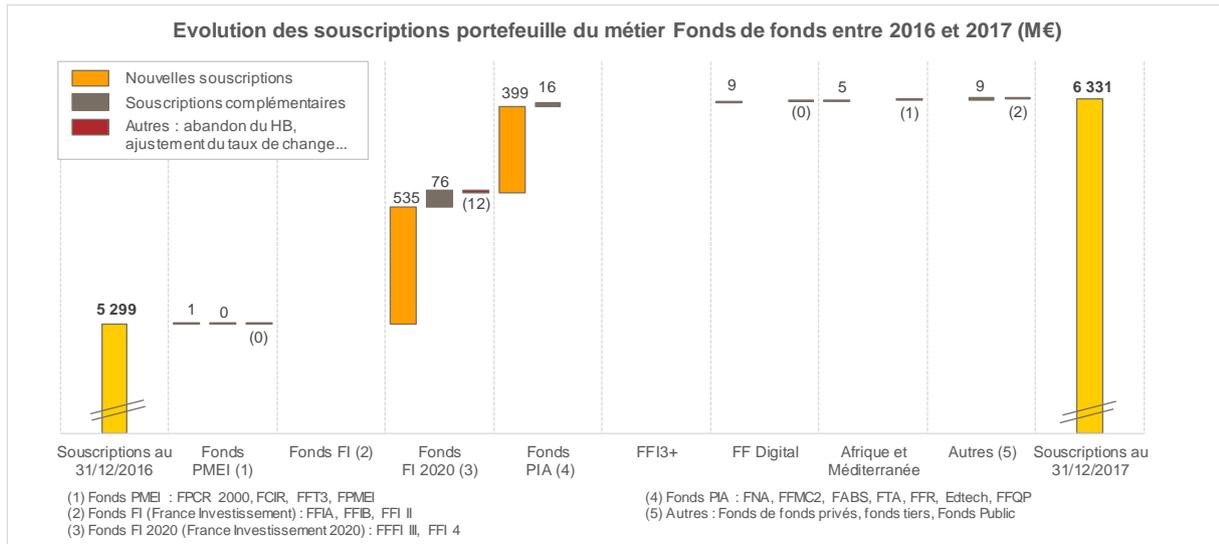


Au terme de l'année 2017, le montant des autorisations d'engagements, hors abandons, prises par le comité d'investissement de Bpifrance s'élève à 818 M€. Ces autorisations d'engagements ont été prises pour le compte des fonds propres de Bpifrance pour près de 595 M€, le solde se répartissant sur les fonds PIA (FNA, FFMC2, FTA, FFR, FABS) pour 223 M€.

Ces autorisations se répartissent essentiellement comme suit :

- Amorçage, 80 M€ autorisés (dont 70 M€ via le FNA) contre 106 M€ en 2016 (dont 85 M€ via le FNA)
- Capital Risque, 336 M€ autorisés contre 680 M€ en 2016 ;
- Capital Développement, 382 M€ autorisés (dont 8 M€ dédiés au Retournement) contre 464 M€ (dont 145 M€ dédiés au Retournement) en 2016 ;
- Fonds de Fonds Afrique et Méditerranée : 20 M€ autorisés contre 19 M€ en 2016.

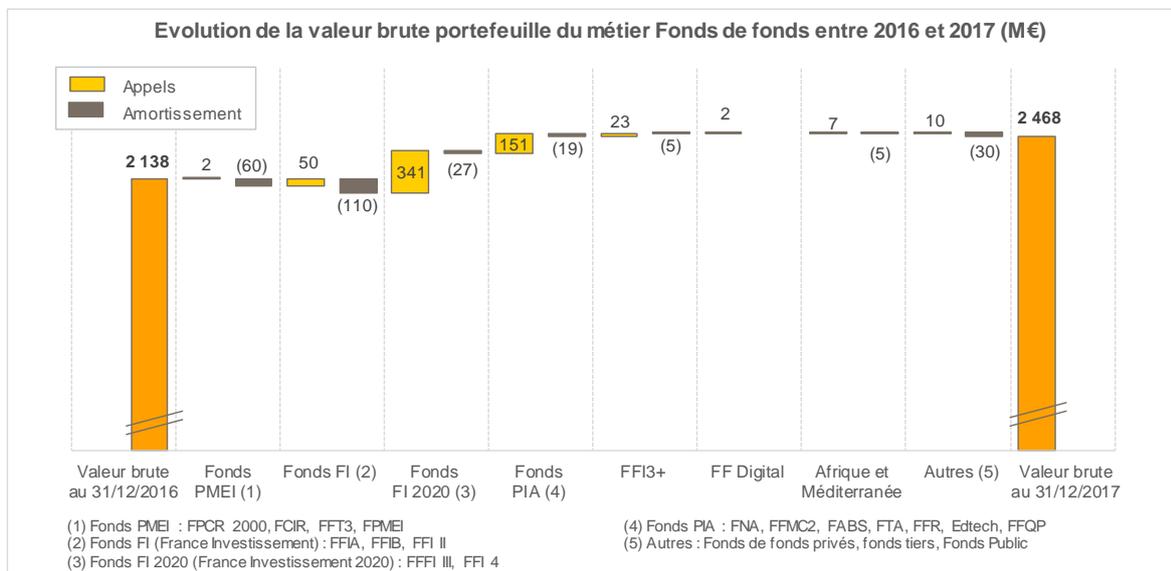
L'année 2017 est marquée par des investissements conséquents en capital développement et en capital-risque portés par la levée de plusieurs fonds de tailles importantes du fait du cycle de levée des équipes de gestion.



Les nouvelles souscriptions de l'année 2017 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soit les fonds FFI 4 (535 M€), FFMC2 (188 M€), FNA (132 M€), French Tech Accélération (32 M€), Fonds de fonds Retournement (20 M€), Fonds de Fonds Quartiers Prioritaires (17 M€), FF Edtech (10 M€), Fonds de fonds Digital (8 M€) et Averroès Finance III (5 M€). Les souscriptions totales du métier fonds de fonds en 2017 (y compris fonds internationaux et hors annulations de souscriptions suite à l'abandon du hors-bilan) s'élèvent à 1 049 M€ contre 729 M€ en 2016.

Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31 décembre 2017

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités.



Les appels du portefeuille réalisés en 2017 ressortent à 586 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 323 M€ pour un amortissement du portefeuille de 263 M€. La valeur brute du portefeuille du métier fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 2,47 Md€.

L'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds présente les encours (appels / amortissements) retraités des flux des fonds directs. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.



Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé (FFI II, FFFI 3) et sur les fonds en période d'investissement dont l'activité monte en puissance (FNA, FFI 4, FFMC2 et French Tech Accélération).

Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds du programme PMEI (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI), mais surtout sur les fonds du programme France Investissement dont les distributions ont augmenté en 2017 (FFI A, FFI B, FFI II et les fonds de fonds privés souscrits par FSI PME Portefeuille) qui regroupent respectivement 25% et 50% des distributions (amortissements de parts des fonds) de l'année. A noter, le fonds FFFI III (programme France Investissement 2020) qui a clos sa période d'investissement fin 2015 a distribué 29 M€ sur l'année 2017, soit 9 % des distributions totales.

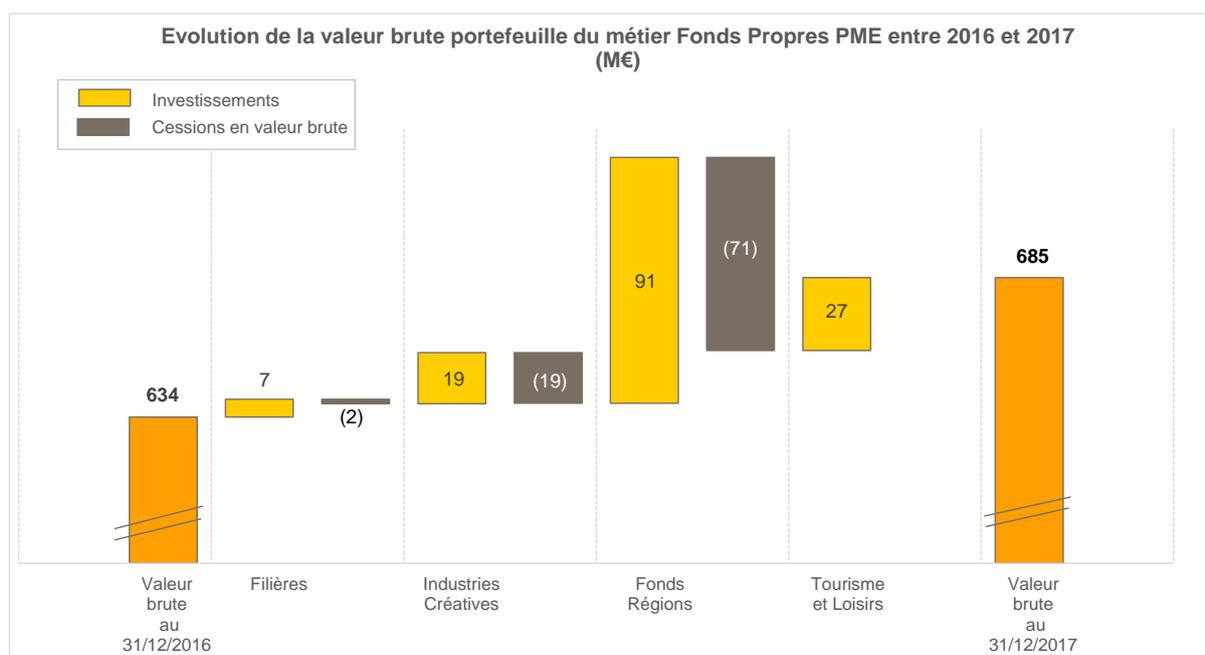
Les fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement ont encaissé près de 68 M€ de plus-values nettes durant l'année 2017, dont 26 M€ pour le FFI A notamment des fonds EKKIO CAPITAL II (8 M€), R CAPITAL III (6 M€), CEREAL CAPITAL (4 M€), dont 12 M€ pour le fonds FPMEI notamment des fonds SOFINNOVA CAPITAL V (5 M€), SIPAREX MIDCAP I (4 M€) et SIPAREX MIDMARKET II (4 M€), dont 8 M€ pour le fonds FFT 3 notamment du fonds R CAPITAL III (6 M€) et près de 10 M€ pour les fonds FFFI 3, FFMC2 et FFI3+ à resituer avec la distribution opérée par le fonds SOFINNOVA CAPITAL VIII.

8 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2017 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent 4 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI, 2 fonds du portefeuille du Fonds Public, 1 fonds du portefeuille du FPCR 2000 et 1 fonds du portefeuille de Bpifrance Participations :

- ILE-DE-FRANCE CAPITAL INVESTISSEMENT (FPMEI) : fonds d'investissement dont la liquidation a généré de plus-value de 0,1 M€ en 2017, le fonds a généré 1,1 M€ de plus-values sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 1,66x ;
- FINADVANCE VENTURES I (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (0,3) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,67x ;
- I-SOURCE 2 (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (5,9) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,35x ;
- ALYSE-PARTICIPATIONS (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (0,1) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,90x ;
- R-CAPITAL TECH (Fonds Public) : la liquidation du fonds cession n'a pas généré de flux en 2017 mais sur au final ce fonds a généré plus de 4 M€ de plus-value, soit un multiple de 1,70x ;
- FINADVANCE VENTURES I (Fonds Public) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (2,3) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,26x ;
- NEXTSTAGE ENTREPRISES FCPR (FPCR 2000) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (1,6) M€ sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,79x ;
- UK HIGH TECHNOLOGY FUND LP (Bpifrance Participations) : fonds dont la liquidation a généré (0,3) M€ de moins-value sur l'année 2017 pour un multiple global de 0,74x.

b) Fonds propres PME

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Propres PME gérés par Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Ces fonds sont directement ou indirectement souscrits par FSI PME Portefeuille via les fonds de fonds (FPMEI ou Fonds de Fonds PME) ou directement souscrits par Bpifrance Participations.



Les investissements réalisés en 2017 ressortent à 143 M€ dans 94 sociétés, un niveau d'activité comparable en volume par rapport aux réalisations des deux dernières années et en hausse de 3 % en valeur (138 M€ investis dans 96 sociétés). En 2017, deux fonds ont été créés à mi-année (FI2E et Patrimoine et Création 3 avec des engagements respectifs de 100 M€ et 60 M€) et la taille du fonds FIT a été doublée à 100 M€.

L'année 2017 est marquée par la hausse de l'activité des fonds Industries Culturelles et Créatives (19 M€ investis vs. 6 M€ en 2016), de l'activité du fonds France Investissement Tourisme (27 M€ vs. près de 25 M€ en 2016) et des fonds Filières (près de 7 M€ vs. 5 M€ en 2016). Cette augmentation a été modérée par un ralentissement de l'activité des fonds Régions (91 M€ investis vs. un niveau exceptionnellement haut de 103 M€ en 2016).

Les investissements du métier Fonds Propres PME demeurent concentrés sur les fonds France Investissement Régions, qui s'établissent à près de 91 M€ dans 65 entreprises contre 103 M€ dans 74 entreprises en 2016 et se concentrent majoritairement sur le fonds FIR 1 (76 M€), les autres investissements étant réalisés principalement par FIR 2 (6 M€), FIR 3 (4 M€) et FIR 4 (3 M€).

Les fonds Filières ont réalisé près de 7 M€ d'investissements en 2017 contre 5 M€ en 2016, dont 2 nouveaux investissements dans la filière nucléaire pour 2,5 M€, 1 nouvel investissement dans la filière ferroviaire pour 1 M€ et 1 nouvel investissement dans la filière énergie et environnement pour 3 M€, *via* le fonds FI2E lancé en 2017.

Les investissements des fonds Industries Créatives s'inscrivent en hausse en 2017 à 19 M€ dans 7 sociétés, contre 6 M€ dans 7 sociétés en 2016, dont 10 M€ réalisés par le fonds Patrimoine et Création 3.

Les investissements du fonds FIT demeurent dynamiques sur l'année 2017 à 27 M€ dans 20 entreprises contre 25 M€ dans 14 entreprises en 2016.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2017, pour l'ensemble de la direction des Fonds Propres PME, ressortent à 91 M€ en valeur brute pour un montant effectivement encaissé de 105 M€, en hausse significative par rapport à 2016 (53 M€ pour un montant encaissé de 68 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur les fonds AED C4 qui a réalisé 18 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 31 M€ encaissés, FIR 1 avec près de 21 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 30 M€, FIR 4 avec près de 19 M€ de cessions en valeur brute pour 13 M€ encaissés et AEM avec 5 M€ de cessions en valeur brute pour 3 M€ encaissés. A noter également la cession des dernières participations détenues par le fonds Patrimoine et Création (Industries Culturelles et Créatives) pour 11 M€ en valeur brute et 0,3 M€ encaissés. Le fonds a été liquidé au second semestre de l'année 2017.

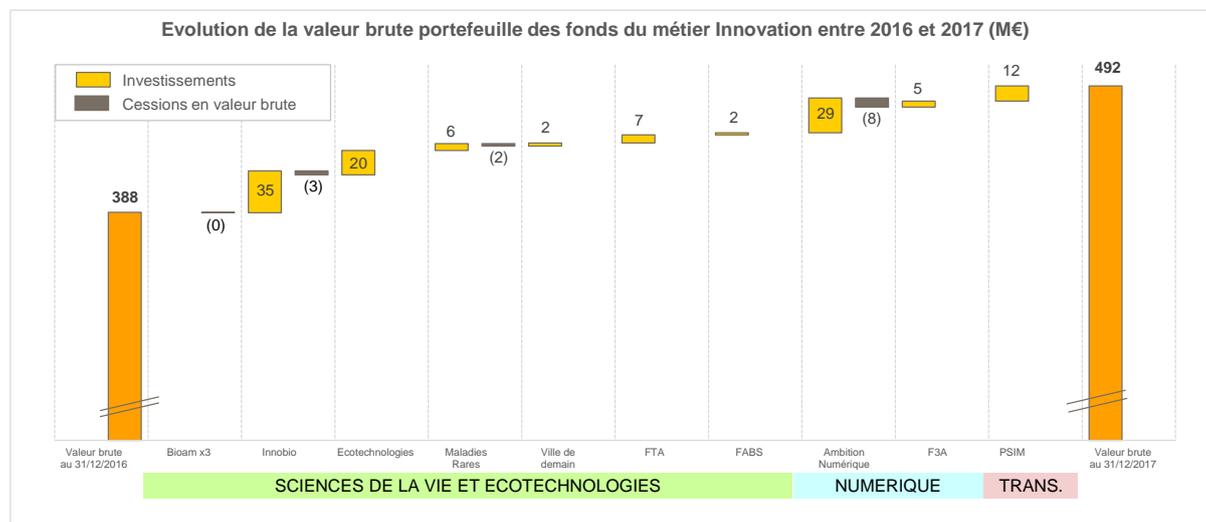
La valeur brute du portefeuille du métier Fonds Propres PME s'établit ainsi à 685 M€ à fin 2017.



c) Innovation

Activité des fonds sous gestion

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :



Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2017 ressortent à près de 118 M€ dans 63 entreprises en forte augmentation par rapport aux réalisations de 2016 (97 M€ dans 44 entreprises). Le ticket moyen ressort en baisse en 2017 car la part de nouveaux investissements (34 M€ dans 24 entreprises) est plus significative qu'en 2016 (57,6 M€ dans 24 entreprises) en raison des nombreux réinvestissements opérés par les fonds Ambition Numérique (20 M€ dans 14 entreprises), Innobio (près de 26 M€ dans 11 entreprises) et Ecotechnologies (16 M€ dans 6 entreprises dont les réinvestissements représentent plus de 50 % des décaissements opérés par l'ensemble des fonds en 2017).

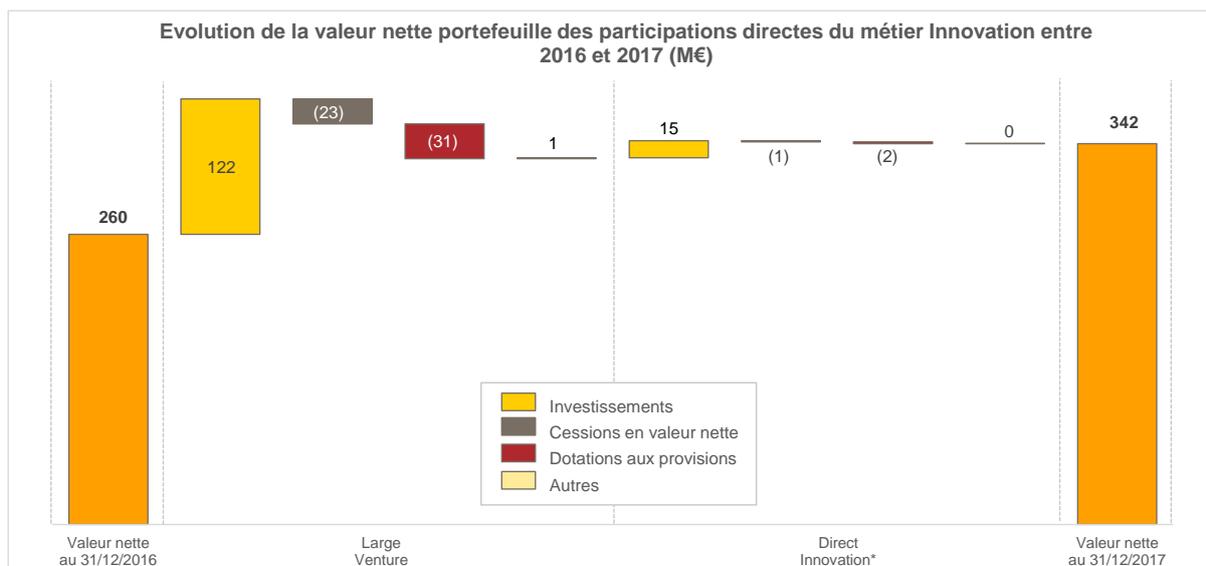
Sur l'année 2017, les fonds du programme PIA concentrent 70 % des investissements réalisés par les fonds du métier Innovation, contre 90 % en 2016 avec 85 M€ investis :

- Les fonds PIA de l'équipe Numérique (FSN PME Ambition Numérique et Ambition Amorçage Angels – F3A) ont investi 11 M€ dans 12 nouvelles entreprises en 2017 en baisse par rapport à 2016 (24 M€ dans 10 nouvelles entreprises) mais le niveau des réinvestissements est en hausse en 2017 : 22 M€ dans 16 entreprises en 2017 contre 17 M€ dans 9 entreprises en 2016. Les réinvestissements représentent une part élevée de l'activité de l'équipe en raison de la politique d'accompagnement des participations en portefeuille des fonds du métier Innovation ;
- Les fonds PIA de l'équipe Sciences de la Vie et Ecotechnologies (Ecotechnologies, Maladies Rares, FABS, FTA et Ville de Demain) ont investi 37 M€ dans 20 entreprises en baisse par rapport à 2016 (44 M€ dans 18 entreprises en 2016) ;
- Le fonds PSIM, créé en juin 2017, a réalisé 4 investissements pour un montant décaissé proche de 13 M€.

Les cessions totales ou partielles réalisées par certains fonds en 2017 représentent une valeur brute de 13 M€ et un montant encaissé de plus de 45 M€ pour 7 cessions partielles et 2 cessions totales.

Activité des participations directement détenues par Bpifrance Participations

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur nette des participations directement détenues par Bpifrance Participations et gérées par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :



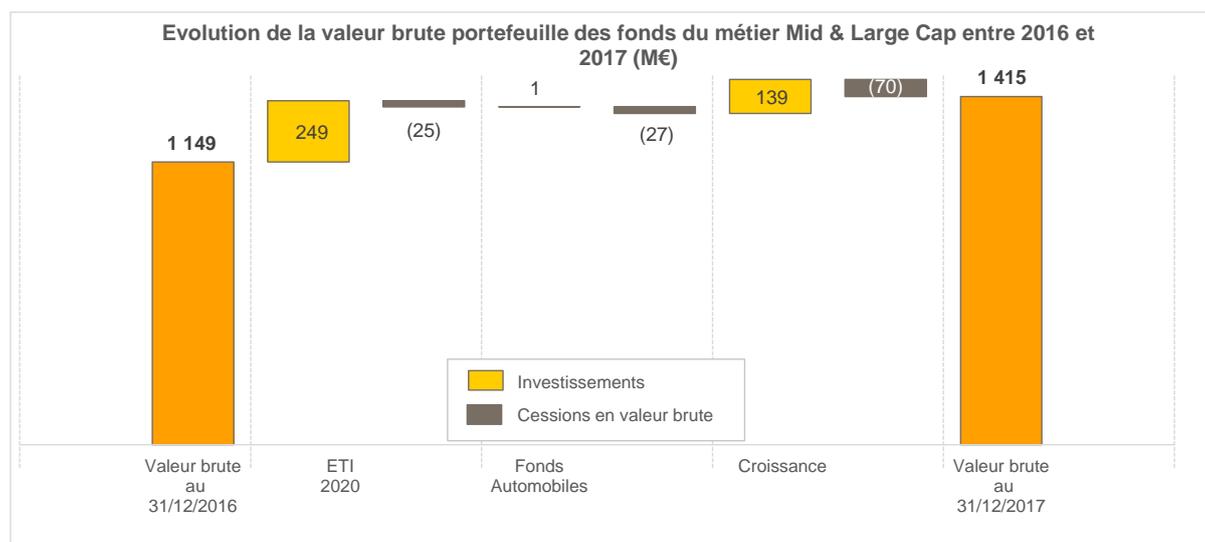
Les investissements de Bpifrance Participations réalisés par les équipes Innovation de Bpifrance Investissement sont en hausse significative à 137 M€ contre 94 M€ en 2016. Ils se concentrent essentiellement sur la « poche Large Venture » qui a réalisé 5 nouveaux investissements et 13 investissements complémentaires pour 122 M€ (6 nouveaux investissements et 5 complémentaires pour près de 76 M€ en 2016), avec un ticket moyen en forte hausse à 13,1 M€ (8,6 M€ en 2016) pour les nouveaux investissements (dont Doctolib, Younited Credit et ladvize). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille.

Les cessions opérées en 2017 ressortent à 24 M€ en valeur nette pour un montant encaissé de 43 M€ contre près de 34 M€ encaissés en 2016. Les principales opérations réalisées en 2017 correspondent à la cession totale des titres détenus dans deux participations (Vexim et VIT) et à des opérations de cessions partielles (Nicox et Tinubu Square).

d) Métier Mid & Large Cap

Activité des fonds sous gestion

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement (hors participations directement détenues par Bpifrance Participations) entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FMEA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



Les investissements (montants décaissés) des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap s'inscrivent en hausse à 388 M€ en 2017 contre 295 M€ en 2016. La hausse porte principalement sur le fonds ETI 2020 qui a investi 248 M€ dans 13 entreprises en 2017 contre 182 M€ dans 13 entreprises en 2016. Cette hausse porte également sur les fonds

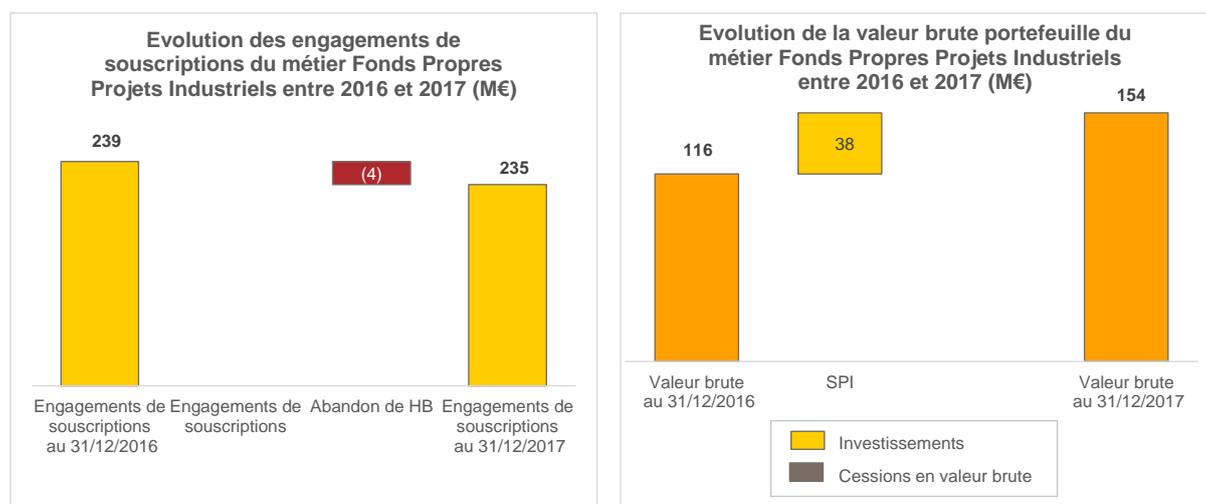


France Investissement Croissance qui ont investi 139 M€ dans 20 entreprises dont 3 réinvestissements (contre 77 M€ dans 16 entreprises en 2016) dont 60 M€ par le fonds FIC 5 et 57 M€ par le fonds FIC Dette Privée.

Les cessions opérées par les fonds Mid & Large Cap s'élèvent à 122 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 201 M€. Elles se concentrent sur les fonds France Investissement Croissance qui ont réalisé 16 cessions dont 7 partielles pour 129 M€ encaissés (70 M€ en cessions en valeur brute) et sur les fonds automobiles qui ont réalisé 6 cessions dont 4 totales pour 23 M€ encaissés (correspondant à une sortie en valeur brute de 27 M€). Le fonds ETI 2020 a réalisé sa première opération de cession totale qui s'est traduite par un encaissement de 49 M€ pour une sortie en valeur brute de 25 M€.

Activité fonds propres Projets Industriels

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock d'engagement de souscriptions et de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par l'équipe Fonds Propres Projets Industriels de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :



L'activité des Fonds Propres Projets Industriels se concentre sur le fonds SPI levé en 2015.

Au cours de l'année 2017, le fonds SPI a décaissé 38 M€ sur des souscriptions réalisées en 2016 dans les sociétés Naval Energies (25 M€) et Yposkesi (13 M€).

Activité des participations directement détenues par Bpifrance Participations

L'activité de « direct » de la direction Mid & Large Cap se traduit par des investissements d'un montant de 2 416 M€ en 2017 concentrés sur l'opération de rachat de la participation de l'Etat dans le groupe PSA pour 1 875 M€ et sur des réinvestissements significatifs dans certaines Grandes Entreprises du portefeuille dont TechnipFMC (408 M€ dont 237 M€ non cash suite à la plus-value réalisée sur l'apport des titres au moment de la fusion avec FMC Technologies), Sequana (37 M€) et Constellium (31 M€). Ce montant est en forte hausse par rapport aux années précédentes compte tenu de l'opération exceptionnelle réalisée avec l'Etat.

Les cessions opérées durant l'année 2017 font ressortir un produit de cession total de 1 306 M€ qui se concentre sur :

- 7 Grandes Entreprises dont 4 ont été totalement cédées : SCHNEIDER ELECTRIC SA (montant encaissé de 568 M€), EIFFAGE (montant encaissé de 427 M€), AREVA (montant encaissé de 57 M€) et NOKIA (AREVA (montant encaissé de 28 M€) ;
- et sur la cession totale de 2 Entreprises de Taille Intermédiaire, avec la cession totale de la participation dans Médipôle Partenaires (montant encaissé de 102 M€) et dans Cylande (montant encaissé de 11 M€).

Les principales cessions partielles ont été opérées sur les participations dans SOITEC (montant encaissé de 41 M€) et dans DAHER (montant encaissé de 22 M€).

Enfin, les parts de fonds détenus et gérés par des tiers ont été distribués à Bpifrance Participations 29 M€ (dont 18 M€ correspondant à l'amortissement et 11 M€ de plus-value).

3.1.3.3. Pôle Assurance Export

L'activité du pôle Assurance Export de Bpifrance SA en 2017 est présentée ci-après autour des cinq métiers de ce pôle.

A noter que ces métiers ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés de Bpifrance SA, l'activité Assurance Export étant exercée au nom et pour le compte de l'Etat et comptabilisée dans des comptes Etat distincts des comptes de Bpifrance Assurance Export.

Assurance-Crédit

L'année 2017 est largement positive en assurance-crédit par rapport à 2016, avec une croissance des garanties acceptées de plus de 30%. La hausse est particulièrement forte sur le segment PME (CA < 50M€) qui représente 50% des bénéficiaires du produit.

L'année est aussi marquée par un volume d'activité soutenue, tant en demandes de garanties acceptées (18,9 Md€) qu'en contrats conclus, à la faveur de transactions significatives notamment dans le secteur militaire.

Assurance Prospection

L'activité connaît une baisse continue depuis 2013, suite notamment au resserrement des critères d'octroi décidé par l'Etat. Cette tendance s'est poursuivie en particulier en Assurance Prospection Premiers Pas. Les volumes de budget garantis se sont par contre quasiment stabilisés en assurance prospection traditionnelle.

Garantie des cautions et préfinancements

Ces cinq dernières années, les garanties de cautions et de préfinancements ont été volatiles en montant mais stables en nombre de dossiers. Sur 2017, le réalisé est en augmentation de 14% en nombre de dossiers (volume) et de 32% en montant par rapport à l'exercice précédent :

- En volume, notamment pour les préfinancements, tant en nombre de clients que d'opérations ;
- En montant, notamment du fait de deux dossiers très significatifs.

A date, hors grands comptes, le montant moyen unitaire par dossier en cautions a augmenté par rapport à 2016 (1,8 M€ contre 1,45 M€) tandis qu'il a diminué en préfinancement (0,4 M€ en 2017 contre 0,7 M€ en 2016).

Garantie de change

L'année 2017 s'est terminée avec une légère croissance du nombre de demandes acceptées (+5% en nombre de demandes acceptées et +3% en capitaux souscrits); la tendance baissière constatée ces dernières années semble donc s'inverser (-12% en moyenne par an entre 2013 et 2016 en nombre d'accords)

Les souscripteurs sont pour 50% de nouveaux clients et les clients PME représentent environ 60% des bénéficiaires.

Assurance Investissement

Le produit assurance investissement a connu une refonte en 2017 afin de l'adapter aux conditions de marché, avec lequel il n'était plus en adéquation. Une timide reprise a été constatée (4 dossiers acceptés en 2017, pour des montants unitaires significatifs).

3.14. La structure financière de Bpifrance SA (comptes consolidés)

Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à 72,4 Md€, en progression de 5,7% par rapport à l'an dernier.

A l'actif, les principaux emplois retracent les différents métiers de Bpifrance :

- L'activité de financement représente un encours de 35,9 Md€ de crédits aux entreprises, dont 13,7 Md€ de crédit d'équipement en progression sensible (+9,3%) sous l'effet notamment de l'augmentation de la production des Prêts sans garantie (+5%) et de la forte progression des financements dans le domaine Energie-Environnement (+40%), 6,1 Md€ de crédit-bail mobilier et immobilier et 5,6 Md€ de crédits de trésorerie ; auquel il faut associer le portefeuille de 8,7 Md€, essentiellement composé de titres d'Etat, qui a été constitué dans le cadre de la gestion de la position de taux et de la position de liquidité de cette activité ;



- Les divers actifs relatifs aux aides à l'innovation s'élèvent à 0,5 Md€ ;
- L'activité de garantie représente un engagement hors-bilan de 12,2 Md€ qui se matérialise au bilan par les actifs financiers en représentation des fonds de garantie qui en assument le risque, soit 3,3 Md€, dont 2,6 Md€ sous forme de dépôts à terme à l'Agence France Trésor, le solde étant placé en obligations et en certificats de dépôts émis par des émetteurs de premier rang, avec par ailleurs 2,5 Md€ de liquidité disponible en compte bancaire ou à vue auprès de l'AFT ;
- L'activité d'investissement représente un total de 17,8 Md€ d'emplois, dont 16,6 Md€ de titres en portefeuille et 1,3 Md€ de prêts et créances sur les banques et la clientèle, représentatifs des placements de trésorerie effectués auprès des actionnaires de Bpifrance et de la trésorerie des fonds chez les déposataires. Les principales catégories de titres composant le portefeuille recoupent les différents métiers de l'investissement de Bpifrance :
 - Les « actifs à la juste valeur par le résultat », qui s'élèvent à 4,6 Md€ en fin d'année, correspondent pour 2,96 Md€ aux fonds des métiers « Fonds de fonds », « Innovation » et « Fonds propres PME », dont Bpifrance Investissement assure la gestion ou dont elle gère les souscriptions pour le compte de Bpifrance. Le reliquat, soit 1,6 Md€, se rattache au métier « Mid & Large Cap », dont les fonds automobiles (FAA et FMEA rang 2, le fonds ETI 2020, les fonds France Investissement Croissance et des souscriptions dans des parts de fonds gérés par des tiers ;
 - Les « actifs financiers disponibles à la vente », d'un montant global de 8 Md€, sont essentiellement des actifs du métier « Mid & Large Cap » et du métier « Innovation Large Venture » : les investissements directs dans les grandes entreprises représentent 7,5 Md€; les investissements directs dans des ETI s'élèvent pour leur part à près de 1 Md€, principalement dans des participations non cotées. Le montant des « actifs financiers disponibles à la vente » ressort en baisse par rapport à fin 2016, principalement du fait :
 - des réinvestissements opérés dans cette catégorie sur des titres de grandes entreprises et d'entreprises de taille intermédiaire pour un montant total de près de 0,5 Md€ ;
 - et des dépréciations enregistrées pour 0,26 Md€ dont 0,23 Md€ sur les investissements directs dans les grandes entreprises et ETI.
 - Les « participations mises en équivalence » s'établissent à 4 Md€, dont Eutelsat pour 1,3 Md€, STMMicroelectronics pour 0,7 Md€ et PSA pour 1,98 Md€.

Le passif de Bpifrance permet de faire l'inventaire des ressources dont elle dispose pour financer ses différentes activités. La plus importante est constituée des capitaux propres, avec un total de 23,2 Md€; ils représentent 32% du total du bilan, ce qui assure notamment la totalité du financement de l'activité d'investissement.

Le refinancement à moyen et long terme des concours à la clientèle, représente au 31 décembre 2017 un montant de 29,8 Md€ qui se décompose de la manière suivante :

- 21,2 Md€, soit 71%, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre des programmes EMTN (20,2 Md€) ou BMTN (1 Md€) ;
- 3,2 Md€, soit 11%, d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD ;
- 2 Md€, soit 7%, de ressources publiques provenant essentiellement du Programme « Investissements d'Avenir », par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance ;
- 0,1 Md€ de ressources provenant d'institutions financières internationales ;
- 3,3 Md€, soit 11 %, de refinancement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO).

Ce financement à moyen et long terme est complété par des refinancements interbancaires à court terme : les certificats de dépôts représentent au 31 décembre 2017 un encours de 3,5 Md€, soit une progression de 13% par rapport au 31 décembre 2016, tandis que les encours de titres donnés en pension livrée s'établissent à 5,7 Md€, soit une augmentation de 18%.

Entre décembre 2016 et décembre 2017, on enregistre une baisse des ressources adossées à l'activité de garantie exercée par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions, à un montant de 6 Md€, et une stabilité sur celles qui financent l'activité d'innovation, à un montant de 0,9 Md€.

Le solde du passif est constitué de divers comptes, dont notamment les comptes créditeurs de la clientèle et les provisions d'exploitation, qui apportent, par leur relative stabilité, une contribution positive à l'équilibre financier de Bpifrance.

3.1.5. Les résultats sociaux et consolidés de Bpifrance SA

- Résultats sociaux

Bpifrance est une société holding qui détient, depuis les opérations d'apport de début juillet 2013 et la dernière augmentation de capital en 2015 de Bpifrance Financement, des participations dans Bpifrance Participations (100%), Bpifrance Financement (90,58%) et Bpifrance Assurance Export (100%) pour respectivement 17,9 Md€, 2,7 Md€ et 30 M€.

Les composantes principales du résultat net de Bpifrance en 2017 (403 M€) sont, en ce qui concerne les produits, des dividendes perçus en 2017 de Bpifrance Participations pour 370,3 M€, en ce qui concerne les charges des frais d'exploitation de 4,9 M€ et, à titre exceptionnel le dégrèvement de la taxe sur les dividendes de 55 M€ qui est partiellement compensé par la contribution additionnelle de 24 M€.

Ces frais d'exploitation correspondent principalement à des coûts salariaux de personnels refacturés ou de ceux de la direction générale.

Bpifrance a une situation nette de 21,6 Md€ après distribution d'un acompte mais avant déduction du capital non libéré de 1,9 Md€

- Résultats consolidés

Le produit net bancaire s'élève à 2,066 Md€. Il se répartit :

- à hauteur de 35 % sur l'activité du pôle Financement qui comprend majoritairement les revenus nets de l'activité de prêteur (600 M€), les commissions facturées sur les financements bancaires couverts par la garantie de Bpifrance Financement (101 M€) et les ressources de son activité d'aide à l'innovation (38 M€).
- à hauteur de 62% sur l'activité du pôle Investissement dont le résultat est composé notamment de la rémunération perçue sur les actifs financiers (379 M€), des commissions au titre de la gestion des opérations (42M€), des plus-values sur les cessions de lignes de titres (883 M€), des dépréciations sur le portefeuille (-240M€) et de la variation de valeur des actifs à la juste valeur par le résultat (209 M€).
- à hauteur de 2% sur l'activité du pôle Assurance Export qui comprend la marge sur objectif et la rémunération versée par l'Etat pour la gestion du pôle.

Les frais généraux (592,9 M€) sont composés à hauteur de 319 M€ de frais de personnel, de taxes pour 52 M€ et pour le solde de frais d'exploitation et de charge d'amortissement. Ils sont engagés à :

- près de 66% par le pôle Financement,
- de l'ordre de 27 % par le pôle Investissement et
- à hauteur de 1% pour les dépenses propres de Bpifrance.
- et pour 6% pour les coûts engagés par Bpifrance Assurance Export.

Le coût du risque, qui s'élève à (54,7 M€), est affecté :

- à hauteur de 35,3 M€ sur le pôle Financement, à raison de contentieux avérés (54,6 M€) partiellement compensés par la reprise de provisionnement d'anticipation sur des risques futurs (- 19,3 M€),
- à hauteur de 19,4 M€ sur le pôle Investissement, essentiellement constitué sur la créance Sequana et sur les obligations convertibles détenues.

Le résultat d'exploitation s'élève donc à 1,418 Md€ avant la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et la plus-value de cession de certains de ces titres dont la contribution s'établit à un montant total de 253 M€.

Le résultat net Part du groupe ressort ainsi à 1,362 Md€ après impôt.

Les évolutions des comptes du groupe liés à l'application d'IFRS9 sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Les impacts attendus sur les capitaux propres et le résultat global sont peu significatifs.



3.1.6. Les perspectives pour 2017

3.1.6.1. Le plan stratégique 2017-2020

Le plan stratégique 2017-2020 de Bpifrance présente les axes de développement et les objectifs stratégiques que Bpifrance se met en capacité d'atteindre à horizon 2020, sans préjuger de l'obtention des moyens budgétaires associés. Ce plan a été actualisé le 25 juillet 2017. Celui-ci s'articule autour de trois priorités :

Bpifrance confortera son positionnement de banque stable et structurante, aux côtés de ses partenaires, avec comme priorité la reprise de l'investissement des entreprises, condition *sine qua none* d'une croissance durable. Ainsi l'activité sera globalement stable sur les différents métiers, sauf sur les segments de marché où les banques et investisseurs ne sont pas encore significativement présents. L'effort spécifique d'appui à l'internationalisation des entreprises sera accru, en lien avec une capacité d'action démultipliée par l'intégration des garanties publiques de Bpifrance AE, et un ancrage plus fort auprès des grandes entreprises exportatrices. Pour mettre en œuvre ces priorités, Bpifrance mobilisera des dotations de l'Etat, des Régions et de l'Europe, tout en maintenant son excellence opérationnelle dans un contexte de taux bas. Le groupe devra par ailleurs conforter sa génération de résultat pour stocker de la puissance en anticipation d'une rupture de cycle statistiquement probable. Un portefeuille d'investissement équilibré et une politique de cession dynamique seront dès lors nécessaires.

Dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, Bpifrance sera la banque du soutien à la compétitivité des entreprises. En particulier, la compétitivité « hors coûts » constituera un enjeu déterminant, sur lequel le groupe apportera des réponses ciblées via une offre d'accompagnement étoffée, un plan d'action pour la digitalisation des PME et ETI, et une action sectorielle renforcée, en particulier sur les secteurs clés pour la croissance de demain.

Enfin, Bpifrance consolidera son positionnement de banque de place optimiste, mobilisant au service des entreprises l'ensemble des acteurs de l'écosystème au travers de réseaux dynamiques et toujours plus décroissés. Organisation de taille modeste et qui a vocation à le rester, Bpifrance maximisera l'impact de son action et sécurisera la pérennité de ses moyens par une collaboration systématique avec ses partenaires régionaux et européens. Il intensifiera également son action de transformation en profondeur des pratiques du marché, en particulier concernant le financement et l'investissement responsable.

3.1.6.2. Perspectives par métier 2018

- **Pôle Financement**

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Promouvoir l'export et encourager les entreprises à aller à l'international demeure toujours notre priorité en 2018, de façon cohérente après l'arrivée du mandat public de Coface dans le giron de Bpifrance, et un partenariat toujours fort avec Business France. Très concrètement, au sein du réseau Bpifrance sont en cours de regroupement les trois métiers essentiels pour permettre aux entreprises d'exporter : l'accompagnement, le financement (mobilisation créances export, crédit acheteur, etc.) et l'assurance export.

On prévoit pour 2018 une capacité d'intervention de 7,6 Md€ pour le financement à moyen et long terme, c'est-à-dire une progression de l'intervention de Bpifrance de 6% par rapport aux réalisations 2017, sur un marché sur lequel les banques sont complètement revenues. Le financement classique à long et moyen terme devrait s'établir à 5 Md€, avec une part toujours élevée en faveur de la TEE (1,2 Md€) et sur l'international, grâce notamment au Crédit Export (objectif de 370 M€). Les Prêts Sans Garanties devraient légèrement dépasser 2,5 Md€ d'engagements en 2018, avec un accent particulier sur la gamme "Industrie du Futur" en cours de transformation en Prêt French Fab en lien avec le SGPI dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir.

Le financement du court terme visera quant à lui 8,4 Md€ d'engagements en 2018 (stabilité par rapport à 2017), qui se décomposeront en 4,7 Md€ pour le préfinancement du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) maintenu, et 3,7 Md€ pour la mobilisation de créances - la part des créances nées à l'étranger devrait représenter 120 M€.

Garantie des crédits bancaires

En 2018, un léger recul d'activité est globalement attendu, notamment dans le financement des investissements, tandis que la finalité création s'annonce encore en croissance, probablement moins forte qu'en 2017.

Innovation

Le budget 2018 s'établit à 1 343 M€ en hausse de 7% par rapport au réalisé 2017, tiré par la croissance des prêts (+42%) et dans une moindre mesure des aides individuelles (+7%), mais avec une baisse importante des programmes collaboratifs (-18%), lié à la mise en place des nouveaux outils du PIA3.

Conformément aux orientations du plan stratégique 2017-21, Bpifrance continuera de soutenir les entreprises en amont, poursuivra le déploiement du Prêt d'Amorçage investissement en accompagnement des levées de fonds, confortera la dynamique du Prêt Innovation pour les entreprises plus matures. Mais surtout Bpifrance souhaite jouer un rôle croissant en matière d'aides aux entreprises portant des innovations de rupture. Dans ce contexte, Bpifrance s'intéresse aux projets issus du Transfert de Technologie, et mettra en place les moyens issus du PIA3 sur le programme « Frontier Venture ».

2018 sera marquée par une stabilisation des moyens classiques en provenance de l'Etat, par la mise en place du Fonds Innovation qui générera des moyens supplémentaires. L'activité de prêts innovation a les moyens de se développer encore suite au renouvellement de la convention de garantie avec le FEI.

Les activités relatives à l'accompagnement des entreprises seront encore développées en reposant sur des principes communs et une gestion simplifiée.

- **Pôle Investissement**

a) Métier Mid & Large Cap

La direction Mid & Large Cap confortera son rôle d'investisseur stratégique en poursuivant son action auprès des ETI afin de renforcer le mittelstand français via la consolidation et l'internationalisation pour en faire des leaders mondiaux. Promouvoir l'ancrage du capital et de l'activité des ETI et des grands groupes en France constituera de même l'un des axes majeurs de l'action de Mid & Large. La dynamique de diversification du portefeuille d'ETI sera poursuivie durant l'année en s'appuyant notamment sur un renforcement de l'expertise sectorielle et thématique des équipes.

Le développement de la dimension internationale de l'activité de Mid & Large Cap constituera une priorité pour 2018, notamment via la création d'un fonds soutenant les build-ups internationaux des ETI familiales.

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau d'investissement conséquent pour l'année 2018.

b) Métier Fonds propres PME

Les fonds PME de Bpifrance devraient connaître une activité soutenue en 2018, portée par les éléments suivants :

- Le contexte économique dans les PME plutôt favorable à l'investissement ;
- De plus en plus d'opérations de capital développement qui concernent les premières ouvertures de capital, les entreprises familiales et les croissances externes, axes prioritaires pour les équipes
- Des investissements **sur le segment « petits tickets » peu couvert par les investisseurs privés**
- La reconnaissance de Bpifrance dans ses missions d'accompagnement et notamment dans les accélérateurs nationaux (PME&ETI), Accélérateurs régionaux et Accélérateurs sectoriels.
- Le doublement de taille du fonds France Investissement Tourisme qui vise à prolonger l'action forte menée tant au niveau des jeunes entreprises que des groupes de taille moyenne.
- réabondement du fonds Patrimoine & Création 3 à 100 M€.
- Le lancement du fonds DEFINVEST, souscrit par la Direction Générale de l'Armement et destiné, à investir dans des entreprises stratégiques pour le secteur de la défense nationale.
- Le déploiement des fonds en faveur des entreprises de la Transition Energétique et Ecologique, du Ferroviaire, du Bois et du Meuble



Pour ces opérations, Bpifrance Investissement continuera de privilégier toujours le co-investissement.

Un effort particulier sera porté :

- sur la digitalisation des entreprises avec la création du digitalomètre permettant de mesurer la maturité digitale des entreprises ;
- sur l'accompagnement de nos entreprises dans leur défi de croissance à l'international et pour s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs RSE et de bonne gouvernance dans nos participations.

La Direction Fonds Propres PME veillera enfin à assurer une rotation satisfaisante de son portefeuille de participations dans une conjoncture propice aux cessions tout en poursuivant l'augmentation du ticket moyen d'investissement.

c) Métier Innovation

Pour 2018, les équipes d'investisseurs des Fonds Innovation ont un objectif très ambitieux d'investissement à hauteur de 242 M€, en augmentation de 5% par rapport au budget 2017. Il est prévu le déploiement de quatre nouveaux fonds en 2018 : InnoBio 2 sur le modèle d'InnoBio, Definvest (pour le développement de PME stratégiques pour la Défense), le second fonds numérique (Ambition Numérique 2) et le fonds Frontier Venture sur la phase d'amorçage des entreprises de « deep tech ».

Large Venture a pour objectif d'investir de l'ordre de 75 M€ en refinancement et en nouveaux investissements avec l'objectif de préserver l'équilibre du fonds sur les différents secteurs.

Les Fonds Numériques ont des objectifs stables pour 2016 à 40 M€, tandis que les Fonds en Sciences de la vie, Ecotechnologies et French Tech affichent une progression de 73 à 85 M€.

Les nouveaux fonds investiront de l'ordre de 44 M€ en 2018.

Depuis avril 2015, le HUB est la plateforme business de connexion de Bpifrance, le « Tech deal maker » et tiers de confiance au service des grandes entreprises et des meilleures startups françaises pour l'accélération de leur croissance. Le Hub crée des ponts entre économie traditionnelle et innovation et accompagne les entrepreneurs dans leur business développement et leurs problématiques stratégiques.

En 2017, 86 start-up ont été accompagnées au sein des différents programmes du Hub, représentant plus de 100 M€ de levées de fonds et plus de 2300 employés. 36 start-up Digital B2B ont ainsi été accélérée au sein du Hub Startup, et la fin d'année a été marquée par le lancement de l'accélérateur HealthTech, un programme sur-mesure dédié aux start-up biotech, medtech et e-santé ayant pour objectif de mieux connecter ces entreprises à leur écosystème pour favoriser leur croissance et leur développement : 8 entreprises du domaine des sciences de la vie ainsi bénéficient d'un accompagnement spécifique.

En 2017, le Hub a accompagné plus de 50 clients « corporate » sur leurs stratégies d'innovation (CAC40, SBF 120, ETI), opéré plus de 700 mises en relation d'affaires qualifiées entre grands groupes et entreprises innovantes, et généré ainsi plus de 50 partenariats (contrats commerciaux, contrats de co-développement et POC).

Le Hub a de plus accueilli et/ou organisé 217 événements dont une cinquantaine d'ateliers et de conférences thématiques dans son espace dédié au centre de Paris, soit 50 000 participants depuis l'ouverture du lieu en 2015.

Le développement de l'accompagnement à l'international s'est accéléré en 2017 avec le renforcement de l'accompagnement à l'international à travers Impact USA et Impact China en partenariat avec Business France.

d) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2018. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 830 M€. L'accélération des distributions devrait également se confirmer en 2017 avec un montant prévisionnel de près de 300 M€.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de souscription (exprimé en montant d'autorisations d'engagement) pour l'année 2018 s'élève à 800 M€ pour l'activité « Fonds de Fonds » et atteint 30 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;

- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2018 s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI-IV (créé fin 2015 et dont la taille sera augmentée de 800 M€ en 2018) qui devrait afficher un niveau élevé de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), soit plus de 600 M€ au total sur l'année 2018 ;

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds FFMC2, Fonds de Fonds MultiCap Croissance, de 650 M€, dont la taille a été augmentée de 150 M€ en 2016, devrait souscrire 60 M€ et finir sa période d'investissement ;
- Le fonds FFMC2-II, Fonds de Fonds MultiCap Croissance II, sera créé au 1^{er} semestre 2018. Le fonds devrait investir 50 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA, Fonds National d'Amorçage, dont la période d'investissement s'est terminée le 30/06/2017, devrait souscrire 25 M€ au titre de ses engagements résiduels ;
- Le fonds FNA-II, Fonds National d'Amorçage II (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), sera créé au cours du 1^{er} semestre 2018 et devrait investir 20 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FFR, Fonds de Fonds de Retournement, pourrait souscrire jusqu'à 25 M€ dans 2 fonds de retournement.

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (Fonds de Fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 2 fonds pour un montant de 20 M€.

e) Métier fonds propres Projets Industriels

En 2017, le deal flow actif devrait permettre de maintenir un niveau élevé d'engagements. A ce rythme, la dotation du fonds devrait ainsi être totalement consommée sur la durée de sa période d'investissement.

Le secteur de la transition énergétique et écologique, intégrant désormais un volet agro-alimentaire dynamique, devrait continuer de concentrer la majorité des investissements.

Enfin, la direction de fonds propres Projets Industriels continuera de porter le discours sur la possibilité d'un renouveau industriel et la force de la French Fab.

- **Pôle Assurance Export**

L'année 2018 sera consacrée à la poursuite des efforts de pénétration de la gamme de produits Assurance Export auprès des PME/ETI, grâce à une évolution des produits et à leur déclinaison dans le réseau Bpifrance.

3.1.7. Rapport de Responsabilité Sociétale de Bpifrance

Le présent rapport RSE s'inscrit dans une démarche volontaire d'information de ses parties prenantes ; le périmètre couvert est constitué de Bpifrance et de ses filiales métiers directement ou indirectement contrôlées par Bpifrance : Bpifrance Financement, Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, Bpifrance Régions et Bpifrance Assurance Export.

Des précisions sont apportées, en tant que de besoin, à certaines informations ou indicateurs communiqués, lorsqu'ils concernent un périmètre différent ou comportent des spécificités.

3.1.7.1 La stratégie de Responsabilité sociétale du Groupe Bpifrance

Bpifrance s'est fixé quatre priorités, qui constituent le pivot de son engagement : développement de l'emploi, qualité de la gouvernance et du management, promotion de l'entrepreneuriat féminin, transition écologique et énergétique et repose sur la conviction, confirmée par les études les plus récentes, que la performance RSE crée de la valeur⁶.

⁶ Une étude publiée par France Stratégie en novembre 2014 examine le lien entre la RSE et la performance économique sur environ 8 500 entreprises françaises, incluant les PME, et chiffre à 13 % le bonus de compétitivité qu'enregistrent en moyenne les entreprises ayant adopté une démarche RSE.



La responsabilité sociétale de Bpifrance réside, par priorité, dans l'efficacité de son action pour créer et maintenir une croissance durable des entreprises, pérenne et créatrice de valeur économique.

Bpifrance met au service de cette ambition, depuis sa création, le déploiement d'un accompagnement des besoins financiers des entreprises et des entrepreneurs, à tous les stades de leur développement ; et en démultipliant l'effet de ses interventions dans son fonctionnement d'établissement de place.

Conscient, par son implication étroite avec les entrepreneurs, de leurs besoins complémentaires, Bpifrance a développé une offre complémentaire d'accompagnement, pour apporter aux entrepreneurs conseil, formation, et mise en relation, en prenant en compte les grands enjeux de leur responsabilité sociétale comme l'emploi, la transition énergétique, le changement climatique, l'innovation, le dynamisme des territoires, le numérique.

Bpifrance, soucieux de l'exercice de ses activités dans une dynamique de croissance responsable des entreprises, prend soin également de les exercer en toute transparence et responsabilité, dans le respect et le développement des compétences de ses collaborateurs, et la maîtrise de ses impacts.

Cette implication, l'organisation et les soutiens apportés par Bpifrance ont un impact positif sur la croissance des effectifs, la croissance du chiffre d'affaires et la pérennité des entreprises soutenues, ce qui contribue au renforcement économique des territoires et à la cohésion sociale⁷ et répondent de façon satisfaisante aux attentes de ses clients et partenaires : Bpifrance a conduit, avec l'appui de d'institut indépendant, une enquête de satisfaction auprès de ses clients et partenaires (entreprises financées, investies ou accompagnées, banques, sociétés de gestion, régions)⁸.

En 2017, la satisfaction globale des entreprises clientes est en hausse pour la troisième année consécutive. Nos clients ont aussi réaffirmé leur confiance envers Bpifrance et la grande majorité d'entre eux sont prêts à nous recommander aux autres entreprises. Notre proximité, la qualité de nos interlocuteurs et notre capacité d'accompagnement et de conseil ont particulièrement été appréciés et ont grandement contribué à leur satisfaction. Les résultats ont été collectés de façon anonyme et indépendante, ils permettront suivre les attentes de nos clients, d'élaborer des plans d'actions pour améliorer encore leur satisfaction, et de conforter les orientations stratégiques de Bpifrance.»

3.1.7.2 Gouvernance et organisation du Groupe Bpifrance

Bpifrance contrôle, directement ou indirectement, depuis le 12 juillet 2013, la totalité des structures sociales du Groupe qui exercent les métiers du financement et de l'investissement ; l'activité de gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat en vertu de l'art L 432-2 du code des assurances, est en outre exercée depuis le 1^{er} janvier 2017 par Bpifrance Assurance Export, filiale de Bpifrance SA.

Le conseil d'administration de Bpifrance est composé à parité d'hommes et de femmes, représentant les parties prenantes majeures du groupe Bpifrance ; il est composé de représentants des actionnaires, (l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations), et des Régions, de trois personnalités qualifiées (deux chefs d'entreprises et le Directeur général, Nicolas Dufourcq), ainsi que de deux administrateurs salariés du groupe Bpifrance.

Le Comité d'Audit et des Risques et le Comité des nominations et rémunérations (le « CNR ») complètent ce dispositif, qui assure la transparence des décisions et le respect de la réglementation.

⁷ Etude d'évaluation 2017 des actions de Bpifrance (sur données 2016)

⁸ Enquête 2017 menée auprès de plus de 1600 clients entreprises et de 160 partenaires

Le tableau ci-après résume, pour chaque société contrôlée par Bpifrance, les modes de gouvernance en vigueur.

Dénomination	Forme sociale	Instances de direction	Représentant légal	Nombre d'administrateurs	Nombre Administrateurs actionnaires majoritaires	Nombre personnes qualifiées	Adm salariés	Comités spécialisés	Parité
Bpifrance SA	SA	CA	Présidence et DG dissociées	15	8	3	2	Comité d'Audit et des Risques ; comité des nominations et rémunérations (CNR)	oui
Bpifrance Financement ⁹	SA	CA	PDG	11	6	3	2	Comité d'Audit et des Risques ; comité des nominations et rémunérations (CNR) ; comités métiers Financement-Garantie et Innovation	non
Bpifrance Investissement	SAS	CA	Président	10	6	3	0	CNR	non
Bpifrance Participations	SA	CA	PDG	10	6	3	0	Comité d'Audit et des Risques ; Comité d'investissement	non
Bpifrance Assurance Export	SAS								
Bpifrance Régions	SA	CA	Présidence et DG dissociées	13		0	0		non

Les règlements intérieurs des conseils d'administration de Bpifrance, Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement précisent le fonctionnement et les prérogatives de chacun de ces conseils

⁹ Les administrateurs représentant les actionnaires minoritaires et le Président Directeur Général ont été classés dans les personnalités qualifiées



d'administration, ainsi que ceux des comités, et comportent une charte d'administrateur, qui définit les devoirs des administrateurs en matière notamment d'assiduité, de confidentialité, et de déontologie.

Le Comité National et les Comités Régionaux d'Orientation, qui représentent toutes les parties prenantes du groupe Bpifrance, sont régulièrement réunis et informés des actions déployées sur les territoires et par les métiers, en cohérence avec les missions d'intérêt général dévolues à Bpifrance et les orientations de son plan stratégique.

Le contrôle interne, organisé conformément aux exigences des autorités de tutelle, veille à la régularité et à la conformité des opérations et au respect, par Bpifrance et ses filiales, de leurs obligations réglementaires. Celles-ci sont strictement respectées, notamment en matière d'élaboration et transmission de documents aux autorités de tutelle et agences de notation, consultées en tant que de besoin. Les personnels de toutes les structures sont sensibilisés et formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et exercent leurs activités dans le cadre d'une charte de déontologie commune dont chaque membre du personnel a été invité à prendre connaissance et à s'engager à exercer ses activités en se conformant strictement à ses dispositions.

Bpifrance inscrit son action à la croisée de l'intérêt général et du marché, en accompagnant les entreprises françaises suivant des valeurs qui guident son action : la Proximité, la Simplicité, la Volonté, et l'Optimisme.

Les collaborateurs doivent exercer leurs activités en faisant part de loyauté, intégrité, professionnalisme et honnêteté, et des dispositifs sont mis en place pour définir et encadrer ces modalités :

- Déontologie : les codes validés fin 2017 actualisent les chartes des métiers Financement et Investissement; ils définissent les règles applicables en matière de bonne conduite, de lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment des capitaux et le terrorisme, de protection des données à caractère personnel, de confidentialité et secret professionnel, d'intégrité, de loyauté et professionnalisme, de conflits d'intérêts, d'indépendance et impartialité de Bpifrance à l'égard des tiers et relations d'affaires, de cadeaux d'affaires et invitations, d'usage du droit d'alerte;
- Formation : la formation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, réalisée en e-learning par 1609 collaborateurs en 2017 ;
- un dispositif de délégations de décision structuré, par filières et niveau de risques, et des outils d'aide à la décision, propres à renforcer la confiance des entrepreneurs et de l'ensemble des parties prenantes de la banque.

La création d'une fonction Achats vise à renforcer leur transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant les principes de :

- équité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- absence de conflits d'intérêts ;
- respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

A NOTER : une annexe « bonnes pratiques » à l'usage des acheteurs, qui les invite à évaluer la responsabilité sociétale des fournisseurs, sur les trois piliers : environnement, social, gouvernance.

3.1.7.3 La déclinaison de la stratégie RSE dans les métiers

Toutes les équipes de Bpifrance se sont mobilisées, au siège comme en régions, dans le réseau, pour mieux encore soutenir et accompagner les entreprises dans leurs besoins et leur croissance, en France comme à l'international, pour développer l'emploi, soutenir la transition écologique et énergétique, promouvoir la qualité de la gouvernance et du management et l'entrepreneuriat féminin.

L'organisation interne de Bpifrance et la structuration de toute son offre sont définis pour servir au mieux ses objectifs de dynamiser la croissance durable des entreprises et les compétences et la confiance des entrepreneurs.

L'organisation décentralisée est structurée autour de 48 implantations implantées sur l'ensemble du territoire et les départements d'outre mer, dont 46 accueillent les activités des équipes en charge de l'étude et de la mise en place des dossiers de financement et d'aide à l'innovation, majoritairement décidées en région ; selon la taille des implantations, des équipes dédiées à l'étude et la décision de garantie des partenaires, un interlocuteur de l'activité fonds propres, un correspondant Business France sont également à la disposition des entrepreneurs, qui disposent ainsi d'interlocuteurs de proximité sur l'ensemble des métiers.

La démarche d'amélioration continue, engagée en 2014, a pour objectifs de fluidifier les processus et fonctionnements internes, et de lancer de nouveaux modes de management des équipes ; son déploiement s'est poursuivi, en 2017,

dans les directions de fonctions transverses (ex : comptabilités, contentieux, support immobilier et équipement) et dans des directions métiers de l'Investissement.

Le programme de transformation digitale lancé en février 2016 contribue aux mêmes objectifs d'amélioration des conditions d'exercice des métiers et d'optimisation de la relation avec les clients, avec par exemple les évolutions de l'outil commun de centralisation et de partage de l'information client qui intègre la veille économique, quatre typologies de signature électronique.

Le financement des entreprises première priorité de Bpifrance, a poursuivi sa croissance pour la cinquième année consécutive, dans tous les métiers ; cette croissance consacre la réussite de l'engagement de Bpifrance fondé sur les valeurs de proximité, simplicité, volonté, et optimisme pour toujours mieux accompagner les entreprises et répondre à leurs besoins.

Bpifrance a défini le financement de la **Transition Ecologique et Energétique** (TEE) comme l'un des engagements prioritaires de sa charte RSE. Déjà signataire de la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, Bpifrance s'est en outre engagé, en décembre 2017, comme investisseur public français, à mettre en œuvre six principes définis dans une charte commune avec la Caisse des dépôts, l'Agence Française de Développement, le Fonds de Réserve pour les Retraites et l'Etablissement de retraite additionnelle de la Fonction Publique¹⁰.

Les enjeux de la TEE, ainsi que ceux liés à la gouvernance, à l'insertion dans le territoire, et à leur responsabilité sociale et sociétale sont abordés, en termes de risques et d'opportunités, dans les questions d'évaluation de la RSE des entreprises, obligatoirement au-delà de certains seuils, pour l'activité Financement.

Ces enjeux sont systématiquement examinés préalablement à toute décision d'investissement en fonds propres directs, et les due diligences sur les Fonds investis comportent un questionnaire sur leur politique RSE.

Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement, en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC).

Le niveau des interventions de Bpifrance en 2017 en faveur de programmes ou d'entreprises des secteurs de la TEE, a atteint un niveau sans précédent, de 1,2 milliard d'euros en financement (contre 1 milliard en 2016), essentiellement sous forme de prêts moyen-long terme, mais également de prêts sans garantie (Prêts Verts), et de prêts éco-énergie pour les TPE, multipliés par trois par rapport à 2016 avec un volume de 11,2 millions d'euros . Ces interventions en crédit sont complétées par les dispositifs de garanties des prêts bancaires, les aides et prêts à l'innovation, le soutien des besoins court terme des entreprises et l'investissement en fonds propres, en direct ou dans des fonds dédiés à l'investissement dans le secteur de la TEE.

Bpifrance a lancé en 2017 le fonds TIEE destiné aux investissements en fonds propres dans les PME et ETI ayant une activité significative dans le secteur de la Transition énergétique et écologique, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, et, d'une manière plus transverse, l'ensemble des solutions dédiées (distribution, collaboratif, digital, etc.) contribuant à la transition énergétique et écologique.

L'empreinte carbone, mesurée sur 19 sociétés cotées du portefeuille et une non cotée¹¹, s'élève à 0,117teq CO₂ par millier d'euros investi.

Une formation en ligne, dédiée aux enjeux du changement climatique a été proposée en fin d'année à toutes les personnes physiques (collaborateurs de Bpifrance pour l'essentiel) qui représentent la banque dans les instances de gouvernance des entreprises investies .

¹⁰ <http://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Developpement-Durable-RSE/Publications>

¹¹ pour cette dernière (constructeur de véhicules automobiles), le calcul a été effectué au prorata de la part détenue par Bpifrance dans la holding non cotée sur les émissions publiées par la société détenue



Bpifrance est par ailleurs partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive).

Les partenariats avec les Régions autour de dispositifs communs constituent un axe majeur d'implication **dans et avec les territoires, pour les entreprises** ; en proposant à chaque Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique et d'innovation, et qui répondent aux besoins des entreprises aux différents stades de leur développement, l'accès aux financements disponibles est simplifié pour celles-ci, tout en limitant le besoin de dotation publique.

Bpifrance a renforcé ses partenariats avec les nouvelles Régions en poursuivant le déploiement du nouveau modèle de Fonds Régional de Garantie (FRG 2), tenant compte du redécoupage territorial issu de la réforme de 2015, 6 nouvelles Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine) ont opté pour la mise en place de ce dispositif en 2017. A fin 2017, ce sont 12 Régions métropolitaines qui ont opté pour la mise en place de ce nouveau dispositif qui permet d'augmenter la capacité d'engagement des fonds et de rentabiliser les ressources régionales en gestion plus efficiente¹².

Neuf Régions se sont engagées avec Bpifrance sur un dispositif de prêts croissance spécialement dédiés aux très petites entreprises.

A fin 2017, les partenariats régionaux ont ainsi permis de mobiliser près de 1,2 milliard d'euros de financements au profit de plus de 2500 bénéficiaires, pour un montant de garanties délivrées supérieur à 300 M€.

Pour aider les entreprises de croissance à se **déployer à l'international**, un continuum de solutions est en place, pour les aider à prospector les marchés, financer les ventes, le développement, sécuriser les projets, s'implanter sur des marchés.

Cinq missions export ont été réalisées avec Business France, qui ont emmené, 67 entreprises dans des zones d'intérêt à l'étranger pour leurs activités.

L'activité d'Assurance Export intégrée à Bpifrance depuis le début de l'année 2017 a largement bénéficié¹³ aux PME (50% de l'assurance crédit et 60% de l'assurance change) et aux ETI (40% de ces deux interventions).

Bpifrance a poursuivi et intensifié en 2017 ses actions pour la **croissance des entreprises en Afrique**, en renforçant les échanges entre entreprises françaises et africaines, sa gestion des fonds de fonds AVERROES Finances, la signature de partenariats (par exemple, de mise à disposition de la plateforme de e-learning de Bpifrance Université, de dispositifs favorisant la mise en relation d'entreprises via Euroquity).

L'accompagnement non financier des entrepreneurs

Dans la logique de la French Tech, la French Fab met en réseau les entreprises de « l'industrie du futur à la française » : industrielles ou de services à l'industrie, ambitieuses, « ouvertes au digital, aux technologies nouvelles, à l'économie verte et disposant d'une capacité de RÉINVENTION ».

L'accompagnement non financier vise à accélérer la croissance des PME, ETI et start-up, en développant un écosystème au service des entrepreneurs, avec une offre de formation, de conseil, et de mise en réseau, outre des programmes d'accélérateurs, lancés en 2015 pour des PME, et aujourd'hui enrichis pour des ETI, des start-up, ou déployés en collaboration avec certaines régions partenaires.

La montée en puissance des métiers de l'accompagnement non financier s'est largement confirmée en 2017, avec près de 7500 entreprises (contre 5500 en 2016) bénéficiaires d'une offre enrichie, toujours orientée sur le renforcement des potentiels de création de valeur pour les participants :

- la formation : en présentiel (25 formations pour les entreprises clientes, 17 séminaires dédiés aux entreprises des programmes Accélérateurs PME&ETI nationaux, régionaux et sectoriels¹⁴, 40 sessions Pitch&Win), ou en ligne (21 nouveaux modules ont été mis à disposition sur le site ouvert à tous sur simple inscription, 4 webinaires -dont 2 sur la RSE- mis en ligne, ainsi que 19 interviews)
- le conseil : 1707 missions ont été menées sur 2017

¹² La même évolution de périmètre a été proposée aux Régions pour les Fonds Régionaux d'Innovation 2 (FRI2). Elle permet de repositionner ces outils dans les priorités telles que définies par les Régions dans leurs Schémas Régionaux de Développement Économique et d'Innovation.

¹³ En nombre

¹⁴ Trois accélérateurs PME régionaux – un accélérateur HealthTech et un accélérateur de la filière aéronautique en partenariat avec le GIFAS

- la mise en réseau, des start-up aux grands groupes, dans le cadre de 289 évènements.

Enfin, 37 000 participants se sont inscrits à la 3ème édition de Bpifrance Inno Génération, le 12 octobre 2017 à Paris.

L'accompagnement des entreprises à la **prise en compte d'enjeux sociétaux** n'est pas oublié : outre l'intégration de la RSE dans les processus de décision, des actions sont menées:

- Pour les rapprocher des clubs sportifs en recherche de soutiens, via les partenariats sportifs : 41 sont ainsi conclus à ce jour, et un évènement leur a été consacré en début d'année,
- Le soutien d'initiatives telles que les Trophées Entreprises et Environnement, organisés par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les « Deauville Green Awards », qui récompensent les productions audiovisuelles pour le développement durable et l'éco-innovation, le salon Produrable (avec un pavillon Start-up et deux tables rondes), Forum Reset à Marseille...
- Un « apprentissage dating » organisé avec l'Association Nationale des Apprentis de France, le Commissariat général à l'égalité des territoires, IMPACT partenaires et Proactive Academy.

Bpifrance soutient et promeut l'entrepreneuriat féminin par des actions ciblées : un dossier complet sur son site, régulièrement actualisé¹⁵, le soutien d'Entrepreneuriat au Féminin/CPME et de ses Trophées, la promotion et le soutien d'évènements et programmes au service de l'entrepreneuriat féminin, des publications sur ceux-ci, la diffusion de portraits de femmes entrepreneures.

La sensibilisation et la formation des équipes à la prise en compte de la RSE dans les processus de décision est réalisée par des formations en ligne, proposées aux collaborateurs de tous les métiers pour les accompagner dans cette démarche d'évaluation, et en présentiel aux nouveaux arrivants.

Les représentants de Bpifrance qui participent aux instances de gouvernance des entreprises investies en direct reçoivent une formation spécifique, qui intègre un volet sur la démarche de Responsabilité Sociétale de Bpifrance et ses objectifs, ainsi que les outils de déploiement, pour leur permettre de s'impliquer pleinement dans cette fonction. Un partenariat a été conclu avec le Festival « le Temps presse » qui a pour objectif de mettre en valeur de jeunes réalisateurs actifs dans un cinéma responsable, à portée citoyenne et engagement social, environnemental et humain et de sensibiliser un large public et notamment les jeunes, dont les enfants et les étudiants, aux Objectifs de Développement Durable. Les trophées ont été décernés en fin d'année et cinq présentations conjointes de films, associant des entreprises clientes de Bpifrance, seront réalisées en région en 2018.

Bpifrance, créé pour « soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie », remplit pleinement son rôle¹⁶ :

- Trois ans après la mise en place des concours¹⁷, les entreprises soutenues par Bpifrance sont constatées comme plus résilientes que des entreprises similaires non soutenues,
- les taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires et des effectifs pour les entreprises soutenues en phase de développement par Bpifrance, au cours des 3 années suivant la mise en place du soutien, sont plus élevés que ceux des entreprises non accompagnées.

3.1.7.4 La responsabilité sociétale dans le Groupe Bpifrance

Ressources humaines

A fin 2017, le Groupe compte 2699 collaborateurs en activité en CDI¹⁸ représentant 2.607 équivalents temps plein ; cet effectif prend en compte 231 collaborateurs en CDI (227 ETP) de l'activité Assurance Export. A périmètre constant (Financement et Investissement), l'effectif est en augmentation de près de 5% par rapport à 2016.

Un évènement a réuni, en début d'année 2017, l'ensemble des collaborateurs, pour un bilan de l'année 2016, et pour accueillir les arrivants de l'activité Assurance Export.

¹⁵ <http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Entrepreneuriat-feminin/>

¹⁶ Données d'évaluation en 2017 des actions de Bpifrance, réalisée par la Direction de l'évaluation, des études et de la prospective

¹⁷ Hors financement de la trésorerie

¹⁸ Et 2 CDD



L'effectif -à périmètre constant ou Assurance Export inclus- est constitué à 87% de cadres, dont 38% des collaborateurs Financement et Investissement exercent des fonctions de supports métiers¹⁹, et 62% des fonctions dites de « réseau », répartis sur 47 implantations en métropole, dont 3 outre-mer, confirmant la position de partenaire de proximité, au plus près des entreprises et de leur écosystème local.

Quelques éléments et chiffres-clés retracent la politique de ressources humaines de Bpifrance en 2017 :

- le niveau de recrutement est toujours soutenu, avec 276 recrutements en CDI sur les métiers du Financement et de l'Investissement et 8 sur l'activité Assurance Export ; 31% de ces nouveaux embauchés sont âgés de moins de 25 ans à leur date d'embauche, (contre 32% en 2016) ; le taux de renouvellement des CDI est supérieur à 10% sur les effectifs Financement, et proche de 20% sur l'Investissement ; l'âge moyen des collaborateurs se situe toujours à un peu plus de 42 ans.

- une politique toujours active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire de sa politique Ecoles et Université : à fin 2017, 128 étudiants sont ainsi accueillis par Bpifrance dans le cadre de contrats d'alternance ou de professionnalisation.

-une politique de formation dynamique, à laquelle Bpifrance consacre 4,4% de sa masse salariale ; plus de 61 600 heures de formation ont ainsi été dispensées, en augmentation de 3% et 2357 collaborateurs (contre 1933 en 2016) ont bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année²⁰.

-un taux de turn-over en diminution, de 2,3% contre 2,5% en 2016 ²¹.

-un nombre moyen de jours d'absence pour maladie (hors longue maladie) stable au niveau de 3,5 jours, et un taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de 1,09 , et de gravité de 0,01²².

- un dialogue social marqué par la signature de 27 accords (contre 18 en 2016) -dont 14 sur Assurance Export- et deux accords Groupe : un avenant à l'accord Qualité de Vie au Travail, définissant le cadre du télétravail, le second sur la prorogation des mandats.

Soucieux d'accompagner l'insertion des jeunes, en sus de son implication dans les écoles, universités et forums, Bpifrance s'est engagé par ailleurs, depuis 2015 dans le soutien à :

- Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)²³, projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique ;
- l'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau...)

Gestion des impacts environnementaux des activités

La Direction des Moyens Généraux assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe depuis la fin de l'année 2013.

Ce pilotage opérationnel, coordonné avec l'ensemble des directions, a permis d'élargir la mesure des impacts environnementaux des activités, qui résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, des déplacements des collaborateurs et de la consommation de papier, à l'ensemble des composantes du Groupe.

La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, a été reconduite en 2017, au niveau EXCELLENT sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.

¹⁹ Affectation analytique pour les collaborateurs de Bpifrance Financement, limité aux collaborateurs exerçant leurs fonctions au siège social pour l'Investissement

²⁰ Données hors Assurance Export

²¹ Données hors Assurance Export

²² Données hors Assurance Export

²³ Par une subvention annuelle de 85 000 euros

Les points forts relevés, outre l'efficacité du management énergétique et du pilotage des consommations des équipements, concernent :

- L'installation d'un déshydrateur permet une réduction de cinq fois le volume des déchets du Restaurant d'Entreprise ainsi qu'une valorisation par fertilisants des résidus
- Des poubelles « intelligentes » sont en expérimentation pour un tri efficace des déchets
- la campagne de remplacement systématique des luminaires des circulations par des éclairages en led
- l'installation de sept ruches sur les toits des bâtiments
- l'aménagement de douches pour le confort des usagers (cyclistes et coureurs)
- un renouvellement de l'air optimisé par le réglage des registres, le ré-équilibre des réseaux ainsi que la mise en place de bouches de ventilation.

La démarche de certification HQE en exploitation du site de Drouot à Paris, majoritairement occupé par Bpifrance, sera menée sur 2018.

Les surfaces ou sites créés ou déménagés sont systématiquement équipés d'éclairages basse consommation et à détecteur de présence, et des matériaux acoustiques performants sont utilisés pour les barrières phoniques entre bureaux, les interventions au cas par cas étant réalisées dans la volonté de meilleures performances. Le tri sélectif des déchets est mis en place sur les deux principaux sites de Paris et six sites en région (Amiens, Annecy, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille et Nancy).

Les mesures d'adaptation au changement climatique ont été prises sur les sites du siège social et les implantations du réseau réaménagées ou récemment déménagées, par exemple avec la mise en place de pompes à chaleur réversibles, de dispositifs permettant de réduire les consommations d'eau. Aucune des implantations de Bpifrance n'est située en zone à risques majeurs, notamment de consommation d'eau en raison de contraintes locales.

Bpifrance mène une politique d'achats responsables (papier éco labellisé, enveloppes réalisées par un CET, copieurs économes en énergie...) ; la lutte contre le gaspillage alimentaire est assurée par les gestionnaires des restaurants d'entreprise, pour les sites sur lesquels ils en est mis en place, notamment par affichage et le tri des déchets (papier, bouteilles, canettes, ...) est proposé aux utilisateurs ; un déshydrateur de déchets alimentaires a été mis en service en 2017, dont les produits alimentent une unité de méthanisation.

Les déplacements professionnels constituent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre de Bpifrance. Le plan d'actions du plan de mobilité, lancé au 3ème trimestre 2016, est en cours de déploiement.

Plusieurs mesures sont relatives à la flotte de véhicules, dont aucun n'émet plus de 120g de CO2 par km, et à son évolution :

- l'offre de véhicules pour Paris et le siège social comporte 4 véhicules électriques et 2 hybrides, un seul véhicule diesel de grande capacité
- sur les 39 véhicules proposés aux collaborateurs du réseau à déplacements fréquents, 3 sont à essence, 17 avec boîte automatique, dont 3 électriques et 2 hybrides ;

Des indemnités kilométriques sont en outre versées aux collaborateurs cyclistes sur justificatif.

La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux s'appuie notamment sur des actions ponctuelles (par exemple à l'occasion de la semaine du Développement durable) et l'animation autour de la plateforme lancée à l'été 2016 « Votre geste au compteur », qui leur permet de mesurer les économies d'émissions de CO2 réalisées par des engagements simples au quotidien.

Les rejets dans l'eau sont inexistantes, et ceux dans les sols peu significatifs, de par la nature même des activités de Bpifrance, qui ne sont pas de nature à en générer. De même, les impacts directs de ses activités sont sans incidence constatée en matière de nuisances sonores, de pollution ou érosion des sols ou de biodiversité ; afin de les minimiser encore, l'entretien des espaces verts étant réalisé sans pesticides sur le site principal de la société à Maisons-Alfort.

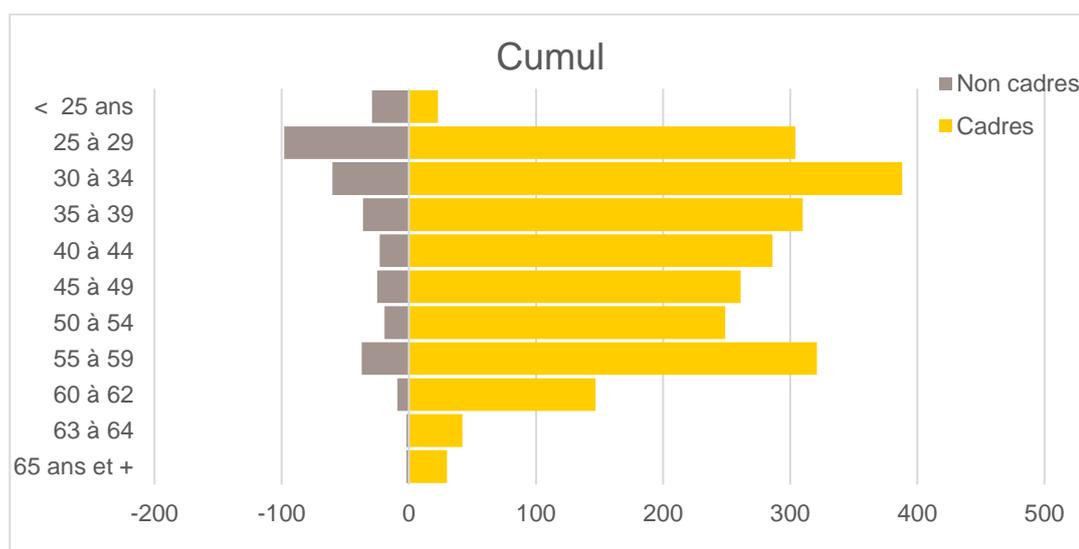


3.1.7.5 Indicateurs RSE

Indicateurs complémentaires ressources humaines Bpifrance

Evolution des effectifs au 31 décembre ²⁴	2017	2016	EVOLUTION 2017 vs 2016
Effectif total	2701	2358	
Dont CDI	2699	2356	
Dont CDI Bpifrance Financement	2071	1995	+ 3,81%
Dont CDI Bpifrance Investissement	397	301	+9,97%
Dont CDI Bpifrance Assurance Export	231	-	
Dont cadres	2361	1989	
% de cadres	87%	84%	

L'effectif total prend en compte 231 collaborateurs de l'activité Assurance Export, amenée à Bpifrance au 1^{er} janvier 2017. A périmètre constant, les effectifs (Financement et Investissement) sont en augmentation de près de 5% par rapport à 2016.



Départs hors détachés					
2017			2016		
Nombre	dont CDI	dont licenciements	Nombre	dont CDI	dont licenciements
165	154	17	180	154	3

Les départs comprennent ceux constatés pendant l'année 2017 sur l'activité Assurance Export (32, dont 27 CDI et 5 CDD). A périmètre constant (Financement et Investissement), les départs sont en diminution d'environ 8%, qui s'expliquent essentiellement par la diminution des départs en pré-retraite.

²⁴ Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché et congés sans solde, à temps plein ou partiel aux 31/12/2017 et 2016, hors Congés de Fin de Carrière et stagiaires, et hors détachements intra-groupe : 5 détachements de Bpifrance Financement vers Bpifrance Investissement sont inclus dans les effectifs de Bpifrance Investissement

Montant des rémunérations (en euros) Financement et Investissement

2017	2016	Evolution
157 525 230	149 878 740	+ 5,1%

Les rémunérations à périmètre constant des activités Financement et Investissement ont augmenté de 5,1% au 31/12/2017 par rapport à leur montant au 31/12/2016, parallèlement à l'augmentation des effectifs.

Réunions des instances représentatives du personnel

	2017	Dont Assurance Export	2016
Comité d'entreprise	37	12	26
Délégués du personnel	31	9	24
Organisations syndicales et délégués syndicaux	55	35	27
Comité d'hygiène et sécurité	20	5	12

L'augmentation significative du nombre de réunions des instances représentatives du personnel résulte essentiellement de l'intégration d'Assurance Export, pour laquelle 14 accords ont été conclus sur l'année contre 7 sur Financement, 4 sur Investissement et 2 au niveau Groupe.

Indicateurs environnementaux

ENERGIE et émissions de CO₂

CONSOMMATIONS D'ENERGIE sur les implantations immobilières ⁽¹⁾

(kWh)	2017	2016	Evolution
SIEGE SOCIAL (Le Vaisseau)	5 283 038	4 990 901	+5,9%
<i>Ramenée au m² occupé</i>	<i>184,1</i>	<i>178,3</i>	<i>+3,3%</i>
AUTRES IMPLANTATIONS	4 186 229	3 911 918	+7%
TOTAL	9 469 267	8 902 819	+6,4%
<i>Ramenée au m²</i>	<i>104,4</i>	<i>101,9</i>	<i>+2,3%</i>



EMISSIONS DE CO ₂ (en kg _{éq} CO ₂) liées à la consommation d'énergie facturée ²⁵ sur les implantations immobilières (1)			
	2017	2016	Evolution
Emissions de CO ₂ Siège social (Le Vaisseau)	567 917	525 038	+8,2%
AUTRES IMPLANTATIONS	343 271	320 777	+7%
TOTAL	911 188	845 805	+7,7%
<i>Ramenées au m²</i>	<i>10</i>	<i>9,7</i>	<i>+3,6%</i>

Les consommations d'énergie et émissions de CO₂ sont suivies depuis 2015 sur l'ensemble des sites dans lesquels Bpifrance exerce son activité, à l'exception des bureaux de La Réunion, de La Guadeloupe et de Bruxelles, ainsi, pour 2016 que de Cayenne, dont les surfaces sont exclues des m² occupés dans les ratios de consommation et d'émissions au m².

Les données ci-après appellent quelques précisions et commentaires :

- PERIMETRE : les consommations d'énergie (électricité et gaz le cas échéant) sont réparties entre les entités opérationnelles du groupe Bpifrance (Financement, Investissement et Assurance Export), selon une clé de répartition qui prend en compte pour l'essentiel le nombre de collaborateurs sur les sites. Le siège social intègre la surface supplémentaire de 702m² du Campus (équipe Formation, salles et équipements dédiés),
- La consommation d'énergie totale 2016 a été corrigée pour intégrer les données actualisées après réception des factures (+3% sur les AUTRES IMPLANTATIONS),

Les données 2017 sont fournies sur le périmètre des factures reçues à la date du 19 février 2018; les consommations non facturées ont été retenues, pour quelques sites concernés, pour le même volume que celles de la période correspondante de l'année précédente.

Déplacements professionnels :

EMISSIONS DE CO ₂ (en kg _{éq} CO ₂) résultant des déplacements professionnels Bpifrance							
	Bpifrance Financement		Bpifrance Investissement		Bpifrance Assurance Export	TOTAL (dont Bpifrance)	EVOLUTION
	2017	2016	2017	2016	2017	2017	Bpifrance hors Assurance Export
TRAIN	11 850	21 041	6 077	9 491	630	18 603	NS*
AERIEN	515 784	500 808	262 945	101 372	60 757	848 841	PS**
Flotte véhicules	1 387 178	1 396 991	83 419	156 033	53 637	1 524 234	-5%
Taxis/ Locations	2 615	3 486	7 580	9 276	ND	10 521	
TOTAL	1 917 426	1 932 939	360 021	290 294	115 025	2 402 199	NS***

²⁵ Ces données correspondent aux données facturées des consommations d'électricité (kWh) et de gaz (kWh PCS) auxquelles des facteurs d'émissions (source Base Carbone) ont été appliqués. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul.

Les émissions des déplacements professionnels automobiles sont stables. Pour mémoire, les véhicules concernés sont mis à disposition des collaborateurs appelés à se déplacer fréquemment, pour rencontrer clients et partenaires.

La comparaison des postes de déplacements en train ou en avion est toujours difficile, en raison la rupture dans la collecte des informations en 2016 ; le prestataire unique de voyages ayant changé au 1er juillet, les données des transports en train fournies par la SNCF avaient été retenues pour l'année (hors trajets européens et internationaux), celles d'Air France KLM principal opérateur, retenues pour le 1er semestre, celles du 2ème semestre ayant été collectées auprès du nouveau prestataire de voyages.

Les facteurs d'émission des principaux opérateurs (SNCF et Air France KLM) et de ce prestataire diffèrent sensiblement. Le parti a été pris, pour 2017, de ne présenter que les données transmises par le prestataire, afin de disposer sur 2018 d'éléments fournies sur une base méthodologique homogène sur les deux années consécutives.

***NS** comparaison non significative ; les facteurs d'émission du prestataire sont nettement inférieurs pour 2017 à ceux de la SNCF.

****PS** comparaison peu significative, les facteurs d'émission n'étant pas identiques.

NS*** comparaison non significative au regard de l'hétérogénéité des facteurs d'émission et trajets retenus pour les transports en train et aériens.

PAPIER

Consommation de papier ²⁶ (tonnes) Bpifrance SA			
	2017	2016	Evolution
Bpifrance Financement	94,4	111,6	-24%
Bpifrance Investissement	9,5	14,8	-35,7%
TOTAL	104	126,4	-17,7%
Bpifrance Assurance Export	6		
Consommation par personne ²⁷ (kg)	40,7	53,6	-24%

La consommation de papier diminue très sensiblement, de près de 18% en tonnage à périmètre constant Financement et Investissement ; cette diminution est à nuancer, les tonnages étant calculés sur la base des commandes passées et facturées sur l'année civile, et non sur les consommations effectives qui ne peuvent être matériellement suivies.

La diminution constatée sur les derniers exercices se confirme néanmoins.

EAU

Le périmètre mesuré est toujours limité à la consommation d'eau du siège social à Maisons Alfort, les modalités de facturation constatées sur les autres sites ne permettant pas de disposer des données. La consommation d'eau relevée, ramenée au m² occupé par Bpifrance, est en diminution par m² occupé, après intégration de la nouvelle surface constituée par le Campus (dédié à la formation) dont les travaux avaient été réalisés pendant l'année 2016.

²⁶ Papier d'impression et de reproduction, hors papier à en-tête et travaux confiés à des imprimeurs

²⁷ Effectif total



EAU			
	2017	2016	Evolution
Consommation relevée en m ³	12 738	11 268	
Surface occupée	28 691	27 989	
Consommation en m ³ par m ² occupé	0,33	0,40	-18%

DECHETS

Le périmètre mesuré est toujours limité au siège social à Maisons Alfort.

Une étude des modalités de tri et de suivi des déchets sur les autres sites, en fonction des modalités de leur utilisation et de l'organisation des locaux, sera réalisée sur 2016, en vue de l'élargissement du périmètre.

DECHETS SIEGE SOCIAL			
Type de déchets (en tonnes)	2017	2016	Evolution
Déchets d'activité	136,3	149,8	-
Déchets de maintenance	0	0	
Déchets travaux	0	0	
TOTAL	136,3	149,8	-9%

% de valorisation des déchets LE VAISSEAU		
	2017	2016
Matière	34	50
Energétique	66	50

3.1.8. Autres informations

3.1.8.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

Un organigramme décrivant les principales filiales et participations de Bpifrance SA figure au paragraphe 5.1.

Par ailleurs, une liste des filiales et participations au 31 décembre 2017 respectivement de Bpifrance Financement, de Bpifrance Investissement, de Bpifrance Participations et de FSI PME Portefeuille (filiale à 100 % de Bpifrance Participations) figure en **Annexe 1**.

3.1.8.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le 15 mars 2018, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à la plus prochaine séance. La proposition d'affectation de ce résultat sera intégrée en annexe 2 du présent rapport dans les jours suivant cette réunion du conseil. Elle sera publiée sur le site internet de la société dans les mêmes délais. Le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2018 sera amendé en conséquence.

3.1.8.3. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2017 à 8 801,51 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2017 à 6 806,77 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu I de l'article D.441-4)**

	Art D.441.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	6	X				6	1	X				1
Montant total des factures concernées h.t.	7723	3	3			6	5672	1				1
Pourcentage du montant total h.t. des achats h.t de l'exercice	0,17	0,15	0,02			0,17	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice	X						1,3	1,3				1,3
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels :						* Délais contractuels :					
	* Délais légaux :						* Délais légaux :					

3.1.8.4. Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance SA au cours de l'année 2017 s'élèvent à 1 326,79 euros.

3.1.8.5. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Bpifrance SA sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice 2017 figure au paragraphe 9.



3.1.8.1. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration de Bpifrance SA a examiné, lors de sa séance du 15 mars 2018, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017.

3.1.8.2. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance SA n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.8.3. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salariés et aux dirigeants de Bpifrance SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucun plan n'a été mis en place en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance SA.

3.1.8.4. Participation des salariés au capital de Bpifrance SA

Au 31 décembre 2017, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance SA.

3.1.8.5. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance SA

Selon l'article 17.1 des statuts de Bpifrance SA, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de Bpifrance SA sont dissociées.

3.1.8.6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Florence MAS

Le mandat de Madame Florence MAS arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

3.1.8.7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Virginie CHAPRON-DU JEU

Le mandat de Madame Virginie CHAPRON-DU JEU arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

3.1.8.8. Proposition de ratification de la cooptation de Monsieur Olivier Sichel

A la suite de la démission de Madame Virginie Fernandes de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 15 mars 2018 Monsieur Olivier Sichel, Directeur Général Adjoint de la Caisse des dépôts, en qualité d'administrateur.

Il est proposé de ratifier cette cooptation.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Monsieur Olivier Sichel au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.8.9. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires
Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Charles de BOISRIOU
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat du Cabinet Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

PwC Audit
Représenté par Anik CHAUMARTIN
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le Cabinet PwC Audit a été nommé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

- Commissaires aux comptes suppléants

Anne VEAUTE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Madame Anne VEAUTE a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Etienne BORIS
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Monsieur Etienne BORIS a été nommé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Un tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux figure au paragraphe 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés (page 175).

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Composition du Conseil d'administration

4.1.1. Président du Conseil d'administration

Éric LOMBARD

Directeur général de la Caisse des dépôts

4.1.2. Directeur général

Nicolas DUFOURCQ

Nommé par décret du 22 février 2018 portant nomination comme directeur général de la société anonyme Bpifrance



4.13. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2017, la composition du Conseil d'administration de Bpifrance SA est la suivante :

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Administrateurs représentant l'Etat :

Martin VIAL

*Commissaire aux participations de l'Etat (APE)
Nommé par décret du 23 septembre 2015*

Claire CHEREMETINSKI

*Chef de Service du Service des Affaires Bilatérales et de l'Internationalisation des Entreprises à la Direction générale du Trésor
Nommée par décret du 6 décembre 2017*

Louis SCHWEITZER

*Commissaire général à l'Investissement
Nommé par décret du 9 mai 2014*

Il est précisé que **Guillaume BOUDY** a été nommé administrateur (représentant l'Etat) de Bpifrance SA *par décret du 20 février 2012*, en remplacement de Louis SCHWEITZER.

Maud BAILLY TURCHI

*Contrôleur d'Etat honoraire
Nommée par décret du 18 février 2013*

Administrateurs représentant la Caisse des dépôts :

Éric LOMBARD

Directeur général de la Caisse des dépôts

Virginie CHAPRON-DU JEU

Directrice des Finances du Groupe Caisse des Dépôts

Virginie FERNANDES

Directrice du département du pilotage Groupe au sein du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe Caisse des Dépôts

Il est précisé qu'Olivier SICHEL a été nommé administrateur de Bpifrance SA le 15 mars 2018, en remplacement de Virginie FERNANDES, démissionnaire.

Florence MAS

Directrice régionale à la Direction régionale Normandie de la Caisse des dépôts

Administrateurs représentant les Régions :

Marie-Guite DUFAY

*Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Nommée par décret du 1^{er} juillet 2014*

Hervé MORIN

*Président du Conseil Régional de Normandie
Nommé par décret du 28 juin 2016*

Administrateur choisi en raison de compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable :

Claire DUMAS

Directeur Financier des Réseaux de banque de détail en France de la Société Générale

Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance SA et de ses filiales :

Elisabeth HENRY PEREZ

Responsable de l'Appui Juridique à la Direction du Contentieux de Bpifrance Financement

Elue au Conseil d'administration de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) aux termes des élections des représentants des salariés de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) et de ses filiales, tenues le 11 février 2014

Eric VERKANT

Responsable du Pôle Investissement / Innovation au sein de la Direction des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale de Bpifrance

Elu au Conseil d'administration de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) aux termes des élections des représentants des salariés de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) et de ses filiales, tenues le 11 février 2014

4.1.4. Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit et comité des risques, composés, à la date du présent rapport, de Claire DUMAS, présidente, de Virginie CHAPRON-DU JEU, de Virginie FERNANDES, de Martin VIAL, de Claire CHEREMETINSKI et de Marie-Guite DUFAY;
- Comité des nominations et comité des rémunérations, composés, à la date du présent rapport, de Claire DUMAS, Présidente, de Martin VIAL et de Virginie FERNANDES.

4.1.5. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées au 31 décembre 2017 dans d'autres sociétés par chacun des administrateurs de Bpifrance SA est reprise ci-dessous.

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Président-Directeur général de Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et de FT1CI

Président de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Assurance-Export

Membre du Conseil de surveillance d'EULER Hermes Group

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'administration d'Orange

Président non-exécutif du conseil de surveillance de STMicroelectronics

Administrateurs représentant l'Etat :

Martin VIAL

Administrateur représentant l'Etat auprès de Renault, Renault SAS et Electricité de France.

Louis SCHWEITZER

Administrateur de Véolia Environnement

Claire CHEREMETINSKI

Aucun autre mandat

Maud BAILLY TURCHI

Aucun autre mandat.



Administrateurs représentant la Caisse des dépôts :

Éric LOMBARD

Président du conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière

Président du Directoire du Fonds de Réserve pour les Retraites

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil de surveillance du Fonds Marguerite – Fonds Européen

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de La Poste et de CNP Assurances

Virginie FERNANDES

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration d'ICADE

Administrateur de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Participations

Membre du Conseil de surveillance de SNI

Administrateur de Transdev Group

Administrateur de SCET

Virginie CHAPRON-DU JEU

Administrateur de CDC GP I, CDC GP II, ARRCO Retraite – Humanis, La Poste, Réseau Transport. Electricité (RTE), Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de CNP Assurances

Président de Novethic.

Florence MAS

Membre du conseil de surveillance d'Alicorne

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement (SHEMA)

Administrateur de la Société d'Economie Mixte Rouen Immobilier (SEMRI) et de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Elbeuf sur Seine (SAIEM)

Administrateurs représentant les régions :

Marie-Guite DUFAY

Aucun autre mandat

Hervé MORIN

Président de la communauté de communes du canton de Cormeilles

Administrateur choisi en raison de ses compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable :

Claire DUMAS

Administrateur de SOGEPROM, Boursorama, FranFinance, Société Générale SFH et Société Générale SCF

Président de Société Générale SFH, Société Générale SCF et FranFinance

Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance SA et de ses filiales :

Elisabeth HENRY PEREZ

Vice-président et membre du conseil d'administration de la Coopérative du personnel du crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises

Eric VERKANT

Aucun autre mandat

4.3. Rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA

Selon l'article 3 de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement, le montant des rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA sont rendues publiques sur une base annuelle.

- *Rémunérations des administrateurs de Bpifrance SA*

Les administrateurs de Bpifrance SA perçoivent des jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités (étant précisé que les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant la Caisse des Dépôts reversent à leur employeur le montant de leurs jetons de présence). L'enveloppe globale des jetons de présence (255 000) euros) a été fixée par l'assemblée générale de Bpifrance SA en date du 16 mai 2017.

Ces jetons de présence sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10 000 € par administrateur ;
- 12 500 € en plus pour le président du comité d'audit et pour celui du comité des risques ;
- 7 500 € en plus pour les autres membres du comité d'audit et pour ceux du comité des risques ;
- 6 250 € en plus pour le président du comité des nominations et pour celui du comité des rémunérations ;
- 3 750 € en plus pour les autres membres du comité des nominations et pour ceux du comité des rémunérations.

Les jetons de présence alloués au titre des séances tenues au cours d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant.

- Jetons de présence alloués au titre de l'année 2017 (à percevoir en 2018) :

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2017 sera arrêté le 15 mars 2018 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2016 et versés en 2017 :

Les jetons de présence dus aux administrateurs de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2016 ont été versés le 5 octobre 2017. D'un montant global de 167 942,89 euros, ils étaient répartis selon ce qui est indiqué ci-après, sur la base de la Clé de Répartition.



Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux de Bpifrance SA
en euros, montant bruts

Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2016		Montants versés au cours de l'exercice 2017	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Directeur général de Bpifrance SA				
Monsieur Nicolas Dufourcq	/	/	/	/
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts et Consignations				
Monsieur Pierre-René Lemas	6 363,64	/	6 666,67	/
Monsieur Franck Silvent	17 500,00	/	17 288,93	/
Madame Virginie Chapron-du Jeu	12 876,71	/	23 928,57	/
Madame Florence Mas	7 298,63	/	8 333,33	/
Madame Agnès Pannier-Runacher (2)	9 352,25	/	/	/
Administrateurs représentant l'Etat				
Monsieur Martin Vial	2 739,73	/	25 306,01	/
Monsieur Louis Schweitzer	9 090,91	/	6 666,67	/
Madame Maud Bailly-Turchi	10 000,00	/	5 000,00	/
Madame Claire Cheremetinski (1)	/	/	11 577,87	/
Madame Sandrine Gaudin	/	/	6 352,46	/
Monsieur Régis Turrini (2)	9 982,88	/	/	/
Madame Sandrine Duchêne (1)	2 602,74	/	0,00	/
Madame Delphine d'Amarzit (2)	7 990,87	/	/	/
Personnalités qualifiées				
Monsieur Eric Lombard	21 697,80	/	32 500,00	/
Madame Amélie Faure	20 681,82	/	20 833,33	/
Administrateurs représentant les Régions				
Madame Marie-Guite Dufay	1 818,18	/	0,00	/
Monsieur Jean-Paul Huchon (1)	1 818,18	/	2 467,19	/
Monsieur Hervé Morin	/	/	1 021,86	/
Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance				
Madame Elisabeth Henry Perez	/	/	/	/
Monsieur Eric Verkant	/	/	/	/
Total des jetons de présence	141 814,33	/	167 942,89	/

(1) Démissionnaire au cours de l'exercice 2016

(2) Démissionnaire au cours de l'exercice 2015

- *Rémunération du Directeur général de Bpifrance SA*

Par décision du Conseil d'administration en date du 21 février 2013 et conformément à l'article 3 III du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, la rémunération annuelle de Monsieur Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance SA, est plafonnée à 450 000 euros bruts.

Au cours de l'exercice 2017, Nicolas Dufourcq a reçu la rémunération brute suivante :

(En euros) 2017

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	TOTAL
Nicolas Dufourcq	Directeur Général	400 000	50 000	/	450 000

Monsieur Nicolas Dufourcq ne perçoit aucune rémunération (en ce compris jetons de présence) au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Bpifrance autres que Bpifrance SA.

4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance SA a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, une convention a été conclue entre d'une part un actionnaire de Bpifrance SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale de Bpifrance SA.

Il s'agit de la convention relative à l'acquisition, au prix de 1 920 000 000 d'euros, de 110 622 220 actions conclue entre SOGEPa (cédant), l'Etat Français, Bpifrance Participations et Lion Participations (cessionnaire). Cette convention, en date du 27 mars 2017, a été autorisée préalablement par le Conseil d'administration de Bpifrance Participations le 24 mars 2017 sur la base de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale des actionnaires n'a accordé aucune délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

4.6. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article 17.1 des statuts de Bpifrance SA, les fonctions de président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

• Première résolution (approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes :

- approuve l'inventaire et les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 403 029 346,93 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 1 362 628 577,14 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 1 326,79 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 456,81 euros.



L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 403 029 346,93 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 251 996 896,98 euros, le bénéfice disponible s'élève à 655 026 243,91 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice disponible de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	403 029 346,93
Report à nouveau	251 996 896,98
Soit un solde disponible de	655 026 243,91
Dotation à la réserve légale	20 151 467,35
Soit un bénéfice distribuable de	634 874 776,56
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,19 € par action)</i>	400 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,25 € par action)	520 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	114 874 776,56

L'Assemblée générale, constatant que le Conseil d'administration du 21 décembre 2017 a décidé la mise en paiement, avant le 28 décembre 2017, d'un acompte sur dividende global de 120 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,06 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.

L'Assemblée générale décide la mise en distribution du solde du dividende d'un montant global de 400 M€ (soit environ 0,19 euro par action).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que des dividendes de respectivement 1 153 977 337,70 euros (correspondant à un montant unitaire de 0,55 euro), 441 415 203,23 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,21 euro) et 253 000 000,00 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,12 euro) ont été distribués au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

L'Assemblée générale décide que le solde du dividende au titre de l'exercice 2017 sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2018.

- **Troisième résolution** (approbation de la convention de prêt subordonné conclue le 14 juin 2017 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prêt subordonné, autorisée par le Conseil d'administration du 28 avril 2017, conclue le 14 juin 2017 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement.

- **Quatrième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Florence MAS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Florence Mas, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

- **Cinquième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Virginie CHAPRON-DU JEU)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Virginie CHAPRON-DU JEU, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

- **Sixième résolution** (ratification de la cooptation de Monsieur Olivier SICHEL)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier SICHEL en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Virginie FERNANDES pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

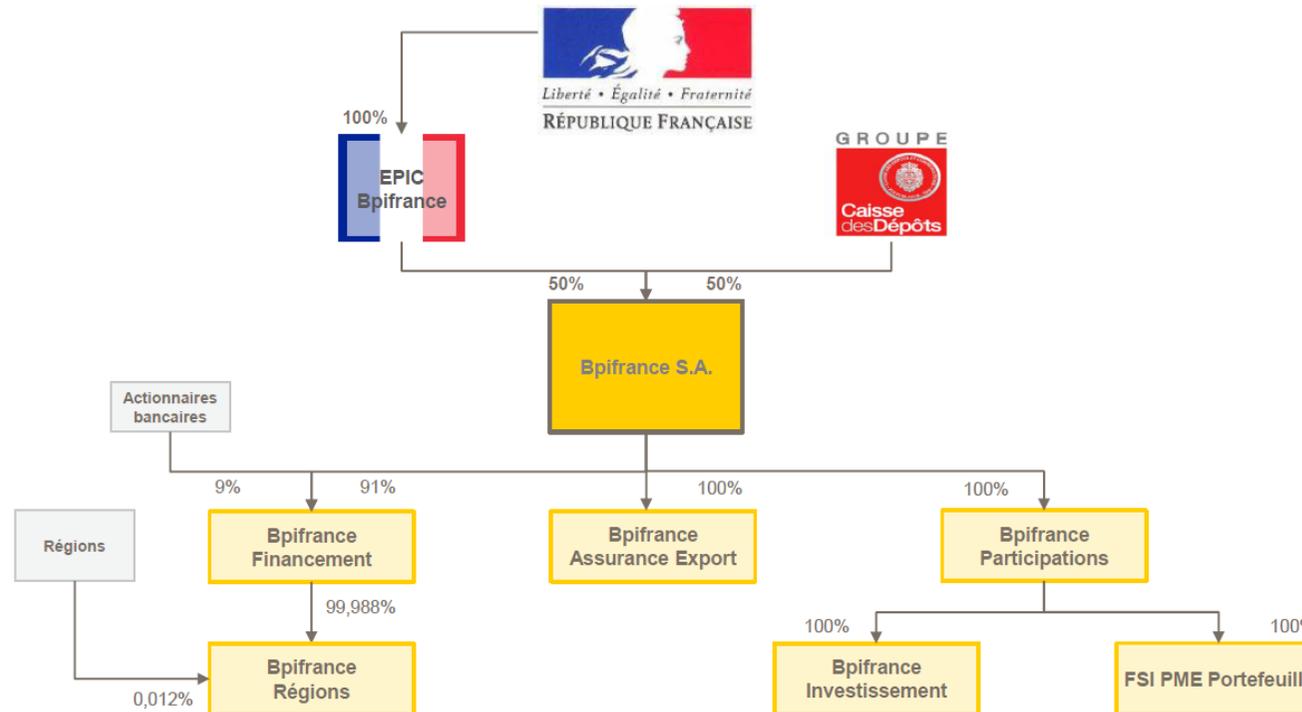
- **Septième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

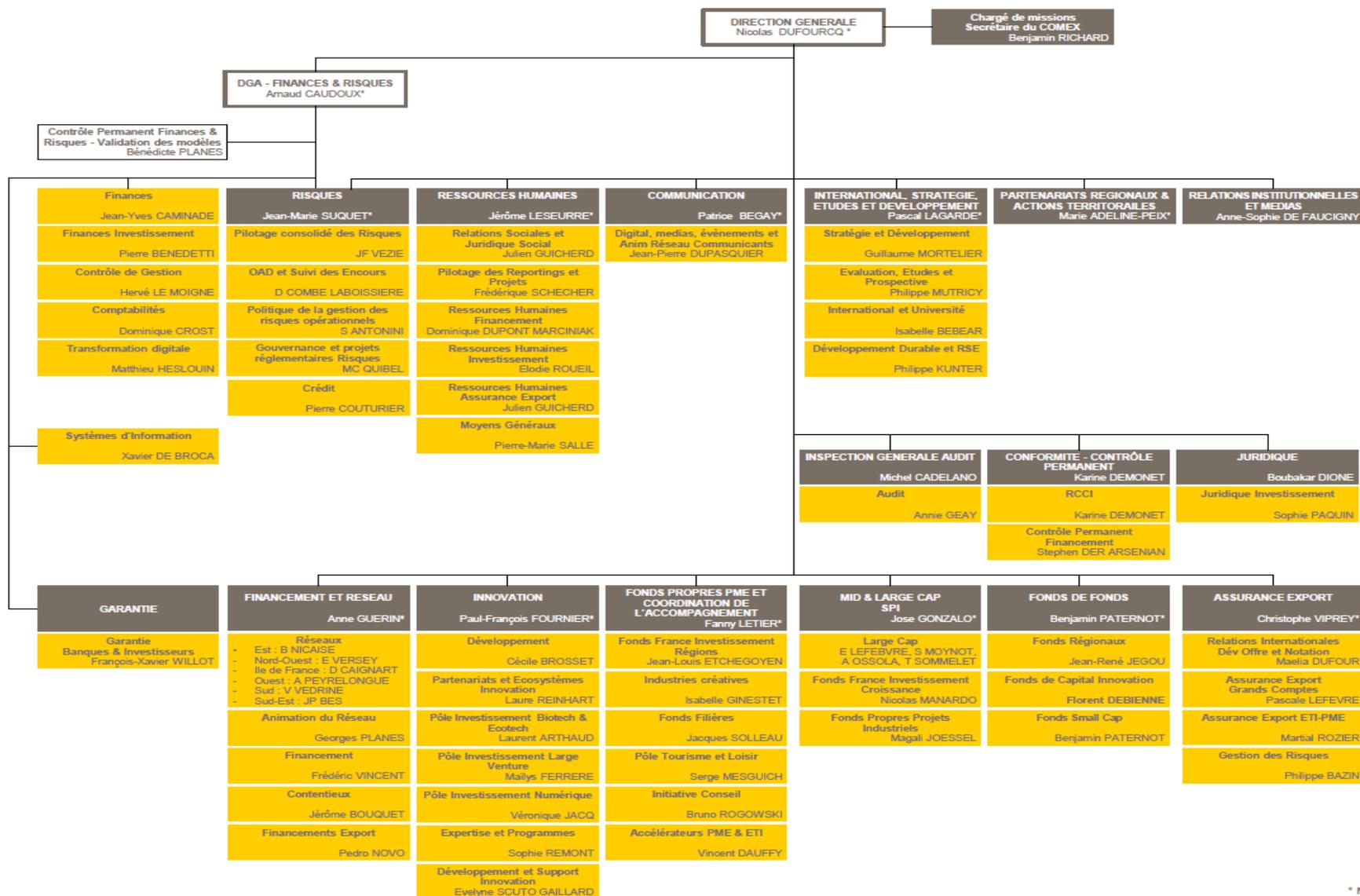


6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance

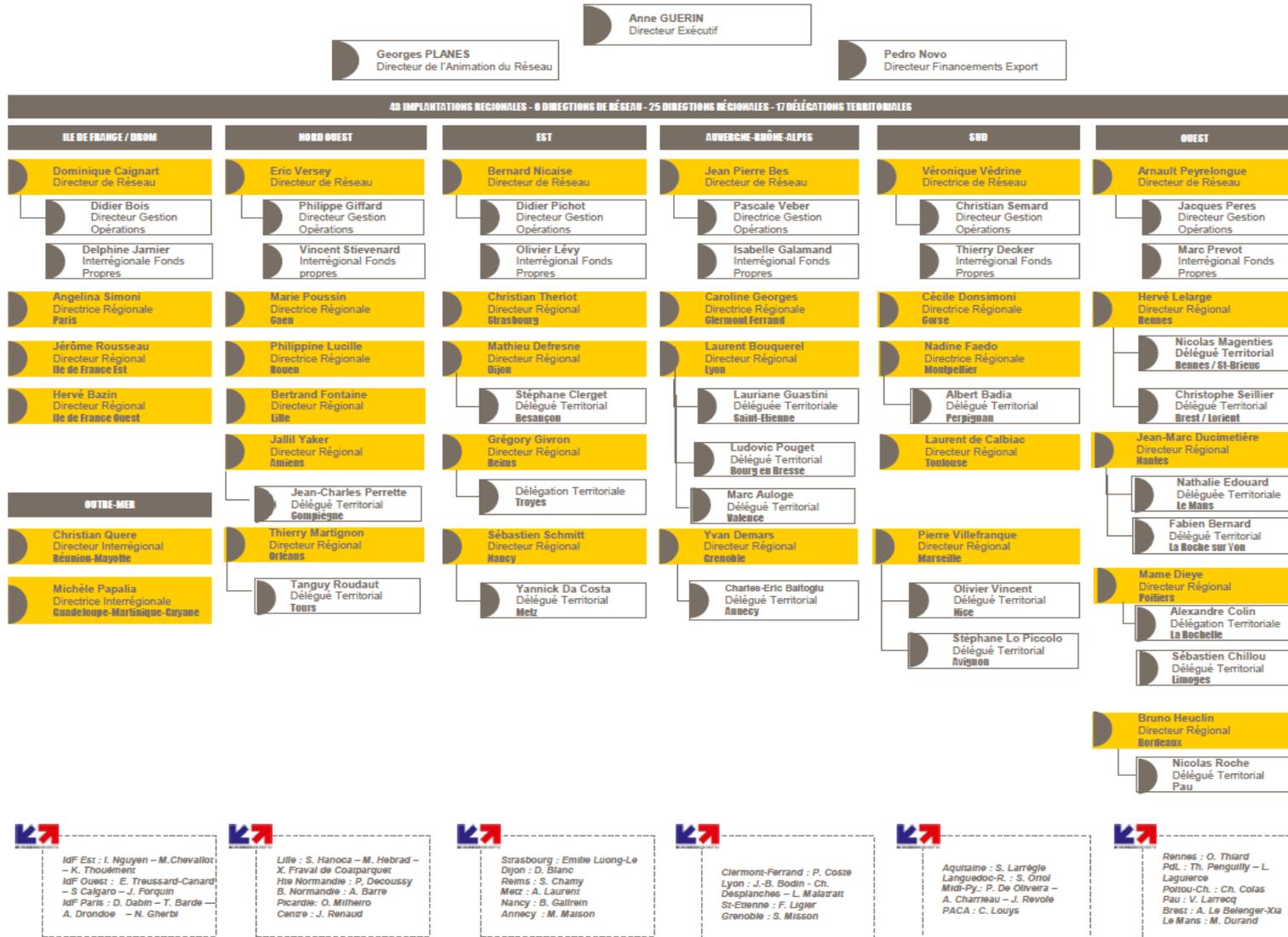


6.2. Organigramme fonctionnel



* Membre du Comité Exécutif

6.3. Organigramme du réseau



7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
I - Capital en fin d'exercice (en €)					
a) Capital (en contre-valeur euros)	20 981 406 140	20 981 406 140	20 981 406 140	20 981 406 140	20 981 406 140
b) Nombre d'actions émises	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614
II - Opérations et résultats de l'exercice (en €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	192 542	523 956	431 767	363 043	435 128
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 417 643	1 236 995 943	768 383 716	222 072 300	371 754 511
c) Impôt sur les bénéfices		18 173 143	1 669 512	-921 489	31 274 835
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 417 643	1 218 822 800	766 714 204	222 993 789	403 029 346
f) Résultat distribué					
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,58	0,37	0,11	0,19
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,58	0,37	0,11	0,19
c) Dividende attribué à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale (en €)	0	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en €)	0	0	0	0	0

8. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES

Bilan consolidé publiable du Groupe Bpifrance

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	6.1	357,2	882,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 551,0	3 854,0
Instruments dérivés de couverture	6.3	11,3	93,0
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	8 876,2	9 502,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	1 492,6	1 775,2
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	34 880,7	33 323,2
Opérations de location financement et assimilées	6.7	6 008,6	6 005,1
Aides au financement de l'innovation	6.8	491,6	534,1
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		264,4	424,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	8 641,8	6 699,5
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	65,1	45,4
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	2 542,1	2 993,6
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.11	3 992,2	2 119,4
Immeubles de placement		0,0	0,0
Immobilisations corporelles	6.13	123,2	121,8
Immobilisations incorporelles	6.13	113,7	103,4
Ecarts d'acquisition		0,5	0,5
TOTAL DE L'ACTIF		72 412,2	68 477,3

Bilan consolidé publiable du Groupe Bpifrance

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales	6.1	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3,5	8,5
Instruments dérivés de couverture	6.3	7,9	122,4
Dettes envers les établissements de crédit	6.14	12 365,1	12 298,3
Dettes envers la clientèle	6.15	3 469,9	3 813,4
Dettes représentées par un titre	6.16	24 786,3	20 654,6
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		211,2	435,3
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	258,1	429,9
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	1 064,4	1 888,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.17	2 852,5	1 872,5
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.18	935,6	805,4
Fonds de garantie publics	6.19	2 861,9	3 135,0
Dettes subordonnées	6.20	7,3	7,3
Capitaux propres		23 588,5	23 006,1
Capitaux propres part du Groupe		23 241,8	22 674,6
- Capital et réserves liées		20 981,4	20 981,4
- Réserves consolidées		-872,8	-1 305,0
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 770,6	2 275,0
- Résultat		1 362,6	723,2
Intérêts minoritaires		346,7	331,5
- Réserves		329,6	314,0
- Résultat		17,1	17,5
TOTAL DU PASSIF		72 412,2	68 477,3

Compte de résultat consolidé publiable du Groupe Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 585,1	1 518,6
Intérêts et charges assimilées	7.1	-859,9	-851,1
Commissions (produits)		52,5	46,5
Commissions (charges)		-2,5	-2,2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	431,6	146,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	776,9	359,9
Produits des autres activités	7.4	195,6	157,5
Charges des autres activités	7.4	-113,0	-123,3
PRODUIT NET BANCAIRE		2 066,3	1 251,9
Charges générales d'exploitation	7.5	-554,3	-508,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-38,6	-34,2
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 473,4	709,4
Coût du risque	7.7	-54,7	-33,8
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 418,7	675,6
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.8	240,0	26,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.9	13,2	254,2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT		1 671,9	956,6
Impôts sur les bénéfices	7.10	-292,2	-215,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		1 379,7	740,7
Intérêts minoritaires		17,1	17,5
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		1 362,6	723,2
* Résultat par action (en euros)		0,65	0,34
* Résultat dilué par action (en euros)		0,65	0,34

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres du Groupe Bpifrance**

(en millions d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT NET	1 379,7	740,7
Eléments pouvant être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	-497,8	-115,9
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>	0,0	0,0
<i>Ecart de conversion</i>	-98,6	21,4
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	12,6	-5,6
Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies</i>	-19,4	17,1
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-603,2	-83,0
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	776,5	657,7
* Dont part du groupe	759,6	640,3
* Dont part des intérêts minoritaires	16,9	17,4

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Situation au 31 décembre 2015	20 981,4	-1 770,9	2 378,9	0,0	21 589,4
Résultat 2015				665,7	665,7
Résultat affecté aux réserves	0,0	665,7	0,0	-665,7	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-121,1	0,0	-121,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0		170,6	0,0	170,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0		-291,7	0,0	-291,7
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0		17,2	0,0	17,2
Distribution de dividendes	0,0	-235,5		0,0	-235,5
Ecarts de conversion		21,4		0,0	21,4
Transfert de situation nette	0,0	-6,4		0,0	-6,4
Cession titres hybrides	0,0	3,9		0,0	3,9
Autres mouvements dont MEE	0,0	16,9		0,0	16,9
Divers	0,0	-0,1		0,0	-0,1
Situation au 31 décembre 2016	20 981,4	-1 305,0	2 275,0	0,0	21 951,4
Résultat 2016				723,2	723,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	723,2	0,0	-723,2	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-485,0	0,0	-485,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0		21,1	0,0	21,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0		-506,1	0,0	-506,1
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0		-19,4	0,0	-19,4
Distribution de dividendes	0,0	-253,0		0,0	-253,0
Ecarts de conversion		-98,6		0,0	-98,6
Transfert de situation nette	0,0	3,7		0,0	3,7
Autres mouvements dont MEE	0,0	56,8		0,0	56,8
Divers	0,0	0,1		0,0	0,1
Situation au 31 décembre 2017	20 981,4	-872,8	1 770,6	0,0	21 879,2
Résultat 2017				1 362,6	1 362,6

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2015	328,5
Entrée de périmètre	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	-0,1
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-3,7
Transfert de situation nette	-11,1
Cession titres hybrides	0,4
Quote-part de résultat au 31 décembre 2016	17,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2016	331,5
Entrée de périmètre	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-0,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-0,2
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	0,0
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	0,0
Transfert de situation nette	-1,7
Quote-part de résultat au 31 décembre 2017	17,1
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2017	346,7

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie du Groupe Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôts	1 671,9	956,6
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	38,6	34,2
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-237,0	-226,2
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-240,0	-26,8
Perte nette/gain net des activités d'investissement	16,2	127,6
Autres mouvements	1 055,9	303,5
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	-7,3	110,2
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	626,4	322,5
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	51,9	893,6
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 991,1	-5 000,4
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 974,9	-972,4
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-466,8	140,0
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	172,7	-34,1
Impôts versés	-183,1	-133,3
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-7 391,3	-5 106,6
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-5 093,0	-3 827,5
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	441,9	287,9
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-50,3	-80,8
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	391,6	207,1
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-253,0	-235,9
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 131,8	3 616,1
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 878,8	3 380,2
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-822,6	-240,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-5 093,0	-3 827,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	391,6	207,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 878,8	3 380,2
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 419,3	2 659,5
Caisse, banques centrales (actif & passif)	882,3	579,9
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 537,0	2 079,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 596,7	2 419,3
Caisse, banques centrales (actif & passif)	357,2	882,3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 239,5	1 537,0
Variation de la trésorerie nette	-822,6	-240,2

Annexe comptable

●	<u>NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>	86
●	<u>NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES</u>	86
●	<u>NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION</u>	89
●	<u>NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION</u>	92
●	<u>NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</u>	94
●	<u>NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN</u>	111
●	<u>NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</u>	130
●	<u>NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES</u>	134
●	<u>NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES</u> 156	
●	<u>NOTE 10 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS</u>	164
●	<u>NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE</u>	170
●	<u>NOTE 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</u>	171
●	<u>NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS</u>	171

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Rachat de la participation de l'Agence des Participations de l'Etat dans Peugeot SA

En date du 19 juin 2017, Bpifrance Participations, filiale de Bpifrance SA, a racheté à travers sa holding Lion Participations, l'intégralité des titres Peugeot SA précédemment détenus par l'Agence des participations de l'Etat (APE), conformément au contrat de cession du 27 mars 2017. Cette opération représente 12,23% du capital de la société, pour un prix total de 1 866,9 millions d'euros.

Bpifrance reprend ainsi les droits et obligations de l'Etat au titre du pacte d'actionnaires conclu avec Peugeot SA, la famille Peugeot et le constructeur automobile chinois Dongfeng, et dispose en conséquence de deux sièges et d'un censeur au conseil de surveillance de PSA. Du fait de l'influence notable qu'elle exerce sur cette participation, Bpifrance SA la consolide dans ses comptes par la méthode de la mise en équivalence.

Libération d'une partie du capital de Bpifrance SA et de Bpifrance Participations

Une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance SA a été libérée en décembre 2017, pour un montant de 400 millions d'euros, versé par l'EPIC Bpifrance et le groupe Caisse des Dépôts à parts égales.

Cette opération a permis une libération consécutive d'une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations du même montant, versé par Bpifrance SA.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2017

Les états financiers consolidés 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2017.

L'entrée en vigueur des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2017.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

IFRS 9 « Instruments financiers »

Contexte

La norme actuelle IAS 39 relative à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers sera remplacée par la norme IFRS 9 « Instruments financiers », d'application

obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

La norme IFRS 9 comprend trois phases distinctes :

- Le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- La dépréciation du risque de crédit des actifs financiers ;
- La comptabilité de couverture (application non obligatoire au 1er janvier 2018).

Un projet distinct en matière de macro-couverture reste à venir.

Principaux changements apportés par la norme IFRS 9

- Classement et évaluation :

La norme IFRS 9 définit trois catégories d'actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat. Le classement comptable des actifs financiers dépendra des caractéristiques contractuelles des instruments et du modèle de gestion.

Les instruments de dettes (prêts, créances et titres) pourront être enregistrés dans les trois catégories précitées en fonction du modèle de gestion, lorsque les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts.

La norme prévoit que les actions soient classées en juste valeur par résultat ou, sur option, en juste valeur par capitaux propres (option à la main du groupe, à exercer titre par titre et irrévocable). Dans ce dernier cas, lors des cessions, les gains et pertes latents précédemment comptabilisés ne pourront pas être « recyclés » au sein du compte de résultat, contrairement aux instruments de dettes.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification.

- Dépréciation :

Le nouveau modèle de dépréciation du risque de crédit instauré par la norme IFRS 9 impose de comptabiliser les pertes attendues dès l'entrée au bilan des opérations concernées (instruments de dettes au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres). Dès l'origine, les pertes attendues seront déterminées sur un horizon de 12 mois (notion de bucket 1). Lorsqu'une dégradation significative du risque de crédit (bucket 2) depuis la comptabilisation initiale sera constatée, les pertes attendues devront être calculées sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture ou sur l'appartenance à des encours sous surveillance. Les encours non performants seront classés au sein du bucket 3.

Mise en œuvre au sein du groupe Bpifrance

Les travaux ont été menés par métier (opérations financières, equity et fonds, financements, garantie, innovation).

Des comités sont organisés périodiquement avec les différents responsables métier, Finances/risques, commissaires aux comptes pour assurer le passage vers la norme IFRS 9. La tenue de comités spécialisés se poursuivra après la transition.

Les principales incidences attendues sont les suivantes :

- *Classement et évaluation* : compte tenu des caractéristiques des produits et du modèle de gestion du groupe, la quasi-totalité des actifs financiers de type instruments de dettes devraient être comptabilisés au coût amorti. Le groupe s'oriente vers un classement comptable des actions dans la catégorie juste valeur par capitaux propres, en cohérence avec le modèle d'investisseur long terme. En conséquence, les informations relatives à la performance financière seront aménagées pour présenter de nouveaux agrégats plus représentatifs de l'évolution de la performance de l'activité Equity. Concernant les autres instruments du pôle Equity, les parts non consolidées de fonds d'investissement et les obligations convertibles en actions seront comptabilisées en juste valeur par résultat sous IFRS 9 et la comptabilisation des titres mis en équivalence restera inchangée car hors champ d'application d'IFRS 9.
- *Dépréciation* :
 - o Le modèle actuel de dépréciation collective des opérations de crédit du groupe a été adapté pour prendre en compte les nouvelles exigences de la norme.
 - o Comme la norme IFRS 9 le permet, le groupe prévoit de mettre en œuvre une méthodologie simplifiée de type Low Credit Risk (pertes attendues à 12 mois) pour la détermination des dépréciations relatives aux instruments de dettes (prêts/créances financières et titres enregistrés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres) dont le risque de défaut est faible.
 - o Les modèles de dépréciation s'appuient sur la probabilité de défaut, l'exposition à la date de défaut, et la perte en cas de défaut.
- *Couverture* : dans l'attente du prochain texte IFRS 9 complémentaire spécifique à la macro-couverture, le groupe devrait maintenir au 1^{er} janvier 2018 l'ensemble des dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, y compris les règles relatives à la macro-couverture globale cantonnée (dit « carve out UE »).
- *Passifs financiers* : le groupe n'a pas appliqué de manière anticipée au 31 décembre 2017 les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes enregistrées à la juste valeur sur option.
- *Transition* : les phases 1 et 2 de la norme IFRS 9 seront appliquées rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.
- *Autres points* :
 - o le groupe n'est pas impacté par l'amendement IFRS 4 relatif aux activités d'assurance et les conséquences sur l'application de la norme IFRS 9.
 - o Le modèle d'évaluation en juste valeur est maintenu sous IFRS 9 en matière de comptabilisation des opérations des garanties données adossées par des fonds de garantie. Le traitement comptable du métier Innovation sera également inchangé après la transition IFRS 9. Les Avances Récupérables Innovation et les prêts Innovation sont enregistrés au coût amorti, non dépréciés compte tenu du strict adossement par des fonds de garantie (rehaussement de crédit à 100%). Globalement, le traitement comptable des métiers Garantie et innovation reste inchangé, seule la présentation relative aux fonds de garantie adossés à ces deux métiers a été modifiée :
 - Distinction au passif des fonds de garantie qui ont été « consommés » (commissions, pertes à terminaison, intérêts) et ceux qui sont « disponibles » (sommes disponibles pour octroyer de nouvelles garanties).
 - Annulation des provisions pour risques et des dépréciations sur prêts

« internes » garantis par Bpifrance Financement qui n'ont plus lieu d'être.

- Les informations financières demandées par IFRS 7 seront complétées au sein des rapports annuels suite aux nouvelles exigences en matière d'instruments financiers.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 relative aux produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients remplacera les normes actuelles relatives aux revenus, et sera d'application obligatoire au 1er janvier 2018. Cette norme ne couvre pas les revenus issus des contrats de location, des contrats d'assurance et des instruments financiers. Compte tenu des activités du groupe, les incidences financières attendues de cette norme ne devraient pas être significatives à l'échelle du groupe.

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location remplacera la norme actuelle IAS 17, et sera d'application obligatoire au 1er janvier 2019. En tant que bailleur, l'impact attendu sur le groupe devrait être limité. En tant que preneur, le groupe devra désormais comptabiliser au bilan tous les contrats de location, sous forme d'un droit d'utilisation d'un actif loué enregistré au sein des immobilisations, et d'une dette financière au titre des loyers et autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Les impacts comptables, qui resteront limités en termes de résultat net, seront affinés en 2018.

• Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2017.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés du Groupe Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Cas particuliers

L'activité de capital-risque

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à la norme IAS 39 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une perte de valeur. S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères de la norme IAS 39, la totalité de la participation mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs. La valeur comptable de la participation mise en équivalence est principalement comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multi-critères.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart

d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre, sauf mention contraire en Note 9.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2017 % d'intérêt	31/12/2017 % de droit de vote	31/12/2016 % de droit de vote
Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Assurance Export - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Financement - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	90,77%	90,76%
Bpifrance Régions - MAISONS-ALFORT	Globale	90,76%	99,99%	98,99%
Auxi-Finances - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	100%
Compagnie Auxiliaire Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	-	-	100%
SCI Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	100%
Bpifrance Participations - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FSI PME Portefeuille - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI parts A - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI Parts B - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFIB PRIME - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI3 PRIME - MAISONS-ALFORT	Globale	-	-	100%
FFI 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FPMEI - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 5 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 6 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
France Investissement Régions 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Mezzanine - MAISONS-ALFORT	Globale	66,84%	66,84%	66,84%
Avenir Entreprise Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
ETI2020 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
CDC Entreprises Capital Investissement - PARIS	Globale	100%	100%	100%
FCPR Part'Com - PARIS	Globale	100%	100%	100%
FT1CI - MAISONS-ALFORT	Globale	95,11%	95,11%	95,11%
F12E - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Patrimoine et création 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Lion participations- MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
CDC E - 1 - MAISONS ALFORT	Globale	-	-	100%
Bpifrance Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Alsabail - STRASBOURG	Equivalence	36,93%	40,69%	40,69%
Gras Savoye Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Equivalence	30,86%	34,00%	34,00%
Soprol - PARIS	Equivalence	18,75%	18,75%	18,75%
Tyrol Acquisition (Groupe TDF) - Luxembourg	Equivalence	23,99%	23,99%	23,99%
Eutelsat Communications - PARIS	Equivalence	26,47%	26,47%	26,47%
Daher - ORLY	Equivalence	-	-	17,19%
PSA - PARIS	Equivalence	12,32%	12,32%	-
STConso (Palier avec STM Consolidé à 27,96%) - GENEVE	Equivalence	47,56%	47,56%	47,56%

- **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers :

référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable dans un certain nombre de cas :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des opérations pour lesquelles la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, ce qui peut notamment concerner les actions non cotées.

5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût

amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes du portefeuille. Le modèle d'estimation des dépréciations collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désigné dès l'origine pour être évalués en juste valeur en

contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés,
- l'activité de capital-risque (cf note 3.3)

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée (« Dettes envers les Etablissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle »).

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.4. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts sont comptabilisées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat. Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Compensation au bilan

Depuis l'application en 2016 des obligations définies par le règlement EMIR, la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt sur les opérations soumises à EMIR est compensée au bilan, conformément à IAS 32.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une

dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Concernant les instruments de capitaux propres cotés, une décote supérieure à 50% du cours de clôture à la date d'arrêté par rapport au coût d'acquisition ou l'observation d'une moins-value par rapport au coût d'acquisition supérieure à 36 mois caractérisent un indicateur objectif de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une dépréciation, sauf élément exceptionnel justifiant l'absence de dépréciation. Ces critères sont complétés par l'examen des lignes subissant une baisse de plus de 30% du cours de clôture par rapport au coût historique ou de plus de 20% du cours moyen sur les 6 derniers mois, qui font l'objet d'une analyse multicritères à l'issue de laquelle le jugement d'expert s'exerce pour déterminer si une dépréciation doit être constatée.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse multicritères à l'issue de laquelle le jugement d'expert s'exerce est réalisée sur les titres pour lesquels est observée une baisse de plus de 30% de la valeur calculée en utilisant un multiple d'EBITDA de comparables cotés, ou de la valeur liquidative pour les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement).

Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.9. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

- **Titres subordonnés à durée indéterminée**

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.10. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.14. Avantages du personnel

Le Groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hormis les intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

5.15. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

Bpifrance SA est société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export.

5.17. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture » ainsi que les commissions de garantie calculées prorata temporis.

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.18. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsque celles-ci sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en

est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable.

5.21. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit et des titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

5.23. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

L'intégralité des entités consolidées par la méthode de la mise en équivalence est considérée comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

5.24. Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose le groupe lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires. Depuis 2015, les encours des clients déclarés en défaut par la banque partenaire sont classés en encours sains sous surveillance (watchlist).

Les encours en souffrance correspondent aux encours pour lesquels le groupe détient une information de défaut sur la contrepartie. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours dépréciés correspondent aux encours pour lesquels le groupe est informé de la mise en jeu de sa garantie pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective. Une provision est calculée et fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

L'impact sur le résultat du groupe est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par le groupe.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seuls 10 % de ces variations de juste valeur sont comptabilisés dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25. Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions, des prêts à taux zéro ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions, de prêts à taux zéro ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est portée par l'Etat ou les collectivités publiques.

Figurent à l'actif du bilan les avances remboursables dans le poste « Aides au financement de l'innovation » et les dotations à recevoir dans le poste « Autres actifs – Créances Etat et Partenaires Innovation ». Les avances remboursables non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Ressources nettes d'intervention à l'innovation » dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables ou sur les prêts à taux zéro.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables ou de prêts à taux zéro financés sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Charges des autres activités »). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat dans la rubrique « charges des autres activités ». Figurent en note 6.19 et en note 7.4 le montant des charges et produits concernés.

5.26. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers,
- les valorisations relatives aux participations mises en équivalence et à leurs éventuels écarts d'acquisition,
- les contentieux futurs et non avérés associés aux garanties financières données par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,

- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

• Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

(en millions d'euros)	2017	2016
Actif		
Caisse, Banques centrales	357,2	882,3
Total actif	357,2	882,3
Passif		
Banques centrales	0,0	0,0
Total passif	0,0	0,0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2017	2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	747,6	604,0
Actions et autres titres à revenu variable	3 790,3	3 223,8
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 537,9	3 827,8
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	9,8
Instruments dérivés sur actions et indices	13,1	16,4
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	13,1	26,2
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 551,0	3 854,0

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	193,3	229,7
Non courant	4 357,7	3 624,3
Total	4 551,0	3 854,0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2017	2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	3,5	3,7
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	4,8
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	3,5	8,5
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,5	8,5

**Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	0,0	4,8
Non courant	3,5	3,7
Total	3,5	8,5

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros) 31/12/2017	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	3,5	0,0	-0,4
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	3,5	0,0	-0,4
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	3,5	0,0	-0,4
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,5	0,0	-0,4

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	2017	2016
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	11,3	93,0
Instruments dérivés de taux d'intérêt (*)	11,3	93,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	11,3	93,0
Instruments dérivés de couverture	11,3	93,0
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	11,3	93,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	11,3	93,0

(*) cf note 5.6 - Compensation au bilan

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	2017	2016
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	7,9	122,4
Instruments dérivés de taux d'intérêt (*)	7,9	122,4
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		
Total instruments dérivés de couverture (passif)	7,9	122,4
Instruments dérivés de couverture	7,9	122,4
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	7,9	122,4
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	7,9	122,4

(*) cf note 5.6 - Compensation au bilan

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(en millions d'euros)	2017	2016
Variation de juste valeur de l'élément couvert	0,1	0,2
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	0,0
Total	0,1	0,2

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2017	2016
Titres de créances négociables	130,3	20,0
Obligations	365,9	422,2
<i>Obligations d'Etat</i>	0,0	0,0
<i>Autres obligations</i>	365,9	422,2
Actions et autres titres à revenu variable	10 102,3	10 820,7
<i>dont Orange</i>	3 679,8	3 669,7
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-1 722,3	-1 760,9
Total des actifs financiers disponibles à la vente	8 876,2	9 502,0

Tableau de variation des dépréciations

(en millions d'euros)	2017	2016
Solde au 1er janvier	1 760,9	1 401,6
Dépréciation de l'exercice	-38,6	359,3
Charge de dépréciation	245,4	418,8
Reprise de dépréciation	-284,0	-59,5
Autres mouvements	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	1 722,3	1 760,9

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	297,4	164,4
Non courant	8 578,8	9 337,6
Total	8 876,2	9 502,0

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2017	2016
Comptes ordinaires débiteurs	1 241,8	1 542,0
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	249,9	232,4
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,9	0,8
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 492,6	1 775,2

**Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	1 266,2	1 561,8
Non courant	226,4	213,4
Total	1 492,6	1 775,2

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	2017	2016
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	123,1	57,6
Créances commerciales	438,6	422,0
Crédits de trésorerie	5 589,4	5 024,2
Crédits à moyen et long terme	13 714,3	12 548,0
Prêts subordonnés	434,8	389,8
Autres crédits	10 132,3	8 817,2
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-572,4	-476,9
<i>* dont dépréciations couvertes par des fonds de garantie</i>	<i>-321,3</i>	<i>-260,6</i>
Dépréciations collectives des prêts et créances	-569,4	-583,1
Créances rattachées	85,7	88,6
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor	5 504,3	7 035,8
Total des prêts et créances sur la clientèle	34 880,7	33 323,2

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	2017			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1er janvier	384,9	40,4	51,6	476,9
Dépréciation de l'exercice	67,0	14,1	14,4	95,5
Charge de dépréciation individuelle	62,0	13,0	14,4	89,4
Reprise de dépréciation individuelle	-43,7	-10,2	0,0	-53,9
Effet de désactualisation	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Autres mouvements (3)	49,4	11,3	0,0	60,7
Solde au 31 décembre	451,9	54,5	66,0	572,4

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(3) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(en millions d'euros)	2016			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1er janvier	315,6	29,4	29,0	374,0
Dépréciation de l'exercice	69,3	11,0	22,6	102,9
Charge de dépréciation individuelle	63,8	9,5	22,8	96,1
Reprise de dépréciation individuelle	-40,8	-2,8	-0,2	-43,8
Effet de désactualisation	-0,8	0,0	0,0	-0,8
Autres mouvements (3)	47,1	4,3	0,0	51,4
Solde au 31 décembre	384,9	40,4	51,6	476,9

Tableaux de variation des dépréciations collectives

(en millions d'euros)	2017			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1er janvier	563,1	20,0	0,0	583,1
Dépréciation de l'exercice	-18,1	4,4	0,0	-13,7
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	18,6	8,2	0,0	26,8
Reprise de dépréciation collective	-42,0	-3,8	0,0	-45,8
Autres mouvements (*)	5,3	0,0	0,0	5,3
Solde au 31 décembre	545,0	24,4	0,0	569,4

(*) Les autres mouvements concernent principalement les mouvements imputés aux ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	2016			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1er janvier	573,1	14,4	0,0	587,5
Dépréciation de l'exercice	-10,0	5,6	0,0	-4,4
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	5,3	13,8	0,0	19,1
Reprise de dépréciation collective	-41,5	-8,2	0,0	-49,7
Autres mouvements (*)	26,2	0,0	0,0	26,2
Solde au 31 décembre	563,1	20,0	0,0	583,1

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	14 265,7	14 428,0
Non courant	20 615,0	18 895,2
Total	34 880,7	33 323,2

6.7. Opérations de location financement et assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	4 303,4	4 304,6
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 784,8	1 764,7
Créances rattachées	24,4	38,7
Dépréciations individuelles	-47,7	-46,4
* dont dépréciations couvertes par des fonds de garantie	-17,5	-22,7
Dépréciations collectives	-56,3	-56,5
Total des opérations de location financement et assimilées	6 008,6	6 005,1

Tableau de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	2017		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	25,5	20,9	46,4
Dépréciation de l'exercice	6,3	-5,0	1,3
Charge de dépréciation individuelle	13,9	4,1	18,0
Reprise de dépréciation individuelle	-5,3	-6,1	-11,4
Autres mouvements (*)	-2,3	-3,0	-5,3
Solde au 31 décembre	31,8	15,9	47,7

(*) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(en millions d'euros)	2016		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	30,2	20,4	50,6
Dépréciation de l'exercice	-4,7	0,5	-4,2
Charge de dépréciation individuelle	5,9	5,3	11,2
Reprise de dépréciation individuelle	-9,8	-5,2	-15,0
Autres mouvements (*)	-0,8	0,4	-0,4
Solde au 31 décembre	25,5	20,9	46,4

Tableau de variation des dépréciations collectives

(en millions d'euros)	2017		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	45,0	11,5	56,5
Dépréciation de l'exercice	-1,4	1,2	-0,2
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	10,7	1,0	11,7
Reprise de dépréciation collective	-12,1	0,2	-11,9
Solde au 31 décembre	43,6	12,7	56,3

(en millions d'euros)	2016		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	48,0	15,8	63,8
Dépréciation de l'exercice	-3,0	-4,3	-7,3
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	-3,4	-2,6	-6,0
Reprise de dépréciation collective	0,4	-1,7	-1,3
Solde au 31 décembre	45,0	11,5	56,5

Ventilation des Opérations de location financement entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2017	2016
	Courant	964,6
Non courant	5 044,0	5 056,3
Total	6 008,6	6 005,1

6.8. Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	2017	2016
	Avances remboursables innovation	1 115,7
Dépréciations individuelles	-223,3	-255,5
Dépréciations collectives	-400,8	-361,7
Total des aides au financement de l'innovation	491,6	534,1

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	2017	2016
Titres de créances négociables	503,5	153,2
Obligations	8 138,3	6 546,3
<i>Obligations d'Etat</i>	7 921,3	6 287,3
<i>Autres obligations</i>	217,0	259,0
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 641,8	6 699,5

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	1 180,6	613,9
Non courant	7 461,2	6 085,6
Total	8 641,8	6 699,5

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôts courants	26,3	9,9
Impôts différés	38,8	35,5
Total des actifs d'impôts courants et différés	65,1	45,4
Impôts courants	7,3	55,9
Impôts différés	250,8	374,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	258,1	429,9

6.11. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	2017	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Soprol	55,0	0,0
Eutelsat	1 267,0	591,8
PSA	1 984,0	377,8
STMicroelectronics	674,0	0,0
Autres	12,2	0,8
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	3 992,2	970,4

(en millions d'euros)	2016	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Soprol	88,0	0,0
Eutelsat	1 285,3	574,2
Daher	61,1	31,6
STMicroelectronics	673,4	0,0
Autres	11,6	0,8
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	2 119,4	606,6

6.12. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	2017	2016
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	136,9	132,2
Charges constatées d'avance	51,8	58,8
Autres produits à recevoir	7,0	13,7
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	2,6	3,1
Autres	16,6	23,2
Total des comptes de régularisation actif	214,9	231,0

Actifs divers

(en millions d'euros)	2017	2016
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,0	0,0
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	148,3	213,3
Créances Etat et Partenaires innovation	134,0	109,0
Fonds de garantie à recevoir	1,0	17,1
Capital souscrit appelé non versé	1 902,3	2 302,3
Autres débiteurs divers	124,6	103,1
Comptes de stocks et emplois divers	17,0	17,8
Total des autres actifs	2 327,2	2 762,6

Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	2017	2016
Subventions à verser (innovation)	86,2	116,6
Commissions de garantie constatées d'avance	274,1	250,9
Autres produits constatés d'avance	19,3	16,6
Autres charges fiscales et sociales à payer	76,7	71,7
Autres charges à payer	49,7	38,1
Autres	223,5	222,7
Total des comptes de régularisation passif	729,5	716,6

Passifs divers

(en millions d'euros)	2017	2016
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	0,0	0,0
Dépôts de garantie reçus	2,0	1,3
Clients commissions de garantie perçus d'avance	0,3	0,4
Autres garanties reçues	49,3	62,2
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie (*)	0,0	938,1
Fonds publics affectés - Avances du FDES	3,1	3,1
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	54,6	46,9
Autres dettes fiscales et sociales	66,1	68,2
Créditeurs divers	159,5	51,8
Total des autres passifs	334,9	1 172,0

(*) Les contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie ont été reclassés en Provisions (cf note 6.17)

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2017	2016
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	193,9	186,9
Amortissements et dépréciations	-83,6	-77,3
Montant net	110,3	109,6
1.2 - Autres immobilisations corporelles	40,6	36,0
Amortissements et dépréciations	-27,7	-23,8
Montant net	12,9	12,2
Total des immobilisations corporelles	123,2	121,8
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	259,2	219,6
Amortissements et dépréciations	-181,4	-152,2
Montant net	77,8	67,4
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	35,9	36,0
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	35,9	36,0
Total des immobilisations incorporelles	113,7	103,4

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2016	186,9	36,0	219,6	36,0
Acquisitions	13,5	4,6	41,0	0,0
Sorties	-6,5	0,0	-1,4	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	-0,1
Montant brut au 31/12/2017	193,9	40,6	259,2	35,9
Amortissements cumulés au 31/12/2017	-83,6	-27,7	-181,4	0,0
Montant net au 31/12/2017	110,3	12,9	77,8	35,9

6.14. Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2017	2016
Dettes à vue et au jour le jour	2,3	4,9
Dépôts et comptes ordinaires	2,3	4,9
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	12 356,2	12 256,8
Emprunts et comptes à terme	6 630,4	7 403,3
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	3 155,3	4 137,8
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	131,2	218,9
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	3 300,0	3 000,0
Titres donnés en pension livrée à terme	5 725,8	4 853,5
Dettes rattachées	6,6	36,6
Total des dettes envers les établissements de crédit	12 365,1	12 298,3

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	6 697,8	5 925,9
Non courant	5 667,3	6 372,4
Total	12 365,1	12 298,3

6.15. Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	2017	2016
Dettes à vue et au jour le jour	180,2	243,0
Dépôts et comptes ordinaires	180,2	243,0
. dont emprunts EPIC Bpifrance	84,3	163,5
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	3 273,5	3 254,3
Emprunts et comptes à terme	2 867,7	2 679,9
. dont emprunts EPIC Bpifrance	1 967,8	1 883,0
Fonds de garantie à capital préservé	405,8	574,4
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	0,0
Dettes rattachées	16,2	16,1
Avance d'actionnaire de l'Etat	0,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	0,0	0,0
Total des dettes envers la clientèle	3 469,9	3 813,4

Ventilation des Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	638,6	737,5
Non courant	2 831,3	3 075,9
Total	3 469,9	3 813,4

6.16. Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emissions obligataires	20 459,7	15 809,4
<i>EMTN 2011</i>	1 200,0	1 200,0
<i>EMTN 2012</i>	1 464,0	2 614,0
<i>EMTN 2013</i>	2 100,0	2 300,0
<i>EMTN 2014</i>	1 200,0	1 600,0
<i>EMTN 2015</i>	3 550,0	3 550,0
<i>EMTN 2016</i>	4 267,0	4 267,0
<i>EMTN 2017</i>	6 430,0	0,0
<i>Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)</i>	248,7	278,4
Titres de créances négociables	4 222,6	4 735,1
Dettes rattachées	104,0	110,1
Total des dettes représentées par un titre	24 786,3	20 654,6

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	4 125,1	5 785,3
Non courant	20 661,2	14 869,3
Total	24 786,3	20 654,6

6.17. Dépréciations et provisions

Provisions

(en millions d'euros)	2017	2016
Provisions pour risques de crédit	2,8	2,8
Provisions pour restructuration	3,8	4,4
Provisions pour autres engagements sociaux	24,1	19,1
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie (*)	907,8	0,0
Juste valeur des garanties données	1 791,8	1 689,6
Engagements hors-bilan innovation	91,7	124,0
Autres	30,5	32,6
Total des provisions	2 852,5	1 872,5

(*) Les contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie ont été reclassés en Provisions (cf note 6.11)

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/16	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/17	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	2 918,5	866,8	442,3	284,8	49,9	3 108,1	374,9	7,8	2,7	-54,7
- Dépréciations pour créances douteuses	586,5	112,7	43,9	22,1	54,6	687,8	0,0	7,6	2,7	-73,7
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,1
. Crédits à la clientèle	476,9	89,4	33,7	20,2	60,0	572,4	0,0	6,6	2,0	-60,3
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	46,4	18,0	10,1	1,3	-5,3	47,7	0,0	0,9	0,7	-8,1
. Opérations sur titres	62,7	5,0	0,1	0,4	0,0	67,2	0,0	0,0	0,0	-4,9
. Débiteurs divers	0,5	0,3	0,0	0,2	-0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	-0,3
- Provisions pour risques de crédit	2,8	613,4	340,7	262,7	-10,0	2,8	272,7	0,2	0,0	-0,2
- Juste valeur des garanties	1 689,6	102,2	0,0	0,0	0,0	1 791,8	102,2	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	639,6	38,5	57,7	0,0	5,3	625,7	0,0	0,0	0,0	19,2
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	32,6	2,0	2,3	0,0	-1,8	30,5				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	617,2	0,0	0,0	0,0	6,9	624,1				
Contentieux à payer sur risques avérés	0,0	0,0	0,0	0,0	907,8	907,8				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	124,0	-32,3	0,0	0,0	0,0	91,7				
Autres provisions	23,5	6,9	0,6	3,8	1,9	27,9				
- Provisions pour restructuration	4,4	1,5	0,0	2,1	0,0	3,8				
- Provisions pour engagements sociaux	19,1	5,4	0,6	1,7	1,9	24,1				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

+ Risques imputés sur les fonds de garantie

6.18. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	2017	2016
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	370,4	303,6
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	88,7	121,8
FNI-FISO (Fonds National Innovation - Fonds Innovation Sociale)	4,9	4,9
Aides sur financement partenaires	370,7	302,1
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	100,9	73,0
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	935,6	805,4

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)

Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2016		805,4
Dotations 2017 (solde net)		302,6
Subventions		-80,1
Remboursements et redéploiements		-45,2
Provisions, pertes et constats d'échec		-50,3
Produits et charges financiers		0,0
Produits divers		9,4
Expertises et charges diverses		-6,2
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2017		935,6

6.19. Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	2017	2016
Fonds de réserve et de mutualisation	879,2	1 165,4
AFT (Agence France Trésor)	1 469,5	1 488,4
CDC	7,6	7,5
Actifs cantonnés	6,2	6,3
Autres Fonds	119,7	109,7
Fonds Bpifrance Régions	379,7	357,7
Total des fonds de garantie publics	2 861,9	3 135,0

Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)

Fonds de garantie publics au 31/12/2016		3 135,0
Dotations aux fonds de garantie 2017 (solde net)		-9,0
Remboursements des fonds de garantie		-50,2
Commissions de garantie		117,2
Produits financiers et récupérations		40,7
Coût du risque		-371,8
Actualisation des provisions		0,0
Fonds de garantie publics au 31/12/2017		2 861,9

6.20. Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	2017	2016
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0,0	0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,3
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes subordonnées	7,3	7,3

Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2017	2016
Courant	6,8	6,9
Non courant	0,5	0,4
Total	7,3	7,3

6.21. Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	4 551,0	4 551,0
- Obligations et autres titres à revenu fixe			747,6	747,6
- Actions et autres titres à revenu variable			3 790,3	3 790,3
- Instruments dérivés de taux d'intérêt			13,1	13,1
- Instruments dérivés de cours de change		0,0		0,0
Instruments dérivés de couverture	0,0	11,3	0,0	11,3
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		11,3		11,3
Actifs financiers disponibles à la vente	6 737,0	560,8	1 578,4	8 876,2
- Titres de créances négociables		130,3		130,3
- Obligations d'Etat		0,0		0,0
- Autres obligations	0,8	129,0	169,3	299,1
- Actions et autres titres à revenu variable	6 736,2	301,5	1 409,1	8 446,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 492,6		1 492,6
Prêts et créances sur la clientèle		35 932,8		35 932,8
Opérations de location financement et assimilées		6 243,1		6 243,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 904,4	503,5	0,0	9 407,9
- Titres de créances négociables		503,5		503,5
- Obligations d'Etat	8 678,5			8 678,5
- Autres obligations	225,9			225,9
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	3,5	0,0	3,5
- Instruments dérivés de cours de change		3,5		3,5
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		0,0		0,0
Instruments dérivés de couverture	0,0	7,9	0,0	7,9
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		7,9		7,9
Dettes envers les établissements de crédit		12 446,6		12 446,6
Dettes envers la clientèle		3 591,6		3 591,6
Dettes représentées par un titre	24 985,5			24 985,5

(en millions d'euros)	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	9,8	3 844,2	3 854,0
- Obligations et autres titres à revenu fixe			604,0	604,0
- Actions et autres titres à revenu variable			3 223,8	3 223,8
- Instruments dérivés de taux d'intérêt			16,4	16,4
- Instruments dérivés de cours de change		9,8		9,8
Instruments dérivés de couverture	0,0	93,0	0,0	93,0
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		93,0		93,0
Actifs financiers disponibles à la vente	7 781,6	339,6	1 380,8	9 502,0
- Titres de créances négociables		20,0		20,0
- Obligations d'Etat				0,0
- Autres obligations	0,7	88,2	270,6	359,5
- Actions et autres titres à revenu variable	7 780,9	231,4	1 110,2	9 122,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 775,2		1 775,2
Prêts et créances sur la clientèle		34 735,1		34 735,1
Opérations de location financement et assimilées		6 309,2		6 309,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 459,8	130,1	0,0	7 589,9
- Titres de créances négociables	23,1	130,1		153,2
- Obligations d'Etat	7 163,2			7 163,2
- Autres obligations	273,5			273,5
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	3,7	4,8	8,5
- Instruments dérivés de cours de change		3,7		3,7
- Instruments dérivés de taux d'intérêt			4,8	4,8
Instruments dérivés de couverture	0,0	122,4	0,0	122,4
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		122,4		122,4
Dettes envers les établissements de crédit		12 450,4		12 450,4
Dettes envers la clientèle		4 003,4		4 003,4
Dettes représentées par un titre	21 019,4			21 019,4

Information quantitative sur les données non observables en 2017 (niveau 3 de juste valeur)

Instrument concerné	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalle de données non observables
Actions non cotées	- Actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF) - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Levées de fonds - Coût de l'investissement	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Coût de l'investissement	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. Absence d'intervalle
FCPR	Evaluation par la juste valeur, donc : - pour les titres cotés : cours spot ou cours moyen pondéré au jour de l'évaluation avec application éventuelle d'une décote de négociabilité/liquidité - pour les titres non cotés : coût de l'investissement ; multiples (boursiers et/ou de transaction) avec application éventuelle de décotes de négociabilité, taille et comparabilité	1. Coût de l'investissement 2. Décote de négociabilité 3. Décote de taille 4. Décote de comparabilité 5. Flux cash au niveau du fonds	1. Absence d'intervalle 2. 0 à 20% 3. 0 à 30% 4. 0 à 30% 5. Absence d'intervalle
Obligations convertibles en actions	- DCF - Clauses contractuelles (ex : quotité) - Scoring	1. Nominal 2. Intérêts cash 3. Intérêts capitalisés (PIK) 3. Prime de non conversion (PNC) 4. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. 0% à 10% 3. 0% à 10% 4. TRI cible de 0 à 20% 4. 0% à 100%
Bons de souscription d'actions (BSA)	- DCF - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Clauses contractuelles (ex : quotité)	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. 0% à 100%

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	2017		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
(en millions d'euros)			
Solde au 1er janvier	3 844,2	1 380,8	5 225,0
Gains/pertes de la période	192,2	-29,5	162,7
<i>Comptabilisés en résultat (*)</i>	192,2	2,0	194,2
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	0,0	-31,5	-31,5
Achats de la période	914,7	413,7	1 328,4
Ventes de la période	-423,6	-214,8	-638,4
Emissions de la période	0,0	0,0	0,0
Dénouements de la période	0,0	0,0	0,0
Reclassements de la période	23,5	28,3	51,7
Transferts	0,0	0,0	0,0
<i>Vers niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Hors niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	4 551,0	1 578,4	6 129,5

(*) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 194,2 millions d'euros.

	2016		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
(en millions d'euros)			
Solde au 1er janvier	3 132,1	888,9	4 021,0
Gains/pertes de la période	78,4	-46,2	32,2
<i>Comptabilisés en résultat (*)</i>	78,4	-47,5	30,9
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	0,0	1,3	1,3
Achats de la période	1 056,4	767,7	1 824,1
Ventes de la période	-448,0	-235,0	-683,0
Emissions de la période	0,0	0,0	0,0
Dénouements de la période	0,0	0,0	0,0
Reclassements de la période	25,4	5,3	30,7
Transferts	0,0	0,0	0,0
<i>Vers niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Hors niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	3 844,2	1 380,8	5 225,0

(*) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 30,9 millions d'euros.

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

L'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 faisant appel au jugement, un changement d'hypothèses des données non observables entraînerait une variation significative de cette juste valeur.

Au 31 décembre 2017, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs disponibles à la vente aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 29,8 millions d'euros et 5,8 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement -31,2 millions d'euros et -4,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs disponibles à la vente aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 25,2 millions d'euros et 6,1 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement -26,7 millions d'euros et -4,7 millions d'euros.

6.22. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	2017	2016
Actif	349,9	340,9
Passif	11,2	253,5

- Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	2017	2016
Opérations avec les établissements de crédit	49,2	26,3
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,0
Crédits de trésorerie	60,5	56,9
Crédits à moyen et long terme	372,4	358,5
Crédits divers	444,8	443,3
Créances subordonnées	12,4	11,4
Variation des commissions de garantie futures actualisées	4,6	14,2
Sous total opérations avec la clientèle	894,7	884,3
Opérations de location financement		
Loyers	1 131,9	1 111,3
Dotations aux amortissements	-859,3	-834,4
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-136,1	-129,8
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-10,3	-15,5
Autres produits	24,8	28,5
Sous total opérations de location-financement	151,0	160,1
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	28,5	42,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	175,1	167,0
Dérivés de couverture	214,0	198,4
Sous total opérations sur instruments financiers	417,6	407,4
Autres intérêts et produits assimilés	72,6	40,5
Total des intérêts et produits assimilés (*)	1 585,1	1 518,6

(*) Dont intérêts négatifs sur passif pour 125,1 millions d'euros en 2017 (46,8 millions d'euros en 2016)

Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	2017	2016
Opérations avec les établissements de crédit	-114,0	-131,4
Opérations avec la clientèle	-245,7	-268,5
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	<i>-116,3</i>	<i>-119,4</i>
Opérations de location financement		
Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0
Autres charges	-4,3	-5,2
Sous-total opérations de location financement	-4,3	-5,2
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-281,0	-239,6
Dettes subordonnées	0,0	0,0
Dérivés de couverture	-177,7	-166,9
Sous-total opérations sur instruments financiers	-458,7	-406,5
Autres intérêts et charges assimilées	-37,2	-39,5
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	<i>-36,7</i>	<i>-39,2</i>
Total des intérêts et charges assimilées (*)	-859,9	-851,1

(*) Dont intérêts négatifs sur actif pour 56,4 millions d'euros en 2017 (27,9 millions d'euros en 2016)

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	430,7	146,1
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	2,7	2,4
Couverture individuelle (inefficacité)	36,9	-36,5
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	0,3	3,0
Autres	-34,5	35,9
Résultat net des opérations de change	-1,8	-2,5
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	431,6	146,0

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2017	2016
Dividendes	224,3	285,8
Résultats de cession	793,1	487,5
Plus-values de cession	516,2	428,9
Moins-values de cession	-6,6	-0,6
Reprises de dépréciation	283,5	59,2
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-240,5	-413,4
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	776,9	359,9

7.4. Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits		
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	0,5	0,8
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	0,0	0,0
Charges refacturées	1,7	1,8
Refacturation taxes foncières Crédit-Bail immobilier	92,7	94,1
Plus-value de cession sur stocks	3,0	1,9
Autres produits	97,7	58,9
Total des produits des autres activités	195,6	157,5
Charges		
Taxes foncières activité Crédit-Bail immobilier	-92,7	-94,1
Subventions versées sur fonds propres	0,0	0,0
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	0,0	0,0
Moins-value de cession sur stocks	-3,2	-9,8
Autres charges	-17,1	-19,4
Total des charges des autres activités	-113,0	-123,3

7.5. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	2017	2016
Charges de personnel	-319,0	-275,9
Impôts et taxes	-39,5	-45,9
Autres charges d'exploitation	-194,4	-183,2
Coûts liés aux restructurations	-1,4	-3,3
Total des charges générales d'exploitation	-554,3	-508,3

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2017	2016
Dotations aux amortissements	-38,6	-34,2
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-38,6	-34,2

7.7. Coût du risque

(en millions d'euros)	2017				2016
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-68,9	19,3	0,0	-49,6	-34,1
Pertes non provisionnées	-7,6	0,0	-0,2	-7,8	-6,6
Récupérations des créances amorties	2,7	0,0	0,0	2,7	6,9
Total coût du risque	-73,8	19,3	-0,2	-54,7	-33,8

7.8. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	2017	
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Soprol	-33,0	0,0
Tyrol acquisition - Groupe TDF	0,0	0,0
Eutelsat	101,0	17,6
PSA	83,0	0,0
STMicroelectronics	87,0	0,0
Autres	2,0	0,0
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	240,0	17,6

(en millions d'euros)	2016	
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Soprol	-36,1	0,0
Tyrol acquisition - Groupe TDF	74,3	0,0
Eutelsat	75,6	-17,7
Daher	2,4	0,6
STMicroelectronics	24,6	0,0
ERAMET	-114,8	0,0
Autres	0,8	0,0
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	26,8	-17,1

7.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains sur autres actifs concernent au 31 décembre 2017 la cession des titres de la société Daher précédemment consolidée par mise en équivalence (cf note 4). Au 31 décembre 2016 ce poste représentait la cession des titres mis en équivalence Eiffage et Eramet.

7.10. Impôts

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôt sur les sociétés	-274,0	-183,1
Impôts différés	-18,2	-32,8
Total de l'impôt sur les bénéfices	-292,2	-215,9

Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net part du groupe	1 362,6	723,2
Résultat net part des minoritaires	17,1	17,5
Charge nette d'impôt comptabilisée	292,2	215,9
Résultat avant impôt (A)	1 671,9	956,6
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	575,6	329,4
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-138,1	-52,4
Autres différences permanentes	-49,5	-54,7
Consommation ou création des déficits reportables	2,8	0,9
Résultat des sociétés mises en équivalence	-82,6	-9,3
Contribution exceptionnelle 15%	17,7	0,0
Contribution additionnelle	-33,1	0,0
Crédits d'impôts	0,0	-1,4
Autres éléments	-0,6	3,4
Total des éléments en rapprochement (D)	-283,4	-113,5
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	292,2	215,9

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

8.1 Organisation générale de la gestion des risques

8.1.1. Objectif et politique de gestion des risques

Le groupe Bpifrance, est constitué de Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et de Bpifrance SA leur maison mère. Bpifrance SA fait partie depuis le 4 novembre 2014 des institutions financières directement supervisées par la Banque Centrale Européenne (BCE). La surveillance prudentielle de la maison mère s'exerce sur la base des comptes consolidés de Bpifrance.

La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) de Bpifrance SA, est définie et supervisée par le Conseil d'Administration de la compagnie financière. Depuis janvier 2016, le groupe Bpifrance s'est doté d'une direction dédiée à la gestion des risques.

La Direction des Risques est rattachée au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint²⁸ de Bpifrance SA. L'organisation de la Direction des Risques de Bpifrance est structurée autour de :

- un Directeur des Risques
- Cinq Directions :
 - Direction de la Gouvernance et des Projets Règlementaires Risques
 - Direction du Pilotage Consolidé des Risques (dont le développement des modèles de score)

²⁸ Double rattachement effectif depuis le 1^{er} janvier 2017

- Direction du Crédit²⁹
- Direction de la Politique de la Gestion des Risques Opérationnels
- Direction OAD et Suivi des Encours

Par ailleurs, les activités de « Validation des modèles », de « Risk Management et Valorisation » et de « Services Risque et Recouvrement (S2R) » sont rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques. Leurs collaborateurs conservent leurs prérogatives actuelles et restent rattachés à leurs directions d'origine respectives.

La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Les principaux risques inhérents à l'activité de Bpifrance Financement sont :

- **Le risque de crédit et de contrepartie** : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).
- **Le risque opérationnel** : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.
- **Les risques de bilan - ou risques ALM³⁰ (risques financiers)** : ils comprennent les risques de taux, les risques de liquidité et les risques de change.

Les risques relatifs à l'activité d'investissement : ils englobent les risques inhérents à l'activité de capital-investissement et de fonds de fonds.

8.1.2. Rôle et responsabilités des directions en charge du suivi des risques

Au sein de Bpifrance SA, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le Conseil d'Administration de Bpifrance fixe les orientations stratégiques, et l'appétence au risque de Bpifrance, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la politique de gestion des risques groupe.

Ce dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de six Directions opérationnelles et s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne des institutions financières supervisées.

Les Directions suivantes sont en charge du suivi des risques au sein de Bpifrance :

- La Direction du Financement et du Réseau
- Les Directions métiers Investissement (Fonds de fonds, Fonds propres PME, Mid & Large Cap, Innovation)
- La Direction des Risques
- La Direction Financière

²⁹ Fait référence au risque de crédit au sens réglementaire

³⁰ Suivis par la Direction financière

- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent
- L'Inspection Générale - Audit

La Direction du Financement et du Réseau et les Directions métiers de l'Investissement, représentent la première ligne de défense : elles sont en charge du suivi des risques qui découlent de la conduite de leurs activités.

La Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle permanent, représentent la deuxième ligne de défense risque : elles sont responsables de l'identification, de la mesure, du suivi et de la déclaration des risques et du respect des exigences internes et externes sur base individuelle et consolidée de tous les métiers du groupe Bpifrance. Elles sont indépendantes de la première ligne de défense.

L'inspection Générale - Audit, représente la troisième ligne de défense : elle s'assure au moyen de contrôle périodique que les processus et les mécanismes de gouvernance interne sont efficaces et mis en œuvre de façon cohérente. La fonction d'audit interne est également en charge de l'examen indépendant des deux premières «lignes de défense».

Dans les trois lignes de défense, des mécanismes et des procédures de contrôle interne appropriés sont conçus et suivis, et font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration.

8.1.3. Gouvernance des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance est assurée au travers de quatre types d'instances : le Conseil d'Administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques. Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein de Bpifrance SA. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

• Le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration de Bpifrance et ses filiales déterminent les orientations de l'activité du groupe et veillent à leur mise en œuvre dans les conditions prévues par la loi. A cet égard, ces instances s'assurent que l'activité du groupe respecte les contraintes réglementaires en matière de risque qui s'imposent à Bpifrance.

Ainsi, les Conseils d'Administration sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des risques de Bpifrance puisqu'ils valident la Politique de Gestion des Risques du groupe et veillent à sa bonne application. Ils approuvent en outre toute la documentation ayant trait aux risques de Bpifrance et devant être publiée et/ou transmise au superviseur bancaire européen. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Dans le cadre de leurs fonctions, les Conseils d'Administration bénéficient de l'analyse de comités dédiés, composés d'experts, qui leur sont rattachés. Il s'agit notamment des comités d'Audit et des Risques, comités faitiers de suivi des risques.

- **Les comités faitiers**

Les comités faitiers de suivi des risques sont le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité de Gestion des Risques Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient

- **Comité des Risques de Bpifrance SA**

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques et d'assister le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les Dirigeants Effectifs. A cet effet, il est périodiquement informé de l'évolution de situation de liquidité, du respect des limites, des principales opérations concernant la politique de refinancement, et de l'appétit au risque de la banque. Il valide annuellement la mise en œuvre et l'organisation de la politique de liquidité. Par ailleurs, il émet un avis sur le plan de redressement de la banque et l'ensemble de la documentation concernant l'adéquation du capital (ICAAP, ILAAP, RAF, RAS) qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation.

- **Comité de Gestion des Risques Groupe**

Le Comité de Gestion des Risques Groupe (CGR) est présidé par le Directeur Général de Bpifrance ou l'un des Dirigeants Effectifs. Il est chargé de présenter et d'analyser les risques consolidés et d'effectuer le cas échéant des recommandations. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et, en tant que besoin, à intervalles plus rapprochés. La Direction des Risques assure le secrétariat du comité de Gestion des Risques Groupe. Elle est à ce titre responsable de préparer la consolidation des contributions des Directions concernées par le pilotage du risque et d'animer ce comité.

Les membres du comité sont composés des Dirigeants Effectifs, des directeurs exécutifs de Bpifrance et des membres du comité de Direction de la Direction des Risques.

- **Les comités transverses**

Les comités transverses sont les comités intragroupes de suivi des risques qui concernent à la fois la filière Financement et la filière Investissement du groupe Bpifrance. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Ces comités délibèrent soit sur la mise en place de nouveaux produits ou services (Comité des Nouvelles Activités, Produits et Services, Comité de l'Offre Groupe), soit sur l'application de modèles de risques (Comité Expert de Validation des Modèles), soit sur le suivi de risques spécifiques liés à l'activité de Bpifrance (Comité de suivi des Risques opérationnels, Comité de Sécurité Groupe et Comité de Sécurité DSI).

- **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités opérationnels de suivi des risques sont les instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour chaque métier du groupe. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Chez Bpifrance Financement, il s'agit du Comité de Crédit, du Comité des Risques de Crédit, du Comité de Gestion Financière, du Comité des Risques de contreparties sur transactions financières, du Comité de suivi des Portefeuilles des Crédits, du Comité Watch List / NPE, et des Comités ALM.

Chez Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, il s'agit du Comité suivi des Portefeuilles d'Investissements, des Comités Watch List / NPE, des Comités d'Investissements, du Comité de Valorisation et du Comité Stratégique de Bpifrance Participations.

Paliers de décisions attachés à la gouvernance des risques de Bpifrance



Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, il octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2. Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des Risques de Contrepartie procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de réseau et dont la décision relève du comité des engagements ou des Dirigeants effectifs.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement.

Ces limites concernent les encours MLT et CT. Elles sont fixées dans le cadre de la politique de gestion des risques groupe validée par le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours et des accords notifiés non encore utilisés.

Il existe 3 types de limites : limite globale, limite par groupe bénéficiaire et limites sectorielles. Pour chacune de ces limites, des seuils d'alerte sont fixés. Un processus d'escalade, défini dans la politique de gestion des risques groupe, est mis en place en cas de dépassement du seuil d'alerte.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Limite globale

La première limite est globale ; c'est une limite d'engagement brut maximum (MLT et CT).

Limites par groupe bénéficiaire

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des risques.

Ces limites sont établies sur la base du montant global d'engagement prévu pour l'année en cours majoré de 12,5%. Cette majoration a pour objectif d'autoriser une certaine souplesse de répartition de l'enveloppe globale maximale entre les secteurs, tout en restant dans le cadre strict de la limite globale maximale d'engagement brut initialement fixée

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de gestion des risques groupes et par le Comité des risques du Conseil d'administration, et revues au moins une fois par an.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Risques dans son suivi sectoriel.

Elles sont établies sur la base d'une allocation des fonds propres (le capital réglementaire consommé pour les activités de financement).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Risques qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants effectifs lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90 % de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au comité des engagements et est de la compétence des Dirigeants effectifs.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de gestion des risques groupes et par le Comité des risques du Conseil d'administration, et revues au moins une fois par an.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée trimestriellement par un exercice de renotation. Un reporting trimestriel est présenté au comité de gestion des risques groupe.

Contrôles de second niveau

Le contrôle *a posteriori* (de second niveau) des décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par le Contrôle Permanent de la Direction Finances.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant en septembre 2017, 37,1 % de l'encours MLT et 34 % de l'encours CT, 21,9% de l'encours Innovation et 4,8% de l'encours Garantie) est réalisée trimestriellement et présentée au comité de gestion des risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le « Domaine OAD » au sein de la Direction OAD et Suivi des Encours tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance Financement, de leur évolution et de leur performance.

La Direction du Pilotage Consolidé des Risques est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles. Un nouveau modèle a été mis en production en décembre 2013.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Par ailleurs, une procédure de validation des nouveaux modèles a été mise en œuvre par l'équipe de Validation des modèles rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques.

Elle repose sur un comité technique qui élabore un projet de décision incluant l'avis de la Direction du Contrôle Permanent Risques, soumis pour validation aux Dirigeants effectifs qui décident du déploiement opérationnel des modèles.

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction. Ces règles ont été actualisées dans le cadre de la note de service 2016/0007 qui rappelle à la fois les critères de transfert à la Direction du Contentieux, les modalités de recensement et de transfert ainsi que les modalités d'enregistrement, d'information et d'orientation. Par ailleurs, l'entrée des dossiers au Contentieux a fait l'objet d'une description précise dans le Portail des Processus de Bpifrance Financement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision trimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur du Contentieux, du Responsable du domaine opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie ;
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts ;
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacent, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de

remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées ;
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral ;
- les opérations en numéraire sont régies par des règles de gestion de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance Financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie ;
- b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie ;
- c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature ;
- d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le comité des risques de contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers de Financement et de Garantie.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction Activités de Marché effectue un contrôle quotidien des limites et de leur utilisation et établit un compte rendu des éventuelles entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction Activités de Marché, de la Direction Financière, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la direction générale de Bpifrance Financement ainsi qu'aux membres du comité financier.

Ce suivi des limites s'intègre dans le dispositif de suivi des risques mis en place au niveau du groupe Bpifrance, repris dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	760,6	630,2
Instruments dérivés de couverture actif	11,3	93,0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 119,0	822,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit	1 492,6	1 775,2
Prêts et créances envers la clientèle	34 880,7	33 323,2
Opérations de location financement et assimilées	6 008,6	6 005,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 641,8	6 699,5
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 163,2	11 734,7
Octroi de lignes de crédits irrévocables	5 900,4	4 981,7
Total	70 978,2	66 065,1

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, le Groupe Bpifrance a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle », correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

<i>(en millions d'euros)</i>	2017				2016			
Nature des prêts et créances envers la clientèle	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Prêts et créances envers la clientèle	23 327,9	5 547,5	6 005,3	34 880,7	20 850,8	4 997,7	7 474,7	33 323,2
Octroi de lignes de crédits irrévocables	2 675,8	2 239,4	10,0	4 925,2	1 898,9	2 124,6	10,3	4 033,8

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	4 246,4	1 762,2	6 008,6	4 262,0	1 743,1	6 005,1
Octroi de lignes de crédits irrévocables	367,7	607,5	975,2	399,3	548,6	947,9

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe Bpifrance est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions d'euros)	2017					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	5 230,5	7 378,8	19 595,4	1 210,7	1 465,3	34 880,7
PLMT	4 940,6	6 612,2	9 694,8	723,3	1 357,0	23 327,9
FCT	289,9	708,6	3 953,3	487,4	108,3	5 547,5
Autres	0,0	58,0	5 947,3 *	0,0	0,0	6 005,3
Opérations de location financement	1 209,2	1 119,1	3 089,8	211,5	379,0	6 008,6
CBI	1 030,0	712,8	2 097,4	58,6	347,6	4 246,4
CBM	179,2	406,3	992,4	152,9	31,4	1 762,2
Total	6 439,7	8 497,9	22 685,2	1 422,2	1 844,3	40 889,3

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 504,3 millions d'euros

(en millions d'euros)	2016					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	5 028,0	6 500,0	19 363,1	1 086,5	1 345,6	33 323,2
PLMT	4 725,4	5 830,3	8 318,2	703,7	1 273,2	20 850,8
FCT	302,6	662,2	3 577,7	382,8	72,4	4 997,7
Autres	0,0	7,5	7 467,2 *	0,0	0,0	7 474,7
Opérations de location financement	1 201,9	1 113,1	3 129,5	191,3	369,3	6 005,1
CBI	1 035,9	693,2	2 134,2	60,0	338,7	4 262,0
CBM	166,0	419,9	995,3	131,3	30,6	1 743,1
Total	6 229,9	7 613,1	22 492,6	1 277,8	1 714,9	39 328,3

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 7 035,8 millions d'euros

(en millions d'euros)	2017					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 030,4	2 310,1	5 879,9	659,9	1 282,9	12 163,2

(en millions d'euros)	2016					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 024,5	2 286,6	5 528,9	683,6	1 211,1	11 734,7

Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions d'euros)		2017					
		Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages
Type de contrepartie/émetteur							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	760,6	0,0	760,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	11,3	0,0	0,0	0,0	11,3
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0	146,0	669,2	303,8	0,0	1 119,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	1 492,6	0,0	0,0	0,0	1 492,6
Prêts et créances envers la clientèle	0,0	5 940,6	0,0	4,2	28 933,7	2,2	34 880,7
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	23 327,9	0,0	23 327,9
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	5 547,5	0,0	5 547,5
Autres	0,0	5 940,6	0,0	4,2	58,3	2,2	6 005,3
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	0,0	6 008,6	0,0	6 008,6
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 246,4	0,0	4 246,4
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	1 762,2	0,0	1 762,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	7 962,2	679,6	0,0	0,0	0,0	8 641,8
Total	0,0	13 902,8	2 329,5	673,4	36 006,7	2,2	52 914,6

(en millions d'euros)		2016					
		Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages
Type de contrepartie/émetteur							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	9,8	0,0	620,4	0,0	630,2
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	93,0	0,0	0,0	0,0	93,0
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0	35,5	421,0	366,0	0,0	822,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	1 775,2	0,0	0,0	0,0	1 775,2
Prêts et créances envers la clientèle	0,0	7 459,4	0,0	4,5	25 856,3	3,0	33 323,2
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	20 850,8	0,0	20 850,8
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	4 997,7	0,0	4 997,7
Autres	0,0	7 459,4	0,0	4,5	7,8	3,0	7 474,7
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	0,0	6 005,1	0,0	6 005,1
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 262,0	0,0	4 262,0
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	1 743,1	0,0	1 743,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	6 340,5	359,0	0,0	0,0	0,0	6 699,5
Total	0,0	13 799,9	2 272,5	425,5	32 847,8	3,0	49 348,7

(en millions d'euros)		2017					
		Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages
Type de contrepartie/émetteur							
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	4,9	0,0	0,0	0,0	12 158,3	0,0	12 163,2

(en millions d'euros)		2016					
		Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages
Type de contrepartie/émetteur							
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	3,2	0,0	0,0	0,0	11 731,5	0,0	11 734,7

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions d'euros)	2017				2016			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	1 492,6	0,0	0,0	1 492,6	1 775,2	0,0	0,0	1 775,2
Prêts et créances envers la clientèle	34 153,4	494,0	233,3	34 880,7	32 784,0	338,2	201,0	33 323,2
PLMT	22 922,1	195,5	210,3	23 327,9	20 532,3	138,2	180,3	20 850,8
FCT	5 241,3	298,5	7,7	5 547,5	4 777,3	200,0	20,4	4 997,7
Autres	5 990,0	0,0	15,3	6 005,3	7 474,4	0,0	0,3	7 474,7
Opérations de location financement	5 842,1	115,6	50,9	6 008,6	5 810,6	148,9	45,6	6 005,1
CBI	4 095,0	107,8	43,6	4 246,4	4 091,0	135,1	35,9	4 262,0
CBM	1 747,1	7,8	7,3	1 762,2	1 719,6	13,8	9,7	1 743,1
Total	41 488,1	609,6	284,2	42 381,9	40 369,8	487,1	246,6	41 103,5

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2017							
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (*)	0,0	0,0	5 554,4	5 554,4	0,0	0,0	0,0	
Risque faible	14 990,5	1 930,8	0,0	16 921,3	2 269,2	1 262,1	3 531,3	
Risque moyen	5 342,4	2 698,6	0,0	8 041,0	1 133,0	353,7	1 486,7	
Risque élevé	145,1	435,2	0,0	580,3	66,3	16,9	83,2	
Non noté	2 444,1	176,7	435,6	3 056,4	626,5	114,4	740,9	
Total des prêts et créances sains	22 922,1	5 241,3	5 990,0	34 153,4	4 095,0	1 747,1	5 842,1	

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 504,3 millions d'euros

(en millions d'euros)	2016							
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (*)	0,0	0,0	7 051,4	7 051,4	0,0	0,0	0,0	
Risque faible	12 890,6	1 639,4	0,0	14 530,0	2 318,1	1 006,3	3 324,4	
Risque moyen	5 746,3	2 403,8	0,0	8 150,1	1 330,9	616,2	1 947,1	
Risque élevé	385,7	616,1	0,0	1 001,8	99,7	37,4	137,1	
Non noté	1 509,7	118,0	423,0	2 050,7	342,3	59,7	402,0	
Total des prêts et créances sains	20 532,3	4 777,3	7 474,4	32 784,0	4 091,0	1 719,6	5 810,6	

(*) comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 7 035,8 millions d'euros

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)					
2017					
Notation	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Echelle Moody's					
Aaa	0,0	0,0	0,0	114,1	114,1
Aa3 à Aa1	0,0	0,0	951,7	8 144,5	9 096,2
A3 à A1	0,0	795,5	185,1	383,2	1 363,8
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	760,6	323,5	355,8	0,0	1 439,9
Total des actifs sains	760,6	1 119,0	1 492,6	8 641,8	12 014,0

(en millions d'euros)					
2016					
Notation	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Echelle Moody's					
Aaa	0,0	0,0	0,0	129,0	129,0
Aa3 à Aa1	0,0	0,0	1 164,7	6 447,4	7 612,1
A3 à A1	9,8	435,4	301,2	103,2	849,6
<A3	0,0	0,0	0,0	19,9	19,9
Non notés	620,4	387,1	309,3	0,0	1 316,8
Total des actifs sains	630,2	822,5	1 775,2	6 699,5	9 927,4

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(en millions d'euros)					
2017					
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit					0,0
Prêts et créances envers la clientèle	171,1	97,0	88,1	137,8	494,0
PLMT	72,3	36,4	37,2	49,6	195,5
FCT	98,8	60,6	50,9	88,2	298,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	24,8	28,2	17,4	45,2	115,6
CBI	21,6	25,7	16,3	44,2	107,8
CBM	3,2	2,5	1,1	1,0	7,8
Total	195,9	125,2	105,5	183,0	609,6

(en millions d'euros)					
2016					
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	145,7	51,3	48,4	92,8	338,2
PLMT	60,1	18,7	18,9	40,5	138,2
FCT	85,6	32,6	29,5	52,3	200,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	72,6	28,1	22,3	25,9	148,9
CBI	63,8	26,4	20,4	24,5	135,1
CBM	8,8	1,7	1,9	1,4	13,8
Total	218,3	79,4	70,7	118,7	487,1

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

2017																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	102,5	41,5	11,6	2,0	0,0	0,0	114,1	43,5	13,5	10,8	2,8	0,9	16,3	11,7
Industrie	0,0	0,0	158,4	60,4	7,3	1,1	80,6	15,0	246,3	76,5	12,3	9,2	9,6	2,8	21,9	12,0
Services	0,0	0,0	245,1	98,0	26,8	3,0	1,3	0,3	273,2	101,3	32,6	16,9	7,4	3,0	40,0	19,9
BTP	0,0	0,0	20,6	7,4	16,2	1,6	0,0	0,0	36,8	9,0	0,0	0,0	2,1	0,5	2,1	0,5
Tourisme	0,0	0,0	12,6	3,0	0,5	0,0	0,0	0,0	13,1	3,0	12,6	6,7	0,3	0,1	12,9	6,8
Total	0,0	0,0	539,2	210,3	62,4	7,7	81,9	15,3	683,5	233,3	71,0	43,6	22,2	7,3	93,2	50,9

2016																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	81,2	33,4	12,0	3,5	0,0	0,0	93,2	36,9	14,6	10,5	3,5	1,4	18,1	11,9
Industrie	0,0	0,0	130,9	50,2	4,6	1,3	0,0	0,0	135,5	51,5	10,0	6,4	11,6	3,6	21,6	10,0
Services	0,0	0,0	207,7	83,2	28,3	10,4	52,6	0,3	288,6	93,9	27,0	16,8	9,7	3,5	36,7	20,3
BTP	0,0	0,0	24,4	10,0	15,7	5,2	0,0	0,0	40,1	15,2	0,9	0,5	3,3	1,0	4,2	1,5
Tourisme	0,0	0,0	11,7	3,5	0,2	0,0	0,0	0,0	11,9	3,5	3,2	1,7	0,3	0,2	3,5	1,9
Total	0,0	0,0	455,9	180,3	60,8	20,4	52,6	0,3	569,3	201,0	55,7	35,9	28,4	9,7	84,1	45,6

Compensation des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	2017					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	405,0	393,7	11,3	2,0	9,3	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	436,9	429,0	7,9	2,1	3,6	2,2
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	5 708,8	-	5 708,8	-	33,9	5 674,9

(*) cf note 5.6 - Compensation au bilan

(en millions d'euros)	2016					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	572,0	479,0	93,0	76,9	60,5	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	533,3	410,9	122,4	76,9	37,3	8,2
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	4 844,2	-	4 844,2	-	60,8	4 783,4

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur les opérations de prêts et avances (hors activité innovation) est mesuré par le montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération selon la directive européenne CRD4 et le règlement européen CRR entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Le montant des sûretés et garanties reçues s'élève à 20 737,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

8.5. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le Groupe Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt, les cours actions et d'indices, les cours de change.

Le Groupe Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques liées à la nature de ses activités :

- **Les risques structurels** de taux et de change générés par les produits de taux qui sont essentiellement portés par le pôle Financement ;
- **Les risques actions** et assimilés générés par l'activité du pôle Investissement.

8.5.1. Acteurs, objectifs et suivi des risques financiers du Groupe Bpifrance

L'organe exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

La Direction des Risques, rattachée à la direction du groupe, est responsable du pilotage de la fonction Gestion des Risques et coordonne tous les dispositifs qui y participent. Elle organise notamment un Comité des Risques Groupe trimestriel qui rend compte de son action de mesure, surveillance et maîtrise des risques consolidés du Groupe et de ses filiales.

Périmètre des risques structurels de bilan

La gestion financière conduite par le Groupe Bpifrance vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change.

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

Le Comité ALM examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

Périmètre du risque actions et assimilés

Le Groupe Bpifrance possède d'importants portefeuilles de titres composés essentiellement d'actions cotées et non cotées ainsi que de parts dans des fonds d'investissements. La constitution de ces portefeuilles s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine d'investissement du groupe qui privilégie des prises de participations minoritaires, opérées dans une approche avisée et dans une logique de capital « patient ». Les investissements s'effectuent de façon sélective, en tenant compte du potentiel de création de valeur des entreprises ou des fonds. Aucun portefeuille action du Groupe Bpifrance n'est consacré dans ce contexte à des opérations de « trading ».

L'organisation des métiers de l'investissement du Groupe Bpifrance s'articule autour d'une société de gestion dont le fonctionnement s'inscrit dans le cadre des règles fixées par l'AMF et d'une société de participation dotée d'une gouvernance impliquée dans le choix et le suivi des investissements.

Le risque actions est pris en charge *ab initio* au moment des décisions d'investissements qui font l'objet d'autorisations motivées des comités d'investissements des fonds et, en fonction du montant, des comités d'investissements et conseil d'administration de la société de participation. Pour les investissements d'une taille exceptionnelle, la décision ultime revient au conseil d'administration de Bpifrance.

Le risque actions fait ensuite l'objet d'un suivi périodique dans le cadre des comités de valorisation des fonds et du comité de « provisions » de la société de participations. Ces comités se réunissent a minima sur un rythme semestriel et pour certains au trimestre. Ils examinent la situation des entreprises et fonds détenus ainsi que l'évolution de la valeur des investissements.

Ce dispositif est complété pour les principales lignes directement détenues par un comité de revue des participations à fréquence bi-mensuelle, et par le suivi opéré par la fonction Gestion

des Risques, sous l'égide de la Direction des Risques et du Comité de Gestion des Risques Groupe trimestriel.

Le risque actions fait également l'objet d'un suivi global qui vise à mesurer et apprécier le risque de perte maximale pour l'ensemble des portefeuilles détenus ainsi que les besoins en fonds propres qui pourraient en résulter sur un horizon déterminé et dans un intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité, d'une part et dans des conditions de stress, d'autre part. Ce suivi global est appréhendé selon une méthodologie VaR par la Direction Financière et fait l'objet d'une présentation au comité ALM et au Comité de Gestion des Risques groupe.

8.5.2. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Le Groupe Bpifrance gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro et en micro couverture au niveau du domaine ALM de la Direction Financière. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans des portefeuilles de gestion et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu et la sensibilité de la situation nette du bilan dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une diminution du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2017		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2017	9,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2017	50,6	-1,0
31 décembre 2016		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2016	46,3	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2016	138,5	-166,8

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, le Groupe Bpifrance n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque

de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % des taux de conversion USD/EUR et GBP/EUR, au 31 décembre 2017, aurait eu pour conséquence une diminution du résultat à hauteur de 0,128 M€. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % des taux de conversion USD/EUR et GBP/EUR, au 31 décembre 2017, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.5.3 Risque actions

Le risque actions est suivi avec des indicateurs de Value At Risk (VaR). Au 31 Décembre 2017, la VaR à un an pour un intervalle de confiance à 99,99% s'élève à 13 945 M€.

8.6. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité définie dans la Politique de Gestion des Risques Groupe. La situation de liquidité du Groupe Bpifrance est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Le dispositif en place défini précisément dans le cadre de l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) permet d'assurer à Bpifrance les liquidités requises pour répondre à ses obligations à court terme et à moyen-long terme en matière de liquidité. Ces mesures doivent permettre à Bpifrance de remplir les obligations réglementaires auxquelles il est soumis.

L'appétit au risque de Bpifrance repose sur les grands principes suivants :

- l'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise
- la réduction de la production nouvelle en cas de crise
- la gestion cantonnée des réserves de liquidité en gestion normale

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière du Groupe Bpifrance consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation du Groupe Bpifrance et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions

d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comex prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le comité ALM réunissant le directeur exécutif responsable du pôle Finances et dirigeant effectif ainsi que les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM de la Direction Financière.

En dehors de ces réunions périodiques, le comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières, via le département des Marchés ;
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction Financière.

8.6.4. Sources de refinancement

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Le Groupe Bpifrance intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Il dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des dépôts. Par ailleurs, il nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, il dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7. Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Ile de France, UIMM, textile, Garantie de Valeur Liquidative.

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures du Groupe Bpifrance. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier Financement-Garantie rapporte au Conseil d'Administration de Bpifrance Financement. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le Comité de gestion financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc AFT, CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnisations attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1 % ;
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1 %.

8.8. Flux de trésorerie payables par le Groupe Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	2017						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	30 386	-30 334	-91	-500	-722	-15 998	-13 023
Emprunts obligataires garantis par l' EPIC Bpifrance	20 460	-20 460	21	-12	-38	-8 362	-12 069
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	6 637	-6 634	-7	-468	-532	-5 595	-32
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 290	-3 240	-105	-20	-152	-2 041	-922
Remboursement des refinancements court terme	10 131	-10 101	-87	-4 994	-4 753	-198	-69
Comptes ordinaires	183	-157	-87	-1	0	0	-69
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 223	-4 218	0	-1 472	-2 548	-198	0
Titres donnés en pension livrée	5 726	-5 726	0	-3 522	-2 204	0	0
Instrumentés dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		0	0	0	0	0	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-75	0	-5	0	-7	-63
Dérivés de couverture: flux entrants		47	0	0	47	0	0

Flux annuels (en millions d'euros)	2016						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	26 820	-28 962	-91	-1 144	-2 490	-14 513	-10 724
Emprunts obligataires garantis par l' EPIC Bpifrance	15 809	-17 565	0	-14	-2 044	-5 975	-9 532
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	7 440	-7 648	0	-1 009	-164	-6 439	-36
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 570	-3 750	-91	-121	-283	-2 099	-1 156
Remboursement des refinancements court terme	9 837	-9 814	-248	-2 567	-6 188	-810	0
Comptes ordinaires	248	-248	-248	0	0	0	0
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 735	-4 732	0	-1 180	-2 741	-810	0
Titres donnés en pension livrée	4 854	-4 834	0	-1 387	-3 447	0	0
Instrument dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		4	0	4	0	0	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-33	0	0	0	0	-33
Dérivés de couverture: flux entrants		77	0	0	37	40	0

Les engagements de financement donnés de 6,1 Md€ à fin 2017 contre 5,3 Md€ à fin 2016 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,2 Md€ à fin 2017 contre 11,7 Md€ à fin 2016) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

- **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

9.1. Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote.

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe détient une participation dans une filiale ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Les montants sont présentés avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Bpifrance Financement	
Etablissement principal	France	France
Pourcentage des droits de vote des minoritaires	9,23%	9,24%
Résultat net attribué aux minoritaires	16,8	17,0
Réserves accumulées des minoritaires	317,2	300,9
Dividendes versés aux minoritaires	0,0	0,0

Bilan consolidé de Bpifrance Financement en 2016 et en 2017

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	357,2	882,3	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	9,8	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,5	3,7
Instruments dérivés de couverture	11,3	93,0	Instruments dérivés de couverture	7,9	122,4
Actifs financiers disponibles à la vente	820,7	463,7	Dettes envers les établissements de crédit	12 365,1	12 298,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	462,6	577,6	Dettes envers la clientèle	3 495,8	4 029,3
Prêts et créances sur la clientèle	34 522,8	32 065,7	Dettes représentées par un titre	24 786,3	20 654,6
Opérations de location financement et assimilées	6 008,6	6 005,1	Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	211,2	435,3
Aides au financement de l'innovation	491,6	534,1	Passifs d'impôts courants et différés	10,0	19,6
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	264,4	424,8	Comptes de régularisation et passifs divers	996,7	1 825,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 641,8	6 699,5	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Actifs d'impôts courants et différés	11,4	5,4	Provisions	2 832,6	1 853,0
Comptes de régularisation et actifs divers	629,6	661,4	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	935,6	805,4
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Fonds de garantie publics	2 861,9	3 135,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12,2	11,5	Dettes subordonnées	309,4	7,3
Immeubles de placement	0,0	0,0	Capitaux propres	3 598,1	3 418,1
Immobilisations corporelles	116,1	116,4	Capitaux propres part du Groupe	3 598,1	3 417,9
Immobilisations incorporelles	63,3	56,9	- Capital et réserves liées	2 031,8	2 031,8
Ecarts d'acquisition	0,5	0,5	- Réserves consolidées	1 386,3	1 202,5
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2,3	-0,2
			- Résultat	182,3	183,8
			Intérêts minoritaires	0,0	0,2
			- Réserves	0,0	0,2
			- Résultat	0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF	52 414,1	48 607,7	TOTAL DU PASSIF	52 414,1	48 607,7

Compte de résultat consolidé de Bpifrance Financement en 2016 et 2017

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	1 557,9	1 450,2
Intérêts et charges assimilées	-865,2	-822,3
Commissions (produits)	8,4	7,2
Commissions (charges)	-1,2	-0,8
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1,0	3,8
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2,8	0,1
Produits des autres activités	166,5	166,7
Charges des autres activités	-112,0	-122,9
PRODUIT NET BANCAIRE	758,2	682,0
Charges générales d'exploitation	-378,7	-357,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-32,0	-29,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	347,5	295,1
Coût du risque	-35,3	-5,9
RESULTAT D'EXPLOITATION	312,2	289,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1,2	1,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,5	0,1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT	313,9	290,3
Impôts sur les bénéfices	-131,6	-106,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	182,3	183,8
Intérêts minoritaires	0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	182,3	183,8
* Résultat par action (en euros)	1,74	1,75
* Résultat dilué par action (en euros)	1,74	1,75

Tableau de flux de trésorerie simplifié de Bpifrance Financement en 2016 et 2017

Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôts	313,9	290,3
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	730,9	125,4
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-6 096,2	-3 561,6
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-5 051,4	-3 145,9
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0,0	2,2
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-38,0	-35,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-38,0	-32,8
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0,5	-10,0
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 433,8	3 616,1
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 434,3	3 606,1
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C)	-655,1	427,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 221,8	794,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	566,7	1 221,8
Variation de la trésorerie nette	-655,1	427,4

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des entreprises associées

Le Groupe Bpifrance, par le biais de sa filiale Bpifrance Participations, a vocation à entrer au capital de sociétés porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française en vue de stabiliser leur actionnariat et d'apporter les fonds propres nécessaires à leur développement.

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement significatives. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans les entités mises en équivalence 2016 et 2017

(en millions d'euros) au 31 décembre 2017	ST (**) Microelectronics	PSA	Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*)	Eutelsat (*) Communications
Etablissement principal	Suisse	France	Luxembourg	France
Pourcentage de détention ultime	13,30%	12,32%	23,99%	26,47%
Méthode de consolidation	MEE	MEE	MEE	MEE
Dividendes reçus	24,4	-		74,4
Actif	8 247,3	57 505,0	2 720,8	7 911,4
Actifs non courants	4 323,4	31 006,0	2 720,8	6 774,4
Actifs courants	3 924,0	26 499,0		1 137,0
Actifs destinés à être cédés	-			
Passif	8 247,3	57 505,0	2 720,8	7 911,4
Capitaux Propres	4 571,0	16 720,0	283,5	2 966,0
Passifs non courants	1 446,7	11 551,0	2 436,8	4 547,9
Passifs courants	2 229,6	29 234,0	0,6	397,5
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés				
Résultat part du groupe	171,7	673,0	-	316,1
Produit des activités opérationnelles	6 243,6	65 210,0		1 477,9
EBITDA				
Résultat opérationnel	625,4	3 991,0		614,8
Résultat financier	- 231,8	- 238,0		- 130,9
IS	- 35,0	- 701,0		- 120,1
Résultat de l'ensemble consolidé	355,2	2 358,0		363,4
Juste valeur (s'il existe un prix coté)	2 170,4	2 253,4	NA	1 188,2
Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts				
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	5 071,3	13 030,0	2 480,8	2 552,4
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	674,3	1 605,3	595,2	675,6
<i>Ecart d'acquisition</i>		377,8	-	591,8
<i>Retraitements de consolidation</i>			- 595,2	
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	674,3	1 983,1	-	1 267,4
<i>Elimination des titres</i>	- 819,3	- 1 874,6	- 396,2	- 1 213,4
Valeur de mise en équivalence en capitaux propres	- 145,0	108,5	- 396,2	54,0

(*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

(**) Informations financières IFRS détaillées au 31/12/2017 non disponibles, données au 30/06/2017 ajustées sur les capitaux propres et le résultat

(en millions d'euros) au 31 décembre 2016	ST (**) Microelectronics	Eramet	Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*)	Eutelsat (*) Communications
Etablissement principal	Suisse	France	Luxembourg	France
Pourcentage de détention ultime	13,64%		23,99%	26,47%
Méthode de consolidation	MEE	MEE	MEE	MEE
Dividendes reçus	32,0			67,7
Actif	9 383,4	-	2 720,8	8 882,1
Actifs non courants	4 918,9		2 720,8	6 936,3
Actifs courants	4 464,5			1 945,8
Actifs destinés à être cédés	-			
Passif	9 383,4	-	2 720,8	8 882,1
Capitaux Propres	5 200,6		283,5	2 734,8
Passifs non courants	1 646,0		2 436,8	4 911,3
Passifs courants	2 536,8		0,6	1 236,0
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés				
Résultat part du groupe	117,0		-	352,7
Produit des activités opérationnelles	7 103,7			1 529,0
EBITDA				
Résultat opérationnel	711,5			662,0
Résultat financier	- 263,7			- 123,0
IS	- 39,8			- 199,8
Résultat de l'ensemble consolidé	404,1			362,8
Juste valeur (s'il existe un prix coté)	1 284,6		NA	1 132,4
Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts				
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	4 988,4		2 480,8	2 686,6
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	680,6	-	595,2	711,1
<i>Ecart d'acquisition</i>		-	-	574,2
<i>Retraitements de consolidation</i>	- 7,1	-	- 595,2	
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	673,5	-	-	1 285,3
<i>Elimination des titres</i>	- 819,3	-	- 396,2	- 1 213,4
Valeur de mise en équivalence en capitaux propres	- 145,9	-	- 396,2	71,9

(*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

(**) Informations financières IFRS détaillées au 31/12/2016 non disponibles, données au 30/06/2016 ajustées sur les capitaux propres et le résultat

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

Tableau des intérêts dans des entreprises associées non significatives

(en millions d'euros)	2017	2016
	Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives	Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives
Valeur comptable globale	61,3	155,5
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	-32,0	-33,2
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	0,1	0,1
Résultat global	-31,9	-33,1

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

(en millions d'euros)	2017	2016
Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées		
Valeur comptable des actifs / passifs	429,2	411,9
Poste des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	AFS & JVR & Prêts et avances	AFS & JVR & Prêts et avances
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (*)	631,6	650,9
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	-202,4	-239,0

(*) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

9.5. Sociétés exclues de la consolidation et titres de participation non consolidés significatifs au 31 décembre 2017

Société exclues de la consolidation (> 20% droits de vote et montant brut > à 0,5% du capital de Bpifrance)

Nom	Siège social	% détention	Motif de non consolidation
PAPREC	PARIS	33,52%	Comptes IFRS non disponibles, ligne de titre provisionnée à hauteur de 28%

Titres de participation non consolidés significatifs (% < 20% et montant brut > 1% du capital Bpifrance)

(en millions d'euros)

Nom	Siège social	% détention	Capitaux Propres	Résultat
CGG Veritas	PARIS	10,89%	1 157	-577
Ingenico Group	PARIS	9,80%	1 851	260
ORANGE	PARIS	8,25%	32 942	2 143
TechnipPFMC	PARIS	5,30%	13 551	282
Vallourec	BOULOGNE - BILLAN COURT	15,58%	3 778	-808
Vivendi SA	PARIS	1,02%	17 878	1 261

- **Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations**

10.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)

	2017	2016
Salaires et traitements	-181,6	-157,3
Autres charges sociales	-75,7	-65,9
Charges fiscales	-21,8	-20,2
Charges de retraite à cotisations définies	-14,4	-13,2
Charges de retraite à prestations définies	-0,4	-4,0
Intéressement et participation	-22,0	-16,9
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-3,1	1,6
Total des charges de personnel	-319,0	-275,9

10.2. Autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Le groupe contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 de Bpifrance Financement relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Le groupe s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur.

Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée et, pour l'établissement de crédit du groupe, Bpifrance Financement, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés de Bpifrance Financement, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54 euros.

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Le fonds constitué par Bpifrance Financement en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la compagnie d'assurance CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en %)	2017	2016
OPCVM		
Monétaire	1%	3%
Actions	21%	20%
Obligations	78%	77%
	100%	100%

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié et ont été estimées statistiquement à partir des données historiques observées. Le taux de rotation de l'emploi est ainsi estimé pour, Bpifrance Financement, la principale filiale du Groupe Bpifrance.

	2017		2016	
	Cadre	Non cadre	Cadre	Non cadre
Moins de 35 ans	4,9%	3,4%	5,1%	3,7%
Entre 35 et 44 ans	2,2%	1,1%	2,3%	1,4%
Entre 45 et 54 ans	0,9%	1,4%	0,9%	0,5%
55 ans et plus	0,6%	2,1%	0,9%	1,7%

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par le groupe. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Le groupe estime à 2,1 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2017, la durée moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 17 ans pour les indemnités de fin de carrières et de 13 ans pour les frais de santé.

Une variation à la hausse de 0,5 % des taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de l'ordre de 2,3 millions d'euros ; et une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'ordre de 2,6 millions d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du Groupe Bpifrance se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base des accords d'entreprise.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, le groupe est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2017		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
(en millions d'euros)								
Solde d'ouverture	41,7	26,7	14,9	2,2	2,2	46,1	26,7	19,4
Impacts en compte de résultat	- 1,0	2,0	- 3,0	- 0,1	0,3	- 0,9	2,0	- 2,9
- Coût des services rendus au cours de la période	2,5	-	2,5	-	0,3	2,7	-	2,7
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	-	0,3	0,0	0,0	0,3	-	0,3
- Coût des services passés	-	-	-	-	0,3	0,3	-	0,3
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur	-	4,0	- 4,0	-	-	-	4,0	- 4,0
- Cotisation au régime du participant	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	- 3,8	- 2,0	- 1,8	- 0,2	- 0,3	- 4,3	- 2,0	- 2,3
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	-	-	n/a	-	- 0,0	- 0,0	-	- 0,0
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	1,4	1,4	0,0	0,0	-	1,4	1,4	0,1
- Ecart actuariels	1,4	1,4	0,0	0,0	-	1,4	1,4	0,1
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,9	-	0,9	0,0	-	0,9	-	0,9
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	0,6	-	0,6	-	-	0,6	-	0,6
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	- 0,1	1,4	- 1,4	-	-	- 0,1	1,4	- 1,4
Solde de clôture	42,1	30,1	12,0	2,1	2,5	46,6	30,1	16,6

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2016		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
(en millions d'euros)								
Solde d'ouverture	34,9	24,5	10,4	2,3	2,5	39,7	24,5	15,2
Impacts en compte de résultat	- 0,1	2,5	- 2,6	- 0,1	- 0,3	- 0,5	2,5	- 3,0
- Coût des services rendus au cours de la période	2,1	-	2,1	-	0,2	2,4	-	2,4
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,4	-	0,4	0,0	0,0	0,4	-	0,4
- Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur	-	4,8	- 4,8	-	-	-	4,8	- 4,8
- Cotisation au régime du participant	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	- 2,6	- 2,3	- 0,3	- 0,2	- 0,1	- 2,9	- 2,3	- 0,6
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	-	n/a	n/a	-	- 0,4	- 0,4	n/a	- 0,4
Variation de périmètre	4,8	-	4,8	-	-	4,8	-	4,8
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	2,1	- 0,3	2,4	0,0	n/a	2,1	- 0,3	2,4
- Ecart actuariels	2,1	- 0,3	2,4	0,0	n/a	2,1	- 0,3	2,4
> dont écart actuariels de la période liés à l'expérience	1,1	-	1,1	- 0,0	-	1,1	-	1,1
> dont écart actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	- 0,0	-	- 0,0	-	-	- 0,0	-	- 0,0
> dont écart actuariels sur ajustements des hypothèses financières	1,0	- 0,3	1,3	0,1	-	1,1	- 0,3	1,3
Solde de clôture	41,7	26,7	14,9	2,2	2,2	46,1	26,7	19,4

10.3. Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale s'établit à 2 871 salariés en 2017, dont 84% de cadres.

10.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 450 milliers d'euros.

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'établissent à 168 milliers d'euros.

• Note 11 - Information sectorielle

Le Groupe Bpifrance exerce principalement les métiers suivants :

- Les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts à taux zéro innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,
- l'assurance export : nouvelle filiale de Bpifrance SA, depuis le 31 décembre 2016, Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom et pour le compte de l'Etat,
- les activités d'investissement en fonds propres sous forme d'investissements en direct, d'investissements en fonds directs ou d'investissements en fonds de fonds.

La rubrique "Autres" comprend l'activité essentiellement réalisée par les structures immobilières (SCI Bpifrance, Auxi-Finances) ainsi que l'activité d'accompagnement.

(en millions d'euros)

2017	Financement	Garantie	Innovation	Investissement	Assurance Export	Autres	Total
PNB	594,7	100,6	38,5	1 277,9	41,5	13,1	2 066,3
Frais généraux	-227,2	-66,3	-87,1	-145,3	-36,8	-30,2	-592,9
Coût du risque	-28,5	0,0	-6,8	-19,4	0,0	0,0	-54,7
Résultat d'exploitation	339,0	34,3	-55,4	1 113,2	4,7	-17,1	1 418,7

2016	Financement	Garantie	Innovation	Investissement	Assurance Export	Autres	Total
PNB	533,3	99,4	32,4	585,1	0,0	1,7	1 251,9
Frais généraux	-228,4	-53,7	-79,7	-148,2	-4,2	-28,3	-542,5
Coût du risque	-1,0	0,0	-4,9	-27,9	0,0	0,0	-33,8
Résultat d'exploitation	303,9	45,7	-52,2	409,0	-4,2	-26,6	675,6

(en millions d'euros)

Encours bruts	2017	2016
Prêts à long et moyen terme	30 437,4	27 906,8
. dont prêts à taux zéro Innovation	949,3	862,3
Financement court terme	5 626,4	5 058,1
Aides au financement de l'innovation	491,6	534,1
Garanties données	12 163,2	11 734,7

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 2 861,9 millions d'euros en 2017 contre 3 135,0 millions d'euros en 2016.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 60,6 millions d'euros en 2017 contre 105,3 millions d'euros en 2016.

Les actifs gérés par le pôle Investissement s'élèvent à 16 586,5 millions d'euros en 2017 contre 14 990,5 millions en 2016 ; la trésorerie disponible s'élève à 1 347,3 millions d'euros en 2017 contre 2 450,0 millions en 2016.

- Note 12 - Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)

	2017	2016
Engagements donnés	18 296,2	17 024,5
Engagements de financement de crédits	5 900,5	4 981,7
en faveur des établissements de crédit	10,0	10,0
en faveur de la clientèle	5 890,5	4 971,7
Engagements de financement d'aides à l'innovation	232,5	308,1
Engagements de garantie	12 163,2	11 734,7
en faveur des établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	12 163,2	11 734,7
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	2 855,8	2 224,7
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	2 043,2	1 413,2
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	812,5	811,4
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,1	0,1

- Note 13 - Autres informations**

13.1. Parties liées

Les parties liées au Groupe Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC Bpifrance et avec la CDC.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2017

Bilan

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Prêts et avances	851,8	202,3	0,0	1 054,1
Instruments de capitaux propres	25,8	6,4	1,0	33,2
Autres créances	1 938,8	0,1	0,3	1 939,2
Total des actifs	2 816,4	208,8	1,3	3 026,5
Passif				
Dépôts	84,3	0,0	0,1	84,4
Emprunts à terme	4 973,5	0,0	0,0	4 973,5
Autres passifs	21,9	0,2	0,0	22,1
Total des passifs	5 079,7	0,2	0,1	5 080,0
Informations diverses				
Garanties émises par le groupe	0,0	11,3	0,0	11,3
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,2	0,2

Compte de résultat

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des charges dont :	168,3	0,0	0,0	168,3
Charges d'intérêts	168,3	0,0	0,0	168,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des produits dont :	1,4	5,7	0,0	7,1
Produits d'intérêts	1,1	2,6	0,0	3,7
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,3	2,6	0,0	2,9
Produits de dividendes	0,0	0,5	0,0	0,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres informations				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2016

Bilan

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Prêts et avances	1 164,7	179,9	0,0	1 344,6
Instruments de capitaux propres	25,9	6,4	1,0	33,3
Autres créances	2 346,9	0,0	0,3	2 347,2
Total des actifs	3 537,5	186,3	1,3	3 725,1
Passif				
Dépôts	163,5	0,0	0,3	163,8
Emprunts à terme	5 147,9	0,0	0,0	5 147,9
Autres passifs	13,8	0,1	0,0	13,9
Total des passifs	5 325,2	0,1	0,3	5 325,6
Informations diverses				
Garanties émises par le groupe	0,0	11,5	0,0	11,5
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,2	0,2

Compte de résultat

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des charges dont :	183,6	0,0	0,0	183,6
Charges d'intérêts	183,6	0,0	0,0	183,6
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des produits dont :	1,5	4,3	0,0	5,8
Produits d'intérêts	1,1	2,2	0,0	3,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,4	1,6	0,0	2,0
Produits de dividendes	0,0	0,5	0,0	0,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres informations				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0

13.2. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG Audit	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Certification des comptes	830	983	857	737	341	325
Autres services	78	103	61	61	11	192
Total	908	1 086	918	798	352	517

13.3. Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Financement (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan consolidé du Groupe Bpifrance.

31/12/2017								
(en millions d'euros)	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	168,5	0,0	0,0	168,5	0,0	168,5	168,5	49,4
Fonds de dettes	176,4	0,0	0,0	176,4	0,0	176,4	176,4	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	63,8	63,8	0,0	63,8	63,8	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	8,9	8,9	0,0	8,9	8,9	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	24,8	24,8	0,0	24,8	24,8	162,4
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	72,1	426,7	5,3	504,1	237,3	266,8	504,1	111,7
PSIM(*)	19,9	70,1	3,6	93,6	28,3	65,3	93,6	25,3
PSPC(*)	118,6	831,6	25,9	976,1	112,3	863,8	976,1	203,9
Filières stratégiques	0,2	67,6	7,4	75,2	36,5	38,7	75,2	0,0
FUI(*)	0,1	350,1	0,0	350,2	232,8	117,4	350,2	15,6
FNI-PRI(*)	18,9	16,6	0,0	35,5	3,0	32,5	35,5	9,1
PIAVE(*)	29,3	246,8	0,4	276,5	62,6	213,9	276,5	118,1
French Tech	0,0	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0	1,1	0,0
Assurance Prospection	0,0	40,0	0,0	40,0	0,0	40,0	40,0	0,4
Total	604,0	2 049,5	184,1	2 837,6	713,9	2 123,7	2 837,6	695,9

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité

FUI : Fonds Unique Interministériel

FNI-PRI : Fonds National d'Innovation - Partenariats régionaux d'avenir

PIAVE : Projets industriels d'avenir

31/12/2016								
(en millions d'euros)	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	141,7	0,0	0,0	141,7	0,0	141,7	141,7	93,5
Fonds de dettes	196,9	0,0	0,0	196,9	0,0	196,9	196,9	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	62,9	62,9	0,0	62,9	62,9	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	10,1	10,1	0,0	10,1	10,1	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	23,1	23,1	0,0	23,1	23,1	169,2
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	54,1	538,5	10,4	603,0	267,1	335,9	603,0	102,7
PSIM(*)	9,5	93,7	4,8	108,0	18,1	89,9	108,0	13,7
PSPC(*)	92,8	356,6	4,7	454,1	97,0	357,1	454,1	176,0
Filières stratégiques	0,4	79,2	7,7	87,3	56,6	30,7	87,3	0,0
FUI(*)	0,1	332,4	24,2	356,7	235,4	121,3	356,7	34,4
FNI-PRI(*)	14,8	27,9	0,0	42,7	8,3	34,4	42,7	8,5
PIAVE(*)	7,5	272,6	20,4	300,5	53,5	247,0	300,5	110,5
Total	517,8	1 700,9	211,2	2 429,9	736,0	1 693,9	2 429,9	708,5

9. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES

Bpifrance SA
COMPTES SOCIAUX PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2017

- Bilan Publiable
- Compte de résultat Publiable

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

	Notes	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
ACTIF (en milliers d'euros)					
Capital souscrit non appelé	3	1 899 500,0	0,0	1 899 500,0	2 299 500,0
Actif Immobilisé		21 022 841,2	0,0	21 022 841,2	20 720 452,9
Immobilisations financières		21 022 841,2	0,0	21 022 841,2	20 720 452,9
- Participations	4	20 720 709,1	0,0	20 720 709,1	20 720 452,9
- Prêts	5	302 132,1	0,0	302 132,1	0,0
Actif circulant		73 943,1	0,0	73 943,1	229 466,3
- Autres créances	6	13 719,4	0,0	13 719,4	14 111,5
- Disponibilités	7	60 223,7	0,0	60 223,7	215 354,8
Total de l'actif		22 996 284,3	0,0	22 996 284,3	23 249 419,2

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	8	21 626 979,2	21 476 949,8
- Capital (dont versé 19 081 906,1)		20 981 406,1	20 981 406,1
- Primes d'émission		0,0	0,0
- Report à nouveau		251 996,9	293 152,8
- Réserve Légale		110 546,8	99 397,1
- Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-120 000,0	-120 000,0
- Résultat de l'exercice		403 029,4	222 993,8
Dettes financières		0,0	0,0
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédits		0,0	0,0
Dettes d'exploitation		513,4	3 677,7
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	102,9	85,1
- Dettes fiscales et sociales	10	410,5	3 592,6
Dettes diverses		1 368 791,7	1 768 791,7
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	1 368 791,7	1 768 791,7
- Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)		0,0	0,0
Total du passif		22 996 284,3	23 249 419,2

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Bpifrance SA

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation		435,1	363,0
- Prestations de services	12	435,1	363,0
Charges d'exploitation	13	-4 967,9	-12 735,1
- Autres achats et charges externes		-4 307,6	-4 623,7
- Impôts, taxes et versements assimilés		130,3	-7 350,7
- Salaires et traitements		-465,0	-463,8
- Charges sociales		-157,7	-155,1
- Autres charges		-167,9	-141,8
Résultat d'exploitation		-4 532,8	-12 372,1
Produits financiers		376 293,8	234 473,7
- De participation	14	370 299,7	234 426,4
- Autres intérêts et produits assimilés	15	5 994,1	47,3
Charges financières		0,0	-29,3
- Autres intérêts et charges assimilés	16	0,0	-29,3
Résultat financier		376 293,8	234 444,4
Produits Exceptionnels		0,0	0,0
- Sur opérations en capital		0,0	0,0
Charges Exceptionnelles		-6,4	0,0
- Sur opérations de gestion		-6,4	0,0
- Sur opérations en capital		0,0	0,0
Résultat exceptionnel		-6,4	0,0
Résultat courant avant impôts		371 754,6	222 072,3
- Impôts sur les bénéfices	17	31 274,8	921,5
Résultat de l'exercice		403 029,4	222 993,8

Annexe comptable

• Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	183
• Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation	183
• Note 3 - Capital souscrit non appelé.....	184
• Note 4 - Participations	184
• Note 5 - Prêts	186
• Note 6 - Autres créances	186
• Note 7 - Disponibilités	187
• Note 8 – Capitaux propres	187
• Note 9 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	187
• Note 10 - Dettes fiscales et sociales	188
• Note 11 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	188
• Note 12 - Prestations de services.....	188
• Note 13 - Charges d'exploitation	189
• Note 14 - Dividendes	189
• Note 15 - Intérêts et produits assimilés	189
• Note 16 - Intérêts et charges assimilées	190
• Note 17 - Impôts sur les bénéfices.....	190
• Note 18 - Engagements hors-bilan.....	191
• Note 19 - Effectifs.....	192
• Note 20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	192
• Note 21 - Eléments concernant les entreprises et parties liées	192

Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance SA a été libérée décembre 2017, pour un montant de 400 millions d'euros, versé par l'EPIC Bpifrance et le groupe Caisse des Dépôts à parts égales.

Cette opération a permis une libération consécutive d'une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations du même montant, versé par Bpifrance SA.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de Bpifrance SA sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Note 3 - Capital souscrit non appelé

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé Caisse des dépôts et consignations (*)	949 750,0	1 149 750,0
Capital souscrit non appelé EPIC Bpifrance (*)	949 750,0	1 149 750,0
Total	1 899 500,0	2 299 500,0

(*) Libération d'une partie du capital souscrit non appelé en décembre 2017.

Note 4 - Participations

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Amortissements Provisions	31/12/2017
Participation Bpifrance Participations	17 963 981,7	0,0	0,0	0,0	17 963 981,7
Participation Bpifrance Financement (*)	2 726 471,2	256,3	0,0	0,0	2 726 727,5
Participation Bpifrance AE	30 000,0	0,0	0,0	0,0	30 000,0
Montant net	20 720 452,9	256,3	0,0	0,0	20 720 709,2

(*) Achat de titres à des actionnaires minoritaires.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2017

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	20 720 709	20 720 709	23 878	17 629 266	370 300
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	0	0	0	0	0
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0

Note 5 - Prêts

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêt subordonné (*)	300 000,0	0,0
Créances rattachées	2 132,1	0,0
Total	302 132,1	0,0

(*) Prêt subordonné consenti à Bpifrance Financement le 14 juin 2017.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017 (hors créances rattachées).

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêt subordonné	0,0	300 000,0
	300 000,0	

Note 6 - Autres créances

	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	1 162,1	7,1
TVA à récupérer	814,8	950,3
Créances fiscales (impôts sur les bénéfices)	11 741,9	0,0
Débours pour le compte de Bpifrance Assurance Export	0,0	13 106,3
Fournisseurs débiteurs	0,6	0,5
Produits à recevoir de Bpifrance Financement	0,0	47,3
Total	13 719,4	14 111,5

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	13 719,4	0,0
	13 719,4	

Note 7 - Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Compte Banque Bred	36 345,5	5 112,0
Compte courant Bpifrance Financement	23 878,2	210 242,8
Total	60 223,7	215 354,8

Note 8 – Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Acomptes sur dividendes	Affectation du résultat	Résultat	31/12/2017
Capital	20 981 406,1				20 981 406,1
Report à nouveau	293 152,8		-41 155,9		251 996,9
Réserve Légale	99 397,1		11 149,7		110 546,8
Acomptes sur dividendes en instance d'affectation	-120 000,0	-120 000,0	120 000,0		-120 000,0
Résultat de l'exercice	222 993,8		-222 993,8	403 029,4	403 029,4
Total	21 476 949,8	-120 000,0	-133 000,0	403 029,4	21 626 979,2

Note 9 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs factures non parvenues	94,1	85,1
Fournisseurs	8,8	0,0
Total	102,9	85,1

Ventilation des dettes fournisseurs selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102,9	0,0	0,0
Total	102,9		

Note 10 - Dettes fiscales et sociales

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 11 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (*)	1 368 791,7	1 768 791,7
Total	1 368 791,7	1 768 791,7

(*) Il s'agit du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations dont 400 000 milliers d'euros ont été libérés en décembre 2017.

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 368 791,7	0,0	0,0
	1 368 791,7		

Note 12 - Prestations de services

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Mise à disposition du personnel	412,4	342,0
Produits des activités annexes	22,7	21,0
Total	435,1	363,0

Note 13 - Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges externes(1)	-4 307,6	-4 623,7
Sous Total	-4 307,6	-4 623,7
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	-465,0	-463,8
- Charges de retraites	-55,2	-51,9
- Autres charges sociales	-102,5	-103,2
Sous Total	-622,7	-618,9
Impôts, taxes et versements assimilés (2)	130,3	-7 350,7
Autres charges	-167,9	-141,8
Sous Total	-37,6	-7 492,5
Total	-4 967,9	-12 735,1

(1) Les charges externes sont composées de refacturation de personnel, d'honoraires, de locations immobilières, et de voyages et déplacements.

(2) dont 574,3 de dégrèvement de CVAE

Note 14 - Dividendes

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes Bpifrance Participations	370 299,7	224 916,3
Dividendes Bpifrance Financement	0,0	9 510,1
Total	370 299,7	234 426,4

Note 15 - Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts prêt subordonné auprès de Bpifrance Financement	2 132,1	0,0
Autres produits (*)	3 862,0	47,3
Total	5 994,1	47,3

(*) Commissions de garantie sur les engagements donnés à Bpifrance Financement

Note 16 - Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts dépôt à terme	0,0	-21,8
Intérêts prêts auprès de Bpifrance Financement	0,0	-7,5
Total	0,0	-29,3

Note 17 - Impôts sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. Bpifrance SA bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus en 2017 de Bpifrance Participations.

Bpifrance SA est la mère du groupe d'intégration fiscale constitué avec Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export.

Bpifrance SA bénéficie de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

Le résultat fiscal s'élève à 5 178,5 milliers d'euros, la base comptable est de 371 754,5 milliers d'euros. Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus.

Au titre de l'intégration fiscale, Bpifrance SA a enregistré un impôt de 1 750,1 milliers d'euros, chaque filiale intégrée fiscalement acquitte auprès de Bpifrance SA l'impôt calculé comme si elle était imposée individuellement.

En 2017, 61 168,8 milliers d'euros ont été restitués par l'Administration fiscale au titre de la taxe sur les dividendes et un acompte de 24 037,5 milliers d'euros a été versé au titre de la contribution de 15%.

Note 18 - Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (1)	17 629 266,4	15 971 000,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	10 000,0	10 000,0
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Les engagements de garantie sont des engagements donnés à Bpifrance Financement.

(2) Pour les engagements reçus, il s'agit d'une autorisation de découvert sur le compte courant Bpifrance Financement.

Note 19 - Effectifs

L'effectif moyen payé s'élève à un salarié.

Note 20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'établissent à 167,9 milliers d'euros.

Note 21 - Eléments concernant les entreprises et parties liées

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	31/12/2017
Engagements donnés (*)	17 629 266,4

(*) - Bpifrance Financement : 17 629 266,4

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1. Rapport sur les comptes consolidés

Bpifrance SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 RUE DE VILLIERS
92208 NEUILLY-SUR-SEINE

Mazars
61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
Bpifrance SA
27-31 avenue du Général Leclerc
94700 Maisons Alfort

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bpifrance SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Règles et principes comptables

La note 5.1 « Détermination de la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes de détermination de la juste valeur des actifs et passifs, tant financiers que non financiers. Les notes 5.2 « Actifs et Passifs financiers » à 5.7 « Dépréciations des titres » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers, et les notes 5.24 « Activité de garantie » et 5.25 « Activité d'innovation » exposent les méthodes comptables relatives aux activités de garantie et d'innovation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence :

Votre Groupe procède à un test de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence selon les modalités décrites à la note 5.7 « Dépréciation des titres » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces tests de dépréciation ont conduit à la constatation de dépréciations telles que présentées en note 6.11 « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente :

Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites au niveau de la note 5.7 « Dépréciations des titres » de l'annexe aux comptes consolidés et qui sont détaillés dans la note 6.4 « Actifs financiers disponibles à la vente ». Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par les dépréciations.

Couverture du risque de crédit :

Votre Groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans la note 5.2.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

Valorisation des instruments financiers :

Votre Groupe détient des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur. La note 5.1 « Détermination de la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Provisionnement des engagements sociaux :

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes « 5.14 « Avantages du personnel » et 10.2 « Autres avantages du personnel » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 13 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anik Chaumartin

Mazars



Charles De Boisriou



Matthew Brown

10.2. Rapport sur les comptes sociaux

Bpifrance SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 RUE DE VILLIERS
92208 NEUILLY-SUR-SEINE

Mazars
61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
Bpifrance SA
27-31 rue du Général Leclerc
94700 Maisons Alfort

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPI France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Estimations comptables

Les immobilisations financières

Votre société évalue les immobilisations financières à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient et de leur valeur d'utilité, tel que décrit dans le paragraphe « Bilan » de la note 2 « Règles de présentation et d'évaluation de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la détermination des valeurs d'utilité ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris la Défense, le 13 avril 2018

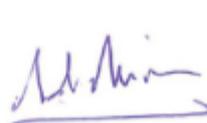
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anik Chaumartin

Mazars



Charles De Boisriou



Matthew Brown

10.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées

Bpifrance SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers 92 208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La
Défense

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires,
Bpifrance SA
27-31 rue du Général Leclerc
94 700 Maisons Alfort

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avenant à la contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement

Parties cocontractantes :

Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq
Elisabeth Henry-Perez
Eric Verkant

Nature et objet :

Avenant à la convention de contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 mars 2017.

Modalités :

Cette convention a pour objet d'instaurer une contre-garantie de Bpifrance Financement par Bpifrance SA, en contrepartie d'une rémunération, portant sur les engagements de garantie donnés par Bpifrance Financement sur des opérations de financement bancaire. L'avenant permet d'augmenter le plafond du total garantie qui passe de 15 971 M€ à 21 043 M€.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La signature de cette convention par Bpifrance SA doit permettre à sa filiale Bpifrance Financement d'améliorer ses ratios de solvabilité dès le 31 décembre 2016 de façon à respecter, à compter du 1er janvier 2017, les nouvelles exigences réglementaires minimum de solvabilité imposées dans le cadre du « processus de surveillance et d'évaluation prudentielle » (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP).

Au titre de cette convention, un produit de 3 861 982,96 € correspondant à la rémunération de cette contre-garantie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2. Contrat de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq
Elisabeth Henry-Perez
Eric Verkant

Nature et objet :

Il s'agit d'une convention portant sur le contrat de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 28 avril 2017.

Modalités :

Il s'agit d'un prêt de 300 M€ mis en place en mars 2017.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La signature de cette convention par Bpifrance SA doit permettre à sa filiale Bpifrance Financement d'augmenter son niveau de Fonds Propres « Tier 2 » et ainsi de satisfaire pleinement à l'exigence globale de 12% pour les ratios de solvabilité prudentiels, conformément à la recommandation BCE.

En application de cette convention, un prêt d'un montant de 300 M€ a été comptabilisé au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Votre société a comptabilisé un produit de 2 132 054,79€ correspondant aux intérêts courus sur l'exercice 2017.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) en date du 20 décembre 2013

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent et Mme Aline Morancho

Nature et objet :

La Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) dans le cadre de l'intégration des données de Bpifrance SA et de ses filiales dans le modèle prudentiel de la CDC a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2013.

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA), la convention définit les modalités pratiques de coopération entre les parties et de communication par Bpifrance SA à la CDC de certaines informations et données nécessaires au respect, par cette dernière, de ses obligations comptables, financières et prudentielles.

- Transmission par Bpifrance SA et/ou ses filiales à la CDC des informations nécessaires à l'application du modèle prudentiel de la CDC à Bpifrance SA.
- Communisation par la CDC à Bpifrance SA des informations nécessaires pour la réalisation de son calcul prudentiel autonome et les conditions applicables à la CDC des prestations de

simulations prudentielles au titre des deux premiers exercices suivant la constitution de BPI-Groupe et de ses filiales.

Les échanges de données sont organisés à titre mensuel, pour le suivi chaque mois de la situation de la solvabilité sur un périmètre englobant Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) et ses filiales et à titre annuel, pour la prise en compte de la contribution de Bpifrance SA et ses filiales dans le Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2017.

2. Avenant et contre garantie relatifs au pacte d'actionnaires de TDF conclus entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) le 25 juin 2013

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires de TDF, conclu, notamment, entre le Fonds Stratégique d'Investissement (ci-après FSI et aujourd'hui Bpifrance Participations), la CDC, CDC Infrastructure et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) en date du 25 juin 2013, ayant en particulier pour objet de résilier l'obligation de cession, à la CDC, de la participation détenue par le FSI dans TDF et applicable si le FSI n'est plus contrôlé par la CDC a été autorisé par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013. La contre garantie conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) le 25 juin 2013 relative à l'avenant au pacte d'actionnaires de TDF ci-avant a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013.

Modalités :

Le pacte d'actionnaire de TDF prévoit une obligation de cession de cette participation à la CDC si le FSI vient à ne plus être contrôlé directement ou indirectement par la CDC, en excluant expressément la notion de contrôle conjoint de la définition du contrôle.

L'avenant au pacte d'actionnaire conclu, dans le cadre de la création de Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA), avec les autres parties au pacte, prévoit :

- Les parties existantes reconnaissent et acceptent que la transaction envisagée n'aura pas pour effet d'entraîner l'obligation pour le FSI de rétrocéder sa participation dans Tyrol Acquisition 1 & Cie SA à la CDC.

- A compter de la réalisation de la transaction, et sous réserve que la CDC reconnaisse et accepte qu'elle demeure garante du respect par le FSI de ses obligations au titre du pacte et qu'elle reste tenue de ses obligations au titre de l'article 17 du pacte, Bpifrance se substitue dans l'intégralité des droits et obligations de la CDC au titre du pacte.
- Dans l'hypothèse où, à la suite de la transaction, Bpifrance Participations ou toute entité apparentée auquel elle se substituerait, cessera directement ou indirectement d'être contrôlée par la CDC, Bpifrance Participations sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol Acquisition 1 1 Cie SA à la CDC.

En complément à l'accord de la CDC de demeurer garante du respect par le FSI de ses obligations au titre du pacte, une contre-garantie a été signée entre Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) et la CDC en date du 25 juin 2013, et prévoit que Bpifrance SA s'engage à tirer indemne la CDC au cas où cette dernière serait mise en cause au titre de l'engagement pris dans le cadre de l'avenant.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2017.

3. Convention de coopération et d'échanges d'information

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent, Mme Aline Morancho

Nature et objet :

Convention de coopération et d'échanges d'information en date du 12 juillet 2013.

Modalités :

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2017.

4. Convention relative aux affaires européennes, conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe) le 25 mars 2014

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent, Mme Aline Morancho et Mme Agnès Pannier-Runacher

Nature et objet :

Dans le cadre de la mise en place d'une représentation commune Bpifrance/CDC auprès des institutions européennes à Bruxelles, la convention relative aux affaires européennes a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 25 mars 2014.

Modalités :

Le protocole d'accord prévoit une représentation commune Bpifrance/CDC à Bruxelles, un comité de pilotage semestriel et des actions conjointes sur les domaines d'intérêt commun.

Leur objectif commun de servir la compétitivité et le développement économique de la France à long terme, nécessite une action à l'échelle européenne, qu'elles entendent développer selon une approche unifiée qui s'inscrit dans le cadre des principes établis par la charte du lobbying communautaire du groupe CDC du 27 mai 2013.

Bpifrance apportera à la CDC, une contribution budgétaire, fixée par un accord financier annuel déterminant le partage des coûts, à l'issue de la première année d'application du protocole.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2017.

5. Convention de prêt à terme

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention de prêt à terme conclue avec Bpifrance Financement pour un montant de 360 millions d'euros jusqu'au 30 juin 2016. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 18 décembre 2015.

Modalités :

Le prêt a été consenti jusqu'au 30 juin 2016 pour un montant de 360 millions d'euros. Le montant des intérêts a été calculé chaque jour par le produit du solde du compte ouvert auprès de Bpifrance Financement par le taux EONIA majoré de 15 points de base (en OIS et jours exacts/360). Au cas où le résultat serait négatif, les intérêts sont réputés nuls. Le versement des intérêts et le remboursement du principal sont intervenus le 30 juin 2016.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2017.

6. Convention de prêt en cas de stress de trésorerie

Parties cocontractantes :

Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq
E. Henry-Perez
E. Verkant

Nature et objet :

Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance SA détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois.

Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention.

La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans et n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

7. Convention de contre-garantie

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq
E. Henry-Perez
E. Verkant

Nature et objet :

Convention de contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Modalités :

Cette convention a pour objet d'instaurer une contre-garantie de Bpifrance Financement par Bpifrance SA, en contrepartie d'une rémunération, portant sur les engagements de garantie donnés par Bpifrance Financement sur des opérations de financement bancaire. Il s'agit d'un engagement de hors-bilan mentionné dans l'annexe. En application de cette convention, au titre de l'exercice 2017, l'effet financier est un produit de 3 861 982,96€ correspondant à la rémunération de cette contre-garantie.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 13 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anik Chaumartin

Mazars



Charles De Boisriou



Matthew Brown

10.4. Rapport d'examen sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux publiés dans le rapport de gestion 2017 de Bpifrance SA

BPI France SA

**Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires
aux comptes sur une sélection d'informations sociales,
environnementales et sociétales publiées dans le rapport de
gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2017



Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de BPI France SA, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance raisonnable sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de gestion 2017 de BPI France SA.

Les informations sélectionnées par BPI France SA sont les suivantes :

- Volet social :
 - Effectif total et répartition par sexe ;
 - Pyramide des âges ;
 - Montant des rémunérations ;
 - Nombre de femmes et d'hommes dans l'entreprise ;
 - Politique de formation ;
 - Nombre de stagiaires et d'heures de formation.
- Volet environnemental :
 - Consommation de papier ;
 - Consommation d'électricité des bâtiments ;
 - Consommation de gaz des bâtiments.
- Volet sociétal :
 - Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ;
 - Pourcentage de collaborateurs ayant suivi la formation de lutte contre le blanchiment.

Ces informations ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Développement Durable de BPI France SA conformément aux Référentiels (« Procédure Indicateur.DMG.CO² Immobilier-Bpifrance Financ.2017 », « Procédure Indicateur.DMG.PAPIER2017 » et « Référentiel Définitions Bpifir Fin - Invest - Ass Exp -Bpifrance.Exercice 2017 »), disponibles sur demande au siège du groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur ces informations sélectionnées.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance raisonnable sur le fait que les informations sociales, environnementales et sociétales sélectionnées par BPI France SA ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

- Nous avons examiné au niveau du Groupe les procédures de reporting élaborées par BPI France SA au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible.
- Nous avons vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations et pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données. Ces travaux se sont notamment appuyés sur des entretiens avec les personnes de la Direction des Ressources Humaines de BPI France SA responsables de l'élaboration, de l'application des procédures ainsi que de la consolidation des données.
- Nous avons sélectionné un échantillon d'entités : la filiale BPI France Financement à Maisons-Alfort.
- Au niveau de l'entité sélectionnée :
 - Nous avons vérifié, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge de la préparation des données, la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;
 - Nous avons effectué des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Cet entité de BPI France SA représente 71 % des effectifs du groupe et entre 84% et 85% des informations environnementales sélectionnées.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos experts en matière de RSE.

Conclusion

A notre avis, les informations sociales, environnementales et sociétales sélectionnées par BPI France SA et rappelées ci-dessus, publiées dans son rapport de gestion 2017, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiel utilisés par BPI France SA applicables en 2017.

Neuilly-sur-Seine, le 02 avril 2018

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Anik Chaumartin
Associé



Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable

ANNEXES :

ANNEXE 1 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2017	217
ANNEXE 2 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017	217



Annexe 1

Liste des filiales et participations au 31 décembre 2017

a) Filiales et participations de Bpifrance Financement

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A - Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société 1) Filiales françaises 2) Filiales étrangères	67 143	66 993	11 033	0	1 200
B - Participations dont 10 à 50% du capital est détenu par la société 1) Participations dans des sociétés françaises 2) Participations dans des sociétés étrangères	22 445	21 489	202 283	10 000	518

b) Filiales et participations de Bpifrance Participations

Filiales et participations (en K€)	Informations financières													
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Date de clôture ou d'arrêté intermédiaire des comptes sociaux			
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société														
Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu)														
FSIPME Portefeuille	Siren 492 670 260	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	2 740 000	(90 872)	100,0%	2 698 762	2 698 762	-	-	-	131 952	-	31/12/2017
Lion Participations	Siren 632 013 843	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	562 409	1 312 284	100,0%	1 874 741	1 874 741	-	-	-	(836 029)	-	31/12/2017
Bpifrance Investissement	Siren 433 975 224	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	20 000	35 352	100,0%	165 289	165 289	-	-	154 048	13 274	16 570	31/12/2017
FT1CI	Siren 385129036	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	68 163	85 724	95,1%	820 105	820 105	-	-	-	25 431	24 419	31/12/2017
Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu)														
Eutelsat Communications	Siren 481043040	70 rue Balard - 75015 Paris	(2)	232 800	1 792 100	26,5%	1 195 845	1 195 845	-	-	1 477 900	351 800	74 493	30/06/2017
Avril Pole Végétal	Siren 328319033	11 rue Monceau - 75008 Paris	(2)	102 576	870 365	18,8%	288 000	54 877	-	-	4 173 919	(17 139)	-	31/12/2016
Vallourec	Siren 552142200	27 av du GI Leclerc - 92100 Boulogne Billancourt	(2) (3)	902 476	550 044	14,6%	694 262	335 813	-	-	1 715 589	(253 695)	-	30/06/2017
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société														
Filiales (plus de 50% du capital détenu)							155 032	150 457	-	-			-	
Participations (10 à 50% du capital détenu)							1 110 293	692 169	74 226	-			17 869	

(1) Chiffres issus des comptes sociaux de la société

(2) Chiffres issus des comptes consolidés, le montant du résultat correspond au résultat net part du Groupe

(3) Pour l'essentiel, données basées sur une situation semestrielle



c) Filiales et participations de Bpifrance Investissement

Filiales et participations (en K€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Date de clôture ou d'arrêt intermédiaire des comptes sociaux
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société											
- Participations dans des sociétés françaises dont 10 à 50% du capital est détenu par la société Consolidation et Développement Gestion 59 rue de la Boétie 75008 Paris - Siren : 517624979	1 287	780	33,10%	426	426			7 911	2 407		31/12/16
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société											
- Filiales françaises - Filiales étrangères - Participations dans les sociétés françaises - Participations dans les sociétés étrangères											

d) Filiales et participations de FSI PME Portefeuille

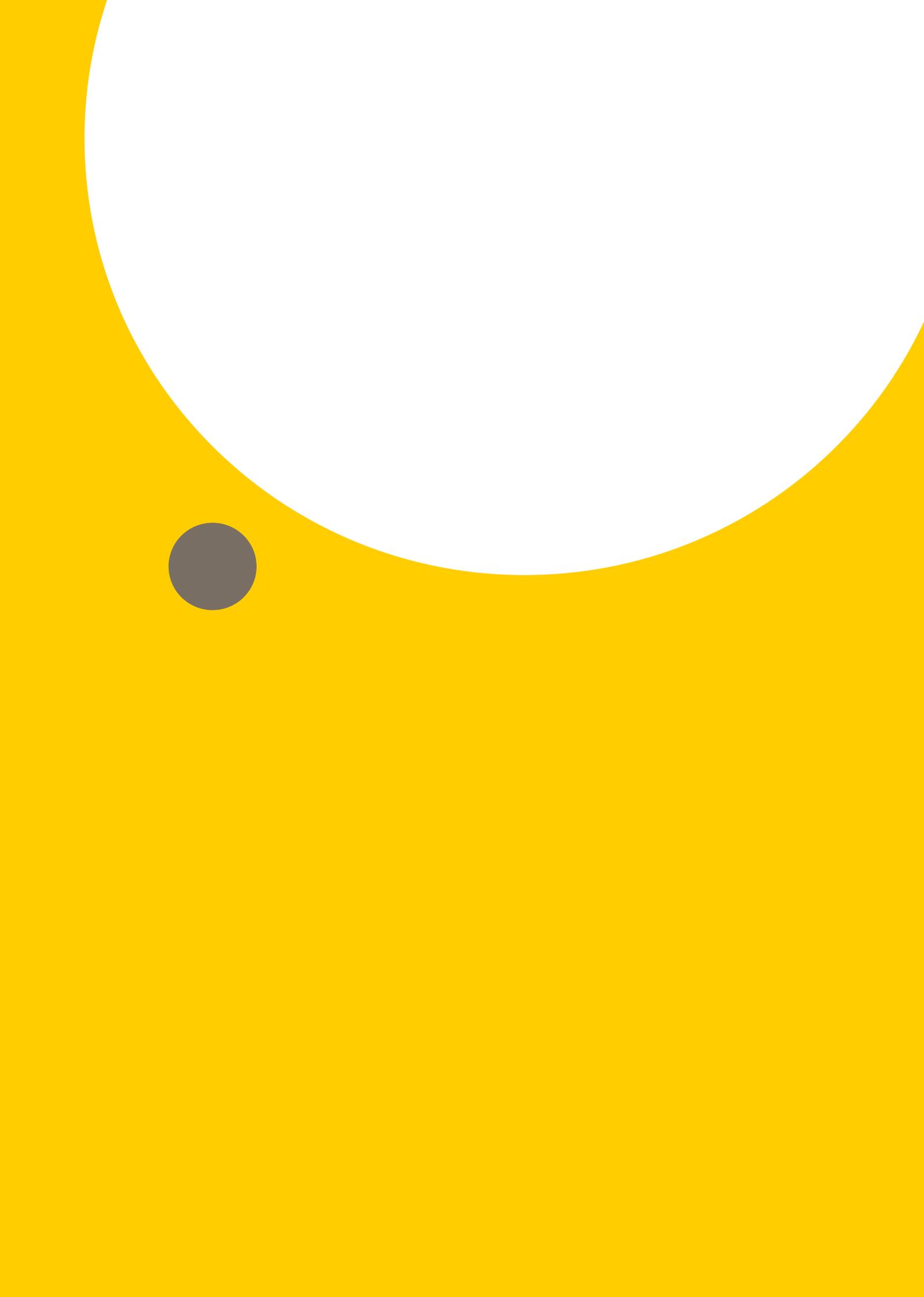
Filiales et participations Informations financières	Capital (en k€)	Capitaux propres autres que le capital social (en k€)	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptabl e des titres détenus (en k€)	Obligati ons prêts et avances consentis (en k€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en k€)	Résultat du dernier exercice (en k€)	Dividende s encaissé s au cours de l'exercice (en k€)	Date de clôture ou d'arrêt e intermédi aire des comptes sociaux
A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE FSI PME PORTEFEUILLE LORS DE LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE CLOS Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu) Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu) Participations dans des sociétés étrangères (10 à 50% du capital détenu)											
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE N'EXCÈDE PAS 1% DU CAPITAL DE FSI PME PORTEFEUILLE Filiales françaises (ensemble) Filiales étrangères (ensemble) Participations dans les sociétés françaises (ensemble) Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											



Annexe 2 – Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	403 029 346,93
Report à nouveau	251 996 896,98
<i>Soit un solde disponible de</i>	655 026 243,91
Dotations à la réserve légale	20 151 467,35
<i>Soit un bénéfice distribuable de</i>	634 874 776,56
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,19 € par action)</i>	400 000 000,00
<i>Soit un dividende de (environ 0,25 € par action)</i>	520 000 000,00
Dotations aux autres réserves	-
Dotations au report à nouveau	114 874 776,56



bpifrance

Bpifrance SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 20 981 406 140 €

507 523 678 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort cedex

Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr